



Ville de Duvernay,
Province de Québec.

Ajournement de l'assemblée régulière du 13 décembre 1960, tenue le 3 janvier 1961 à 8:35 heures p.m. au 2795 Blvd Lévesque à laquelle sont présents MM. les Echevins André Bastien, Léo J. Robinson, Charlemagne Le Sconarnec, René David, Jacques Bourdon, Philémon Gascon formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier est aussi présent.

Rés. 61-1

Proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

Que les mutations opérées dans la Ville de Duvernay du 22 octobre au 23 novembre 1960 et fournies par la firme Begin, Charland & Valiquette en date du 22 décembre 1960, soient acceptées, et que le greffier soit autorisé à effectuer les corrections nécessaires au rôle d'évaluation en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-2

Proposé par M. l'Echevin Léo J. Robinson
Secondé par M. l'Echevin René David

Que des démarches soient entreprises auprès du Ministère des Affaires Municipales aux fins de bénéficiaire de la loi 4-5 Elizabeth II, chapitre 58, concernant remboursement de 4% d'intérêt sur les travaux d'installation d'égoûts et d'aqueduc, telles démarches concernant les règlements pour travaux d'égoûts et d'aqueduc exécutés ou à exécuter depuis la dernière subvention.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-3

Proposé par M. l'Echevin Jacques Bourdon
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

Que des démarches soient entreprises auprès de M. René Lévesque, Ministre des Travaux Publics de la Province de Québec aux fins d'obtenir une subvention pour la construction d'un garage pour remiser notre pompe à incendie.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-4

Proposé par M. l'Echevin Léo J. Robinson
Secondé par M. l'Echevin Charlemagne Le Sconarnec

Que M. Georges Corbeil, domicilié au 665, rue Lahaie à Pont-Bian soit engagé en qualité de constable pour la Ville de Duvernay à compter du 9 janvier 1961 et à raison d'un salaire de \$ 70.00 par semaine de 48 heures de travail et que le greffier soit autorisé de vêtir et équiper M. Corbeil en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no. 414.

Rés. 61-5

Proposé par M. l'Echevin André Bastien
Secondé par M. l'Echevin Charlemagne Le Sconarnec

Que le règlement no. 414 amendement le plan de zonage no. 3 du règlement no. 353, section Grande Côte quant aux lots 329 et 330 soit adopté tel que lu et soumis ;



Qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue au 2795 Blvd Lévesque, le 25 janvier 1961 entre 7 et 9 heures p.m. et que M. l'Échevin André Bastien et le greffier Rosaire G. Brisson, soient nommés respectivement président et greffier de la dite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-6

Proposé par M. l'Échevin René David
Secondé par M. l'Échevin Jacques Bourdon

Que le règlement no. 421 amendant le règlement de zonage no. 374 section Les Écores, zone "A" quant aux lots 58-63 à 71 inclusivement, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue au 2795 Blvd Lévesque, le 25 janvier 1961 entre 8 et 10 heures p.m. et que M. l'Échevin René David et M. Rosaire G. Brisson soient nommés respectivement président et greffier de la dite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no. 422.

Rés. 61-7

Proposé par M. l'Échevin André Bastien
Secondé par M. l'Échevin Philémon Gascon

Que le règlement no. 422 amendant le plan de zonage, section Les Écores, zone "D" au règlement no. 374 quant à la section R M 2 sur le lot 65-2 soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 26 janvier 1961 au 2795 Blvd Lévesque entre 7 et 9 heures p.m. et que M. l'Échevin Jacques Bourdon et M. Rosaire G. Brisson soient nommés respectivement président et greffier de la dite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-8

Proposé par M. l'Échevin René David
Secondé par M. l'Échevin Jacques Bourdon

Que copie des documents faisant partie des Archives de la Ville de Duvernay ainsi que copie de la liste électorale complète, soient fournis gratuitement à M. le Maire ainsi qu'à MM. les Échevins lorsque ceux-ci en feront la demande.

Adopté à l'unanimité.

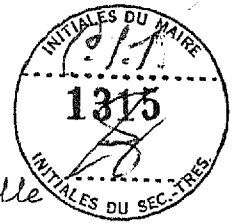
Rés. 61-9

Proposé par M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. l'Échevin Léo J. Robinson

Que les billets de contravention pour stationnement servis durant les récents déneigements soient annulés.

Adopté à l'unanimité.

Me Georges H. Long offre au Conseil les meilleurs voeux de la population à l'occasion de la nouvelle année.



Rés. 61-10

Proposé par M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. l'Échevin Jacques Bourdon

Que les soumissions pour la construction de l'Hotel de Ville soient ouvertes.

Adopté à l'unanimité.

Les contracteurs suivant ont soumissionnés pour la construction de l'Hotel de Ville: Prieur Construction Ltée, Willart Construction Ltée, A.C. Construction Inc., Héroux et Robert Ltée et North End Construction Enrg., Rosaire Bélanger.

Rés. 61-11

Proposé par M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. l'Échevin Léo J. Robinson

Que l'assemblée soit ajournée à 9:30 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

A 9:30 heures p.m.,

Rés. 61-12

Proposé par M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. l'Échevin André Bastien

Que l'assemblée soit réouverte.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-13

Proposé par M. l'Échevin Léo J. Robinson
Secondé par M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec

Que la soumission au montant de \$ 96728.94 fournie par A.C. Construction Inc., 1180, rue Montcalm à Dwerndorf en date du 3 janvier 1961 pour la construction de l'Hotel de Ville, soit acceptée;

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien ainsi que le greffier Rosaire G. Brisson, soient autorisés à signer le dit contrat pour et au nom de la dite Corporation.

Amendée par la

Rés. 61-17

M. l'Échevin René David enregistre sa dissidence à cette résolution pour les raisons suivantes :

- 1.- que les soumissions demandées n'étaient pas publiques;
- 2.- qu'à son sens le projet de la construction d'un Hotel de Ville est prématuré;
- 3.- que lors du référendum requis pour l'adoption du règlement no. 404, construction de l'Hotel de Ville, il a été promis à la population les octrois des travaux d'hiver au montant de \$ 41,000.00 et qu'à son sens, il doute que la dite construction soit terminée à temps pour pouvoir bénéficier dudit octroi.

M. l'Échevin Jacques Bourdon enregistre sa dissidence à cette résolution pour la raison que les soumissions n'étaient pas publiques.

Adopté.

Rés. 61-14

Proposé par M. l'Échevin Philémon Gascon
Secondé par M. l'Échevin André Bastien

Que les chèques de dépôt de soumission soient remis à ceux dont les noms n'ont pas été favorisés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-15

Proposé par M. l'Échevin René David
Secondé par M. l'Échevin Philémon Gascon

Que M. l'Échevin Jacques Bourdon remplace M. l'Échevin René David au Comité d'Urbanisme et ce jusqu'au 10 janvier prochain.

Adopté à l'unanimité.



Rés.
61-16

Session du 4 janvier 1961.

Proposé par M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. l'Échevin André Bastien

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Maire

Greffier.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



Ville de Duvernay,
Comté de Laval,
Province de Québec.

Assemblée régulière du Conseil de Ville de Duvernay tenue le 10 janvier 1961, à 9 heures p.m. au 2795 Blvd Lévesque à laquelle sont présents MM. les Echevins André Bastien, Léo J. Robinson, Charlemagne Le Sconarnec, Philémon Gascon, René David et Jacques Bourdon formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier est aussi présent.

Rés. 61-17

Proposé par M. l'Echevin André Bastien
Secondé par M. l'Echevin René David

Que les minutes de l'assemblée régulière du 13 décembre 1960, les ajournements du 20 décembre 1960 et du 3 janvier 1961 ainsi que de l'assemblée spéciale du 27 décembre 1960, soient adoptées telles que lues et soumises, avec les amendements suivants :

Rés. 60-576, 577 et 61-13, en ajoutant à la fin de ces résolutions le texte suivant :

" Le Contrat a été octroyé au plus bas soumissionnaire "

Rés. 60-581, en ajoutant comme premier "attendu" à cette résolution, le texte suivant :

" Attendu que des représentations ont été faites auprès du Conseil Municipal de la Ville de Duvernay par les principales organisations de la Ville, telles que Chambre de Commerce, Lignes de Propriétaires, etc., à l'effet que la Ville de Duvernay demande à la Législature de la Province de Québec, l'autorisation de ne plus faire partie de la Corporation Interurbaine de l'Île Jésus "

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-18

Proposé par M. l'Echevin André Bastien
Secondé par M. l'Echevin Charlemagne Le Sconarnec

Du'un montant de \$ 43,421.48, soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés aux item 1, 2 et 3 de la liste en date du 10 janvier 1961.

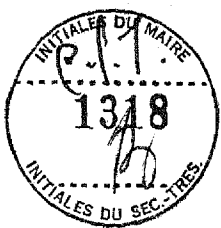
M. l'Echevin René David enregistre sa dissidence quant au paiement d'un montant de \$ 18.00 à M. Lucien Proulx, sous-officier rapporteur le 7 novembre 1960.

M. l'Echevin Jacques Bourdon enregistre sa dissidence quant au paiement d'un montant de \$ 18.00 chacun à MM. Maurice Denault et Victor Laforest, greffiers le 7 novembre 1960.

Adopté.

Avis de motion

M. l'Echevin Charlemagne Le Sconarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'abroger le règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique no. 334 et le remplacer par un nouveau règlement plus adéquat à la situation actuelle.



Avis de motion

M. l'Échevin André Bastien donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'amender le règlement no. 394 en rescindant l'article 3 dudit règlement.

Rés. 61-19.

Proposé par M. l'Échevin René David
Secondé par M. l'Échevin Jacques Bourdon

Que le projet d'assurance-groupe-vie-accidents-maladie pour les employés de la Ville de Duvernay fourni par les compagnies Zurich Insurance Co. et de Dominion of Canada General Insurance Co. en date du 10 janvier 1960, soit accepté conditionnellement aux bénéfices et à la prime mensuelle mentionnée dans le dit projet, telle protection devenant en vigueur à compter de midi le 12 janvier 1961.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-20

Proposé par M. l'Échevin André Bastien
Secondé par M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre de préparer les plans devis et estimés pour travaux d'égoûts et d'aqueduc, pavage et bordures sur les rues 350-221, 225 et 250

Adopté à l'unanimité.

Avis de motion

DCM.

x uniquement

M. l'Échevin André Bastien donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue d'apporter un changement au règlement de zonage no. 374, section Les Ecoles, zone C, quant aux lots 68-107, 108, 69-30 et 70-47, tels lots devant servir à la construction d'une clinique médicale.

Rés. 61-21.

Proposé par M. l'Échevin René David
Secondé par M. l'Échevin Jacques Bourdon

Que M. Claude Lamy, trésorier, soit autorisé à signer les chèques de la Ville de Duvernay ainsi qu'à retirer les effets bancaires. A l'avenir, les chèques seront signés par M. Charles E. Thérien, maire, et le trésorier Claude Lamy et, en leur absence respective, par M. le pro-maire en fonction et le greffier Rosaire G. Brisson.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-22

Proposé par M. l'Échevin René David
Secondé par M. l'Échevin Jacques Bourdon

Que le rapport de Me Georges H. Long, président d'élection le 7 novembre 1960 soit rendu public.

Votent en faveur de la proposition, MM. les Échevins René David, Jacques Bourdon et Philémon Gascon

Votent contre la proposition, MM. les Échevins André Bastien, Léo J. Robinson, Charlemagne Le Sconarnec.

MARGE DE LA REPIQUE
Formules Municipales Ltée, Parham, Qué.



Un égalité, M. le Maire Charles E. Thérien vote contre la proposition
En conséquence, la proposition est rejetée.

Rés. 61-23

Proposé par M. l'Échevin Jacques Bourdon
Secondé par M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec

Qu'un avis légal soit demandé quant à l'installation des affiches dans la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Avis de motion

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de rescinder dans son entier le règlement no. 347 concernant l'administration des sports dans la Ville et le remplacer par un autre plus adéquat.

Avis de motion

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement concernant la construction et l'administration de l'aqueduc dans la Ville.

Rés. 61-24

Proposé par M. l'Échevin André Bastien
Secondé par M. l'Échevin Léo J. Robinson

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Charles E. Thérien

Maire

[Signature]

Greffier.



Assemblée spéciale du Conseil de Ville de Duvernay tenue le 14 janvier 1961 à 3:30 heures p.m. au 2795 Blvd Lévesque, à laquelle sont présents MM. les Echevins André Bastien, Léo J. Robinson, Charlemagne Le Sconarnec, Philémon Gascon, René David et Jacques Bourdon formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier est aussi présent.

Tous les membres du Conseil ont été convoqués selon l'article 351 de la Loi des Cités et Villes.

Rés. 61-25

Proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

Que la question des différences de prix unitaires soumis par Civil Construction Ltée sur les règlements nos. 363, 386, 399, 400, 406 et 409 et sur d'autres soumissions présentées par le même entrepreneur à la même époque dans une ville avoisinante soit mise à l'étude.

M. l'Echevin René David
Secondé par M. l'Echevin Jacques Bourdon
Vient en amendement et propose

Que le Conseil détermine les procédures ainsi que les mesures à prendre et fixe une date limite pour l'étude des différences de prix unitaires soumis par Civil Construction Ltée sur les règlements 363, 386, 399, 400, 406 et 409 et sur d'autres soumissions présentées par le même entrepreneur à la même époque dans une ville avoisinante soit mise à l'étude.

Votent pour la proposition d'amendement, MM. les Echevins René David, Jacques Bourdon et Philémon Gascon

Votent pour la proposition principale, MM. les Echevins André Bastien, Charlemagne Le Sconarnec et Léo J. Robinson.

Un égalité, M. le Maire Charles E. Thérien vote pour la proposition principale.

En conséquence, la proposition principale est adoptée.

Adopté.

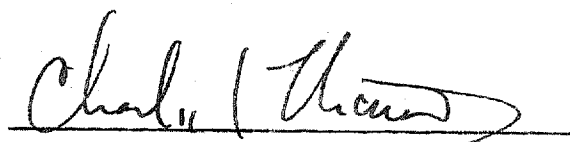
Un les divergences d'opinions quant aux bénéfices accordés pour l'assurance-groupe vie-accidents-maladies pour les employés par les compagnies Zurich et Confederation Life, le Conseil demande au greffier de bien vouloir rencontrer les chefs de service à ce sujet et d'obtenir leur point de vue quant à l'acceptation de l'une ou l'autre de ces compagnies, et en faire rapport au Conseil de Ville en conséquence.

Rés. 61-26

Proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.


Maire


Greffier.



Assemblée spéciale du Conseil de Ville de Duvernay, tenue le 25 janvier 1961, à 5:50 heures p.m. au 2795 Blvd Lévesque à laquelle sont présents MM. les Echevins André Bastien, Léo J. Robinson, Philémon Gascon, René David, Jacques Bourdon et Charlemagne Le Sconarnec formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier est aussi présent.

Tous les membres du Conseil ont été convoqués selon la loi.

Rés. 61-27

Proposé par M. l'Echevin René David
Secondé par M. l'Echevin Jacques Bourdon

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre de préparer les plans, devis et estimés pour travaux de pavage et bordures sur le côté est du Blvd Leblanc, nord du Blvd de la Concorde, rue De Courcelles, Champigny, Louis-Joliet et de Grandpré.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-28

Proposé par M. l'Echevin René David
Secondé par M. l'Echevin Philémon Gascon

Que les estimés fournis le 11 janvier 1961 par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre pour travaux d'égoûts et d'aqueduc sur le Blvd Leblanc, côté ouest, au montant de \$ 26,400.00 soient acceptés.

Que M. J.A. Lalonde, ing. prof., soit prié de transmettre pour approbation au Ministère de la Santé, les plans, devis relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

Avis de motion.

M. l'Echevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'effectuer des travaux d'égoûts et d'aqueduc sur le Blvd Leblanc, nord de la Concorde, côté ouest, sur une longueur de 1,000 pieds et pourvoyant à un emprunt nécessaire pour ces fins selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Rés. 61-29

Proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

Que les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soumis le 16 décembre 1960 pour un montant de \$ 17,600.00 pour travaux de pavage et bordures sur la rue Claire et la rue Liane, soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

Avis de motion.

M. l'Echevin Charlemagne Le Sconarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour exécution de travaux de pavage et bordures sur les rues Claire et Liane et à un emprunt suffisant pour ces fins selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.



Rés. 61-30

Proposé par M. l'Échevin André Bastien
Secondé par M. l'Échevin Jacques Bourdon

Que le plan préparé par M. J. André Laferrrière, arp. géo., en date du 12 décembre 1960 montrant les lots et subdivisions 68-69-1 et 2, cadastre officiel de la Paroisse de St-Vincent de Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-31

Proposé par M. l'Échevin André Bastien
Secondé par M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec

Que le plan préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 7 janvier 1961 et montrant les subdivisions nos. 360-25 à 194 du cadastre officiel de la Paroisse de St-Vincent de Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-32

Proposé par M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. l'Échevin André Bastien

Considérant que le tracé d'une ou des rues projetées apparaît au plan préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 9 janvier 1961, sous la description suivante : rues nos. 360-48, 49, 50, 93, 94, 95, 108, 109, 138, 153 ;

Considérant que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de ces rues ;

Considérant que la largeur des dites rues apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds, mesure anglaise ;

Considérant que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce qu'il n'y aura jamais de trafic intense dans ce district ;

Pour ces motifs, qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S.R.Q. 1941 d'accorder à la Corporation Municipale de Duvernay la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, les rues indiquées au plan de M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 9 janvier 1961 et décrites comme suit au dit plan : rues nos. 360-48, 49, 50, 93, 94, 95, 108, 109, 138 et 153.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-33

Proposé par M. l'Échevin Léo J. Robinson
Secondé par M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec

Que M. Jean-Claude Lambert, constable, soit remercié de ses services à compter du 23 janvier 1961 pour raisons d'incompatibilité de caractère aux fonctions de policier.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no. 424.



Rés. 61-34

Proposé par M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. l'Échevin Jacques Bourdon

Que le règlement no. 424 rescindant l'article 3 du règlement no. 394, ré : acquisition de terrains pour parcs lors de subdivisions soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no. 425

Rés. 61-35

Proposé par M. l'Échevin André Bastien
Secondé par M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec

Que le règlement no. 425 amendant le règlement de zonage no. 374 zone " C " des Écores quant aux lots 68-107, 108, 69-30 et 70-47, en vue de la construction d'une clinique médicale, soit adopté tel que lu et soumis ;

Votent en faveur de l'adoption, MM. les Échevins André Bastien, Léo J. Robinson et Charlemagne Le Sconarnec.

Votent contre l'adoption, MM. les Échevins René David, Jacques Bourdon et Philémon Gascon.

Un égalité, M. le Maire Charles E. Thérien vote pour l'adoption de ce règlement.

En conséquence; le règlement no. 425 sera soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 15 février 1961, au 2795 Blvd Lévesque entre 7 et 9 heures p.m. M. l'Échevin Jacques Bourdon et M. Rosaire G. Brisson, sont respectivement nommés président et greffier de la dite assemblée

Adopté.

Le Conseil prend connaissance du règlement no. 420.

Rés. 61-36

Proposé par M. l'Échevin Jacques Bourdon
Secondé par M. l'Échevin Léo J. Robinson

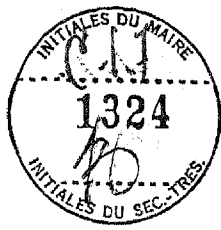
Que le règlement no. 420 pourvoyant à l'achat d'un terrain en vue de l'aménagement d'un parc et à un emprunt de \$ 75,000.00 pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 2 février 1961 au 2795 Blvd Lévesque, de 7 à 9 heures p.m. et que M. l'Échevin Jacques Bourdon et M. Rosaire G. Brisson, soient nommés respectivement président et greffier de la dite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Avis de motion

M. l'Échevin André Bastien donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'effectuer certains changements au zonage dans la zone " D ", section Les Écores, des lots 65 à 83 inclusivement.



Rés.
61-37

Proposé par M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. l'Échevin André Bastien

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Charl. / Thant

Maire

D. [Signature]

Greffier.



Assemblée spéciale du Conseil de Ville de Duvernay, tenue le 9 février 1961 à 8:55 heures p.m. au 2795 Blvd Lévesque à laquelle sont présents MM. les Echevins André Bastien, Léo J. Robinson, Charlemagne Le Scouarnec, Philémon Gascon, Jacques Bourdon, René David formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le Greffier est aussi présent.

Tous les membres du Conseil ont été convoqués selon la loi.

Rés. 61-38

Proposé par M. l'Echevin André Bastien
Secondé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec

Qu'un montant de \$ 143,502.14 soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés aux item 1, 2 et 3 de la liste en date du 9 février 1961.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-39

Proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

Que la police de responsabilité no. S L 48712 de Hartford Accident and Indemnity Company pour un montant de \$ 50,000.00 fournie par H.C. Construction pour la construction de l'Hotel de Ville soit acceptée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-40

Proposé par M. l'Echevin René David
Secondé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec

Que la demande de permis pour une quête publique devant avoir lieu les 13, 14 et 15 octobre 1961 pour l'Oeuvre du Bon Dieu en Taxi soit accordée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-41

Proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. l'Echevin André Bastien

Que Dubé & JAILLON Ltée soit autorisé à exécuter les travaux d'égoûts et d'aqueduc sur une longueur de 150 pieds dans la rue des Cèdres (355-37) en extension au contrat actuellement en cours et ce, au même prix unitaire que le contrat initial pour les mêmes travaux. L'exécution de ces travaux devra être chargée au contrat no. 411.

Adopté à l'unanimité.

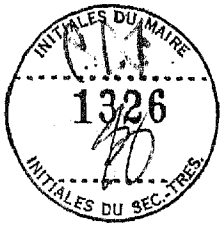
Rés. 61-42

Proposé par M. l'Echevin André Bastien
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

Que la Ville se rende acquéreur d'un droit de servitude de 15 pieds de largeur sur le lot P. 77 de Mme Delving Locas Beaulien, 3126, Blvd Lévesque et ce pour un montant de \$ 300.00, tel montant devant être chargé au règlement no. 400 ;

Que M. le Maire Charles E. Thérien ainsi que le greffier Rosaire G. Brisson soient et sont autorisés à signer le dit contrat pour et au nom de la dite corporation.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 61-43

Proposé par M. l'Échevin André Bastien
Secondé par M. l'Échevin Léo J. Robinson

Que demande soit faite à Hydro-Québec d'un droit de servitude sur le lot 74 aux fins d'y installer un émissaire à la Rivière des Prairies

Que M. le Maire Charles E. Thérien ainsi que le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer toute entente ou tout contrat à ce sujet pour et au nom de la dite corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-44

Proposé par M. l'Échevin Philémon Gascon
Secondé par M. l'Échevin André Bastien

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 29 novembre 1960 et montrant les lots 57-3 et 57-4-1 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent de Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Avis de motion.

M. l'Échevin André Bastien donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'un changement de zonage de "Industrial" à "Commercial" sur les lots 57-3 et 57-4-1 dans la zone "A", section "Les Écoles".


Procès-verbal.

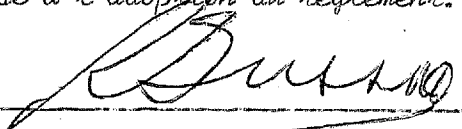
Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires pour l'adoption du règlement no. 414 amendant le plan de zonage no. 3 du règlement no. 353, section Grande Côte quant aux lots 329 et 330.

Cette assemblée fut tenue à la Salle Municipale le mercredi 25 janvier 1961 au 2795 Blvd Lèvesque de 7 à 8 heures p.m. sous la présidence de M. l'Échevin André Bastien et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture du second alinéa du premier paragraphe de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no. 414.

Aucun électeur propriétaire ne s'est opposé à l'adoption du règlement.

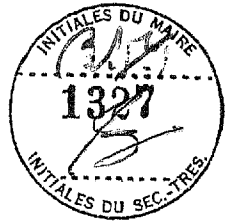

Président


Greffier.

Rés. 61-45

Proposé par M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. l'Échevin Philémon Gascon

Que le procès-verbal présenté et soumis par M. l'Échevin André Bastien et Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de l'assemblée des électeurs-propriétaires tenue pour l'adoption du règlement no. 414, soit adopté tel que lu et soumis ;



Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même corporation.

Adopté à l'unanimité.

Procès-Verbal.

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no. 420 pourvoyant à l'achat d'un terrain en vue de l'aménagement d'un parc et à un emprunt de \$ 75,000.00 pour ces fins.

Cette assemblée est tenue à la Salle Municipale, au 2795 Blvd Lèvesque, le jeudi 2 février 1961; de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. Jacques Bourdon et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes ainsi que du règlement no. 420.

Aucun propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption du règlement.

Jacques Bourdon
Président

Roisaire G. Brisson
Greffier.

Rés. 61-46

Proposé par M. l'Échevin Philémon Gascon
Secondé par M. l'Échevin Léo J. Robinson

Que le procès-verbal présenté et soumis par M. l'Échevin Jacques Bourdon et M. Rosaire G. Brisson, respectivement Président et greffier de l'assemblée des électeurs pour l'adoption du règlement no. 420, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Procès-verbal.

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires pour l'adoption du règlement no. 421 amendant le règlement de zonage no. 374, section Les Écores, zone "A" quant aux lots 58-63 à 71 inclusivement.

Cette assemblée fut tenue à la Salle Municipale le mercredi 25 janvier 1961 au 2795 Blvd Lèvesque de 8 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. l'Échevin René David et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture du second alinéa du premier paragraphe de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no. 421.

Cinq propriétaires se sont opposés à l'adoption du règlement. Faute du nombre requis d'opposants, le règlement est adopté.

René David
Président

Roisaire G. Brisson
Greffier.



Rés. 61-47

Proposé par M. l'Échevin Philémon Gascon
Secondé par M. l'Échevin Jacques Bourdon

Que le procès-verbal présenté et soumis par M. l'Échevin René David et M. Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de l'assemblée des électeurs-proprétaires tenue pour l'adoption du règlement no. 421, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no. 428.

Rés. 61-48

Proposé par M. l'Échevin René David
Secondé par M. l'Échevin Jacques Bourdon

Que le règlement no. 428 pourvoyant à l'exécution de travaux d'égoûts et d'aqueduc sur le Blvd Leblanc, nord du Blvd de la Concorde, côté ouest, sur une longueur de 1,000 pieds et à un emprunt de \$ 27,000.00 pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 16 février 1961, de 7 à 9 heures p.m. au 2795 Blvd Lévesque et que M. l'Échevin René David et M. Rosaire G. Brisson soient nommés respectivement président et greffier de la dite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no. 429

Rés. 61-49

Proposé par M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. l'Échevin André Bastien

Que le règlement no. 429 pourvoyant à la confection de pavage et bordures sur la rue Claire et la Rue Liane (rues 358-6 et 10) et à un emprunt de \$ 17,900.00 pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 16 février 1961, de 7 à 9 heures pm au 2795 Blvd Lévesque et que M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec et M. Claude Lamy soient respectivement nommés président et greffier de la dite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no. 430.

Rés. 61-50

Proposé par M. l'Échevin Léo J. Robinson
Secondé par M. l'Échevin André Bastien

Que le règlement no. 430 amendant le règlement de zonage no. 374 quant à la zone "D" section Les Écores, soit adopté tel que lu et soumis ;

M. l'Échevin Jacques Bourdon
Secondé par M. l'Échevin René David
Vient en amendement et propose

Que les amendements suggérés soient révisés et présentés x une formule différente au présent règlement .

x dans

Handwritten initials and scribbles.



Votent pour la proposition d'amendement, MM. les Echevins Philémon Gascon, Jacques Bourdon, René David.

Votent pour la proposition principale, MM. les Echevins Charlemagne Le Scouarnec, André Bastien et Léo J. Robinson.

Un égalité, M. le Maire Charles E. Thérien vote pour la proposition principale.

En conséquence, le règlement no. 430 sera soumis aux électeurs-proprétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 27 février 1961, entre 7 et 9 heures p.m. au 2795 Blvd Lévesque et M. le Maire Charles E. Thérien et M. Rosaire G. Brisson sont nommés respectivement président et greffier de la dite assemblée.

Adopté.

Rés. 61-51

Proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par MM. l'Echevin André Bastien

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre de préparer les plans, devis et estimés pour travaux d'égoûts et d'aqueduc, pavage et bordures sur les rues 357-11 et P. 12 et 348-2 et P. 1.

Adopté à l'unanimité.

Avis de motion.

M. l'Echevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de zoning par les lots 61-267 et 326 situés à l'angle de la rue Louis-Joliet et Charpigny dans la zone " E " section Les Ecoles.

Rés. 61-52

Proposé par M. l'Echevin Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. l'Echevin Léo J. Robinson

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire

Greffier.



Assemblée régulière du Conseil de Ville de Duvernay tenue le 14 février 1961 à 8:30 heures p.m. au 2795 Blvd Lévesque, à laquelle sont présents MM. les Echevins André Bastien, Léo J. Robinson, Charlemagne Le Scouarnec, Philémon Gascon, René David, Jacques Bourdon formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier est aussi présent.

Rés. 61-53

Proposé par M. René David
Secondé par M. André Bastien

Que les minutes de l'assemblée régulière du 10 janvier 1961, ainsi que des assemblées spéciales du 14 janvier 1961, 25 janvier 1961 et 9 février 1961 soient adoptées telles que lues et soumises.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-54

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. André Bastien

Qu'un montant de \$ 84,751.85 soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés aux items suivants :

fonds généraux :	\$ 54,673.25
fonds d'aqueduc :	\$ 2,077.60
fonds capital :	\$ 28,001.00

tel qu'inscrit dans la liste des comptes à payer en date du 14 février 1961.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-55

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Philémon Gascon

Que les mutations opérées dans la Ville de Duvernay au 31 décembre 1960 et fournies par la firme Bégin, Charland & Valiquette en date du 7 février 1961, soient acceptées et que le greffier soit autorisé à effectuer les corrections nécessaires au rôle d'évaluation en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-56

Proposé par M. René David
Secondé par M. André Bastien

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 24 janvier 1961 et montrant les lots 61-358 à 363 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent de Paul soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-57

Proposé par M. René David
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 24 janvier 1961 et montrant le lot 60-485-10 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent de Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-58

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales et à la Commission Municipale du Québec d'autoriser cette Corporation à emprunter temporairement de la Banque Provinciale du Canada un montant de \$ 150,000.00 à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an aux fins de financer l'administra-



tion de la Ville jusqu'à la rentrée des taxes.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-59

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada de prêter temporairement à cette Corporation un montant de \$ 150,000.00 à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an aux fins de financer l'administration de la Ville jusqu'à la rentrée des taxes, et que M. le Maire Charles E. Thérien et le trésorier Claude L. Lamy soient autorisés à signer les billets pour le dit emprunt pour et au nom de la dite corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-60

Attendu que la circulation de Montréal vers l'Île Jésus prend plus d'ampleur d'année en année ;

Attendu que l'autoroute des Laurentides, à cause de son utilité comme voie directe vers les Laurentides, ne peut être le lien principal entre Montréal et l'Île Jésus ;

Attendu que les trois autres ponts sur la rivière des Prairies (Cartierville, Ahuntsic-Uiau et Pie IX) ne suffisent plus à la demande depuis déjà longtemps ;

Attendu que de ces trois ponts existants, le pont Ahuntsic-Uiau est maintenant condamné par les experts et devra être reconstruit ;

Attendu qu'entre les ponts Ahuntsic-Uiau et Pie IX, la rue Papineau et son prolongement vers le nord (le boulevard Leblanc) existent présentement et forment des avenues importantes, l'une dans Montréal et l'autre dans Duvernay ;

Attendu que les autorités responsables ne pourront démolir le Pont Ahuntsic-Uiau en vue de sa reconstruction avant d'avoir assuré un nouveau passage à la circulation ;

Attendu que la rue Papineau est déjà aménagée en deux voies à partir du Boulevard Métropolitain jusqu'à la rivière des Prairies ;

Attendu que le boulevard Leblanc dans Duvernay a une emprise de 125 pieds et peut par conséquent être aménagé sans inconvénient pour les riverains, c'est-à-dire avec des voies de service indépendantes de la circulation rapide ;

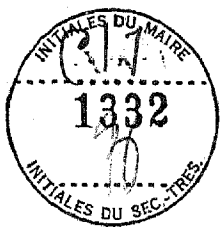
Attendu que la rue Papineau traverse l'Île de Montréal d'une rive à l'autre et qu'au moyen d'un pont sur la rivière des Prairies, elle deviendrait le débouché naturel du pont Jacques Cartier vers le nord ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que la Ville de Duvernay fasse les représentations nécessaires auprès des autorités provinciales et la Ville de Montréal en vue de la construction d'un pont qui relierait l'Île de Montréal à l'Île Jésus à la hauteur de la rue Papineau dans la Ville de Montréal et au Boulevard Leblanc dans la Ville de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 61-61

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

=
Qu'un Comité formé de M. le Maire Charles E. Thérien et de MM. les Echevins Léo J. Robinson et René David soit formé aux fins de promouvoir la construction d'un pont entre l'Île de Montréal et l'Île Jésus à la hauteur de la rue Papineau dans la Ville de Montréal et au Blvd Leblanc dans la Ville de Duvernay, et que des suggestions soient soumises aux fins de nommer ce pont Louis-Joseph Papineau.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-62

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que la liste des sous-entrepreneurs pour la construction de l'Hôtel de Ville fournie par A.C. Construction Inc. en date du 14 février 1961 soit adoptée à l'exception de l'item no. 12 "Porte-coffre-fort - Security Safe Ltd".

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-63

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que M. Normand Moody domicilié au 9482, rue St-Firmin, Montréal, soit engagé en qualité de constable pour la ville de Duvernay à compter du 20 février 1961 à raison d'un salaire de \$ 70.00 par semaine de 48 heures de travail et que le greffier de la Ville soit autorisé à vêtir et équiper M. Moody en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-64

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Handwritten initials

Que demande soit respectueusement faite à l'Honorable Juge en Chef de la Cour Supérieure pour le District de Montréal, de bien vouloir prendre en considération la nomination et nommer M. Raymond Vallée, domicilié au 650, rue Hocquart à Duvernay Commissaire de la Cour Supérieure pour le District de Montréal dû au fait que, de par son travail d'enquêteur pour l'assistance publique et le bien-être social pour la Ville de Duvernay, la dite nomination lui serait d'un grand secours dans l'accomplissement de ses fonctions.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-65

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que des démarches soient entreprises auprès des autorités provinciales aux fins que la Ville de Duvernay soit reconnue comme agence pour l'assistance publique et le bien-être social dans son territoire.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no. 423.

Rés. 61-66

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. René David

Que le règlement no. 423 relatif à la circulation et à la sécurité publique soit adopté tel que lu et soumis ;

MARGE DE LA RELECTURE
Formules Municipales Ltée, Par



Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no. 426.

Rés. 61-67

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le règlement no. 426 amendant l'article 5 du règlement no. 347 concernant la construction des égouts dans la Ville soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-68

Le Conseil prend connaissance du règlement no. 431

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que le règlement no. 431 amendant le règlement de zonage no. 374 quant aux lots 57-3 et 57-4-1 (Blvd Lévesque) section Les Écores, zone " A " soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 6 mars 1961 entre 7 et 9 heures p.m. au 2795 Blvd Lévesque et que M. l'Échevin Léo J. Robinson et Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de la dite assemblée.

MM. les Échevins René David et Jacques Bourdon, enregistrent leur dissidence à l'adoption de ce règlement.

Adopté.

Le Conseil prend connaissance du règlement no. 432.

Rés. 61-69

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le règlement no. 432 amendant le règlement de zonage no. 374 quant aux lots 61-267 et 326 (angle Champigny et Louis-Joliet) zone " E " section Les Écores, soit adopté tel que lu et soumis :

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 6 mars 1961 entre 8 et 10 heures p.m. au 2795 Blvd Lévesque et que M. l'Échevin René David et M. Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de la dite assemblée.

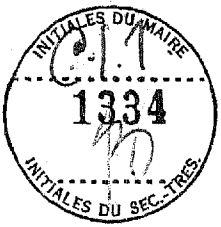
Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-70

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Léo J. Robinson

Qu'après un dernier avis raisonnable de paiement, la Ville prenne la mesure nécessaire permise par la Loi aux fins de percevoir les arriérés de taxes, tant foncières que spéciales, eau, d'affaires, etc.

Adopté à l'unanimité.



Rés.
61-71.

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. René David

Que le salaire de M. Jean-Paul Lefebvre, contremaître, soit porté à \$ 80.00 par semaine à compter du 13 février 1961 au bon vouloir du Conseil.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-72

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que la Ville rembourse à M. Jean Addy le coût de deux permis de construction au montant de \$ 50.00 payé le 18 juin 1959, reçu no. 4394 dû au fait que M. Jean Addy n'a pu exécuter les dites constructions sans qu'il y ait faute de sa part.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-73

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que la Ville de Duvernay paye à Charles Duranceau Ltée un montant de \$ 3,357.15 en règlement complet et final de leur réclamation pour travaux additionnels exécutés en 1958 au règlement no. 327, le tout tel que spécifié dans la lettre de Charles Duranceau Ltée en date du 12 janvier 1961.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-74

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que M. Claude François Lefebvre, arp. géo., soit autorisé à exécuter le cadastre en plaques de la Ville de Duvernay, ce, au coût approximatif de \$ 3,500.00, telle dépense devant être chargée aux fonds généraux.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-75

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

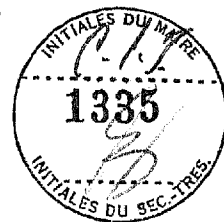
Que les estimés des ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre en date du 10 février 1961 au montant de \$ 315,500.00 pour travaux d'égoûts et d'aqueduc pour le collecteur sur le lot 81 soient acceptés.

Que M. J. A. Lalonde, ing. prof., soit prié de transmettre pour approbation au Ministère de la Santé les Plans, devis, relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

Avis de motion.

M. L'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour travaux d'égoûts et d'aqueduc (collecteur sur le lot 81) et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre.



Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la Ligue des Propriétaires de la Ville de Duvernay, section Notre-Dame des Ecoles, ré : neige aux intersections sur les terre-pleins des boulevards.

Le Conseil désire faire savoir que des mesures ont déjà été prises à ce sujet et que la situation est corrigée.

Rés. 61-76

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Qu'à la suite d'une requête soumise au Conseil par un certain citoyen, que celui-ci annule le règlement no. 422 pour lequel un référendum doit avoir lieu les 22 et 23 février prochain.

Votent en faveur de la proposition, MM. les Echevins Jacques Bourdon, René David et Philémon Gascon.

Votent contre la résolution, MM. les Echevins Charlemagne Le Sconarnec, André Bastien, Léo J. Robinson.

Un, égalité, M. le Maire Charles E. Thérien vote contre la proposition.

En conséquence, la proposition est rejetée.

Rés. 61-77

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Léo J. Robinson

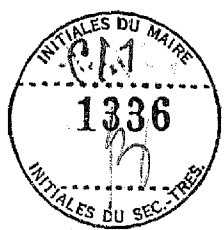
Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Charles E. Thérien

Maire

R. J. Robinson
Greffier.



Session spéciale du 3 mars 1961.

A l'ouverture de l'assemblée, seuls se sont présentés MM. les Echevins Jacques Bourdon, René David et Philémon Gascon.

M. le Maire Charles E. Thérien ainsi que MM. les Echevins André Bastien, Léo J. Robinson et Charlemagne Le Sconarnec étaient absents de leur siège après avoir été dûment convoqués selon l'article 351 de la Loi des Cités et Ville.


Faute de quorum et après l'attente réglementaire d'une 1/2 heure, il fut

proposé par M. René David
Secondé par M. Philémon Gascon

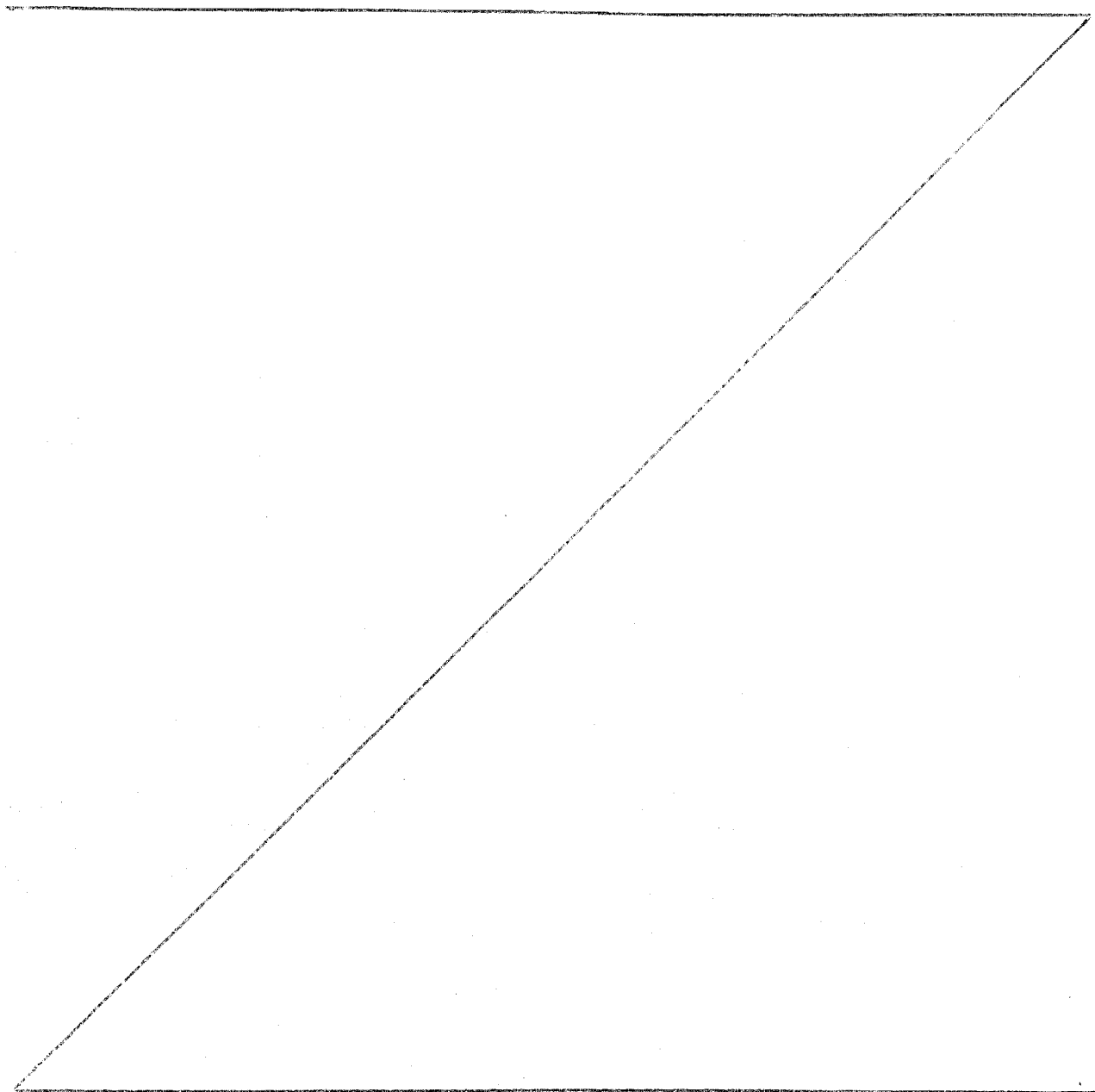
Rés. 61-78

Que l'assemblée soit ajournée au mardi 7 mars 1961 à 8 heures p.m.

Adopté.



Greffier.





Ajournement de l'assemblée spéciale du 3 mars 1961 tenue le mardi 7 mars 1961, à 8 heures p.m. au 2795 Blvd Lèvesque.

Tous les membres du Conseil ont été convoqués selon la loi.

A l'ouverture de l'assemblée, seuls étaient présents MM. les Echevins Jacques Bourdon, René David et Philémon Gascon.

Saute de quorum, l'assemblée demeura ouverte pour la période réglementaire d'une demi-heure.

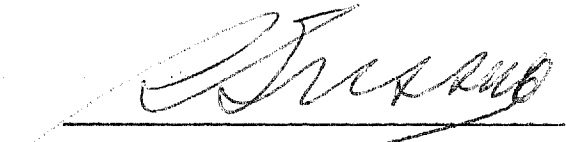
A l'expiration de la dite période, il fut proposé

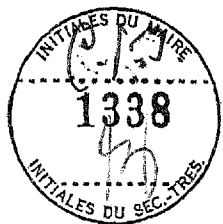
Rés. 61-79

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que l'assemblée soit levée.

Adopté.


Greffier.



Ville de Duvernay,
Comté de Laval,
Province de Québec.

Assemblée spéciale du Conseil de Ville tenue le 10 mars 1961 à 5:05 heures p.m. au 2795 Blvd Lévesque, à laquelle sont présents MM. les Echevins Jacques Bourdon, René David, Charlemagne Le Sconarnec, Léo J. Robinson et André Bastien formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Tous les membres du Conseil ont été convoqués selon la loi.

M. l'Echevin Philémon Gascon était absent de son siège après avoir été dûment convoqué.

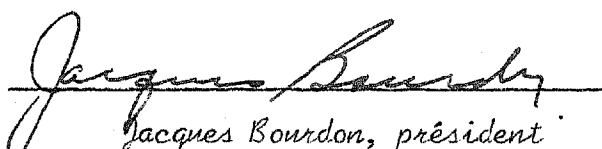
Procès-verbal.

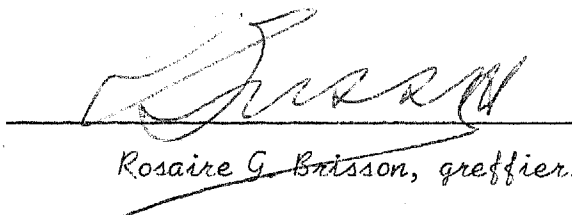
Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires pour l'adoption du règlement no. 422 amendant le plan de zonage "Section Les Ecores" zone "D" au règlement no. 374 quant à la section "R M 2" sur les lots 65-2.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le jeudi 26 janvier 1961 au 2795 Blvd Lévesque de 7 à 8 heures p.m., sous la présidence de M. Jacques Bourdon et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture du second alinéa du premier paragraphe de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no. 422.

Un que six électeurs propriétaires se sont opposés au règlement, le président de l'assemblée fixa la votation au 22 et 23 février 1961.


Jacques Bourdon, président


Rosaire G. Brisson, greffier.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Inc., Farnham, Qué.

Rés. 61-80

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le procès-verbal présenté et soumis par M. l'Echevin Jacques Bourdon et M. Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de l'assemblée des électeurs pour l'adoption du règlement no. 422 soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Procès-verbal.

Procès-verbal du scrutin secret tenu les 22 et 23 février pour l'adoption du règlement no. 422 concernant un amendement au plan de zonage, section Les Ecores zone "D" du règlement no. 374 quant à la section "R M 2" sur le lot 65-2.

Conformément à la loi, le scrutin secret fut tenu au 2795 Blvd Lévesque de 9 heures a.m. à 7 heures p.m.



Seuls les électeurs-proprétaires de la zone " D " ont voté sur ce règlement.

Le comptage des votes a donné les résultats suivants :

<u>En nombre</u>	
Nombre de bulletins déposés pour le <i>o u i</i>	32
Nombre de bulletins déposés pour le <i>n o n</i>	8
Nombre de bulletins gâtés	--
Nombre de bulletins rejetés	8
	48

Majorité en nombre pour le *o u i* : 24

39 électeurs-proprétaires résidents (sur un total possible de 50) ont voté à ce référendum, soit un pourcentage de 78%.

<u>En valeur</u>	
Valeur votée pour l'affirmative	\$ 404,300.00
Valeur votée pour la négative	\$ 138,500.00
Valeur rejetée	\$ 324,500.00

Majorité en valeur pour l'affirmative : \$ 265,800.00

Un que le vote est majoritaire pour l'affirmative en nombre et en valeur, le règlement no. 422 est par le fait même adopté par les électeurs-proprétaires de la zone " D ", section " Les Ecoles ".

Rosaire G. Brisson, officier-rapporteur

Claude Lamy, Secrétaire d'Élection.

* Rés. 61-81

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le procès-verbal présenté et soumis par M. Rosaire G. Brisson, officier-rapporteur et M. Claude Lamy, Secrétaire d'élection pour le référendum tenu pour l'adoption du règlement no. 422, soit adopté tel que lu et soumis :

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même corporation.

Adopté à l'unanimité.



Session du 10 mars 1961.

Procès-verbal.

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no. 428 pourvoyant à la construction d'égoûts et d'aqueduc sur le Blvd Leblanc, nord du Blvd de la Concorde, côté ouest, sur une longueur de 1,000 pieds et à un emprunt de \$ 27,000.00 pour ces fins.

Cette assemblée est tenue à la salle municipale, au 2795 Blvd Lévesque, le jeudi 16 février 1961, de 7 à 9 heures p.m., sous la présidence de M. René David et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes ainsi que du règlement no. 428.

Aucun électeur-proprétaire ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

René David, président

Rosaire G. Brisson, greffier.

Rés. 61-82

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le procès-verbal présenté et soumis par M. René David et Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de l'assemblée tenue pour l'adoption du règlement no. 428, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette corporation et que copie soit déposée aux archives de cette même corporation.

Adopté à l'unanimité.

Procès-verbal.

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no. 429 pourvoyant à la confection de pavage et bordures sur les rues Claire et Liane (rues no. 358-6 et 10) et à un emprunt de \$ 17,900. pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, au 2795 Blvd Lévesque, le jeudi 16 février 1961, de 7 à 9 heures p.m., sous la présidence de M. Charlemagne Le Scomarnec et de M. Claude Lamy, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes ainsi que du règlement no. 429.

Aucun électeur-proprétaire ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

Charlemagne Le Scomarnec,
président.

Claude Lamy, greffier.



Rés. 61-83

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. André Bastien

Que le procès-verbal présenté et soumis par M. Charlemagne Le Sconarnec et Claude Lamy, respectivement président et greffier de l'assemblée des électeurs-proprétaires tenue pour l'adoption du règlement no. 429, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux archives de cette même corporation.

Adopté à l'unanimité.

Procès-verbal.

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires pour l'adoption du règlement no. 432 amendant le règlement de zonage no. 374 quant aux lots 61-267 et 326 (angle de Champigny et Louis-Joliet) zone " E ", section Les Ecores.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le lundi 6 mars 1961 au 2795 Blvd Lévesque, de 8 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. René David et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture du second alinéa du premier paragraphe de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no. 432.

Aucun électeur-proprétaire ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

René David, président

Rosaire G. Brisson, greffier.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Rés. 61-84

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le procès-verbal présenté et soumis par M. René David et Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de l'assemblée des électeurs-proprétaires tenue pour l'adoption du règlement no. 432, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux archives de cette même corporation.

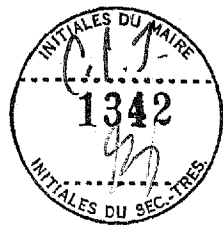
Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-85

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. René David

Que le plan fait et préparé par M. J. André Laferrière, arp. géo., en date du 9 février 1961 et montrant les lots 56-A-85-2, 56-A-90 à 99 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent de Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.



Avis de motion.

M. René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'installer le système d'égouts et d'aqueduc dans la rue Victor Morin (56-81-82) et pourvoyant à un emprunt suffisant et nécessaire pour cette fin selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Lejeindre.

Rés. 61-86

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. René David

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 19 décembre 1960 et montrant les lots 69-11, 70-22 et 70-14, 69-11-1 et 2, 70-22-1, 2 et 3, 70-14-1, 2 et 3, 69-31 à 34 inclusivement, 70-48 à 56 inclusivement du cadastre de la Paroisse St-Vincent de Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-87

Considérant que le tracé d'une ou des rues projetées apparaît au plan préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 19 décembre 1960, sous la description suivante : rues nos. 69-32 et 70-55 ;

Considérant que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de ces rues ;

Considérant que la largeur des dites rues apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds, mesure anglaise ;

Considérant que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce qu'il n'y aura jamais de trafic intense dans ce district ;

Pour ces motifs.

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. René David

Qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la Corporation Municipale de Duvernay la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, les rues indiquées au plan de M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 19 décembre 1960 et décrites comme suit au dit plan : 69-32 et 70-55 .

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-88

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. René David

Que le plan fait et préparé par M. Maurice Gaudreault, arp. géo., en date du 16 décembre 1960 et montrant les lots 65-98, 65-119-1, 65-2-137 à 145 inclusivement du cadastre officiel de la Paroisse de St-Vincent de Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

MARQUE DE LA REVUE
Économies Municipales Idée, Fernham, Qué.



Rés. 61-89

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. René David

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 8 février 1961 et montrant les lots nos. 61-364 à 406 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent de Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-90

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. René David

Considérant que le tracé des rues projetées apparaît au plan préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 8 février 1961, sous la description suivante : rues nos. 61-364, 365, 374 et 379 ;

Considérant que ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de ces rues ;

Considérant que la largeur des dites rues apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds, mesure anglaise ;

Considérant que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce qu'il n'y aura jamais de trafic intense dans ce district ;

Pour ces motifs, qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la Corporation Municipale de Duvernay la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise les rues indiquées au plan de M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 8 février 1961 et décrites comme suit au dit plan : rues nos. 61-364, 365, 374 et 379.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-91

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. René David

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 19 décembre 1960 et montrant les lots 61-407 à 415 inclusivement du cadastre officiel de la Paroisse de St-Vincent de Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-92

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire

Greffier.



Session du 14 mars 1961.

Ville de Duvernay,
Comté de Laval.

Assemblée régulière du Conseil de Ville de Duvernay tenue le 14 mars 1961 à 8:05 heures p.m. au 2795 Blvd Lévesque à laquelle sont présents MM. les Echevins André Bastien, Léo J. Robinson, Charlemagne Le Sconarnec, Philémon Gascon, René David, Jacques Bourdon formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier est aussi présent.

Rés. 61-93

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que les minutes de l'assemblée régulière du 14 février 1961, ainsi que des sessions spéciales du 3 mars, 7 mars et 10 mars 1961, soient adoptées telles que lues et soumises.

M. Jacques Bourdon
secondé par M. Philémon Gascon
vient en amendement et propose

Que la résolution 61-61 soit corrigée en mentionnant

" M. l'Echevin René David, président et M. le Maire Charles E. Thérien et M. l'Echevin Léo J. Robinson, membres du Comité "

Vote pour la proposition principale, MM. Bastien, Robinson et Le Sconarnec.

Vote pour la proposition d'amendement, MM. Bourdon, David et Gascon.

Un égalité, M. le Maire Charles E. Thérien vote pour la proposition principale.

En conséquence, la proposition principale est adoptée.

Adopté.

Rés. 61-94

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Léo J. Robinson

Qu'un montant de \$ 151,411.09 soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés dans la liste des comptes à payer du 14 mars 1961 et répartis comme suit :

Fonds généraux :	\$ 26,871.20
Fonds d'aqueduc :	\$ 8,145.18
Fonds Capital :	\$ 116,394.71

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-95

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour la vente de \$ 760,500.00 d'obligations de la Ville de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 61-96

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. André Bastien

Que l'offre faite par le syndicat composé de :

- Gaston Laurent Inc.
- Florido Matteau & Fils
- Morgan, Ostiguy & Hudon Ltée
- W.C. Pitfield & Co. Ltd
- Société de Placements Inc.,
- Bélanger Inc.
- Durocher, Rodrigue & Cie Ltée
- Crédit Québec Inc.,
- Placements Kennebec Inc.,
- La Banque Provinciale du Canada,

pour l'achat de \$ 760,500.00 d'obligations de la Ville de Duvernay datées du 1er avril 1961 au prix de :

Quatre-vingt-dix-sept et dix-huit centièmes pour cent (97.18 %)

et que la Ville de Duvernay émettra comme suit :

\$ 158,500.00 5½% 1er avril 1962 à 1966 inclusivement,
\$ 602,000.00 6% 1er avril 1967 à 1971 inclusivement, dont \$ 440,500. en 1971

telle émission étant faite en vertu des règlements nos. :

378 - 380 - 383 - 384 - 386 - 397 - 399 - 400

403 - 404 - 406 - 410 - 411 - 412 - 413 - 415 - 416

soit acceptée par le conseil, sujet toutefois à l'approbation du Ministre des Affaires Municipales ainsi que de la Commission Municipale de Québec, le tout tel que stipulé dans l'offre d'achat de la Banque Provinciale du Canada en date du 14 mars 1961.

Adopté à l'unanimité.

MARCE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Rés. 61-97

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le chèque de dépôt-garanti de soumission pour achat d'obligations soit remis à la Banque Canadienne Nationale, ce soumissionnaire n'ayant pas été favorisé.

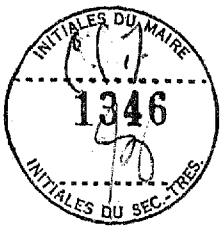
Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-98

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que Me Georges H. Long, conseiller juridique, soit autorisé à rédiger les débentures et à les faire imprimer chez Yvon Boulanger Inc., et à faire toute la procédure nécessaire pour que la livraison en soit faite sans délai.

Adopté à l'unanimité.



Rés.
61-99

Proposé par M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Jacques Bourdon

= Que les règlements nos. 378, 386 et 400 soient et sont amendés à l'article 6 en remplaçant les mots :

" cinq et demi pour cent (5½%) " par " six pour cent (6%) "

Que le règlement no. 399 soit et est amendé à l'article 6 en remplaçant les mots :

" cinq et demi pour cent (5½%) " par " six pour cent (6%) "

L'article 9 des règlements nos 406, 411 et 412 est remplacé par le suivant :

" 9.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation "

L'article 11 du règlement no. 404 ; l'article 15 du règlement no. 403 et l'article 14 des règlements nos. 378, 380, 383, 384, 386, 397, 399, 400, 410, 413, 415 et 416 sont remplacés par le suivant :

" Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation. "

Le tableau d'amortissement du règlement no. 386 est remplacé par le suivant :

1.-	\$ 2,800	11.-	\$ 5,100
2.-	2,900	12.-	5,000
3.-	2,900	13.-	5,100
4.-	4,000	14.-	5,100
5.-	3,900	15.-	5,100
6.-	3,700	16.-	10,100
7.-	4,200	17.-	10,100
8.-	5,100	18.-	12,100
9.-	4,800	19.-	14,100
10.-	4,800	20.-	14,100

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-100

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que les obligations à être émises en vertu des règlements nos.

378 - 380 - 383 - 384 - 386 - 397 - 399 - 400

403 - 404 - 406 - 410 - 411 - 412 - 413 - 415 - 416

porteront la date du 1er avril 1961. Les intérêts sur ces obligations seront payables les 1er avril et 1er octobre de chaque année et le principal et les intérêts seront payables à toutes succursales de la Banque Provinciale du Canada dans la Province de Québec ainsi qu'au Bureau Principal de la dite banque à Toronto.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-100-A

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que les obligations au montant de \$ 760,500. a être émises en vertu des règlements nos. 378, 380, 383, 384, 386, 397, 399, 400, 403, 404, 406, 410, 411, 412, 413, 415, et 416 seront signées par le Maire et contresignées par le Greffier de la Ville de Duvernay et porteront le sceau de la dite ville; un fac-simile seulement des signatures du Maire et du Greffier pourra être imprimé lithographié ou gravé sur les coupons d'intérêt.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 61-101

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que pour l'emprunt de \$ 760,500.00 d'obligations autorisé par les règlements nos. 378, 380, 383, 384, 386, 397, 399, 400, 403, 404, 406, 410, 411, 412, 413, 415 et 416, des obligations sont émises pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire, pour un terme de dix ans au lieu de quinze ans pour le règlement no. 384 ; et pour un terme de dix ans au lieu de vingt ans pour les règlements nos. 378, 380, 383, 386, 397, 399, 400, 403, 406, 410, 411, 412, 413, 415 et 416 ; chaque émission subséquente devant être pour la balance due sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-102

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que la Ville de Duvernay achète de Mogis Inv. et Northfield Construction certaines parties des lots 66 et 68 situées sur le Centre Communautaire pour fins de parcs et ce, au prix mentionné au règlement no. 420, tel achat étant fait en vertu du règlement no. 420 approuvé par le Ministère des Affaires Municipales ainsi que la Commission Municipale de Québec, respectivement en dates des 7 et 8 mars 1961.

Que Me Rémi Lussier, notaire, soit autorisé à préparer les contrats en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson, soient autorisés à signer le dit contrat pour et au nom de la dite corporation et à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires à la complétion de cette transaction.

Adopté à l'unanimité.

Attendu que, sous les dispositions de la Loi de l'Assistance Publique de Québec, S.R.Q. 1941, chapitre 187, amendements et règlements qui s'y rapportent il est loisible au Gouvernement Provincial de reconnaître comme institution d'assistance publique, un organisme de bienfaisance, constitué par une municipalité qui désire s'occuper de la distribution des secours financiers, en vertu de cette loi ;

Attendu que la Ville de Duvernay est directement affectée par le chômage, et qu'il s'ensuit que de nombreuses familles se trouvent présentement dans le besoin ;

Attendu qu'un grand nombre de ces personnes nécessiteuses s'adressent à l'Hotel de Ville, pour obtenir de l'aide financière ;

Attendu que la Ville de Duvernay est disposée à contribuer à l'organisation permanente d'un organisme de bienfaisance en constituant un Service municipal de bien-être ;

Pour ces motifs,

Rés. 61-103

Il est proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que demande soit faite aux autorités du Gouvernement Provincial, et plus particulièrement au Ministère du Bien-Être Social, afin que la Ville de Duvernay soit reconnue comme agence de distribution de l'assistance publique versée par la Province de Québec, au bénéfice des personnes nécessiteuses de la Ville de Duvernay, et ce, en vertu des dispositions de la Loi de l'Assistance Publique de Québec, Statuts Refondus, 1941, chapitre 187, ses amendements ainsi que les règlements qui s'y rapportent ;

Que copie de cette résolution soit envoyée à l'Honorable Emilien Lafrance, Ministre du Bien-Être Social du Gouvernement de la Province de Québec.

Adopté à l'unanimité.



Procès-verbal.

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires pour l'adoption du règlement no. 425, amendant le règlement no. 374, zone "C" des Ecores quant aux lots 68-107, 108, 69-30 et 70-47 en vue de la construction d'une clinique médicale.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le mercredi 15 février 1961 au 2795 Blvd Lévesque de 7 à 8 heures p.m. sous la présidence de M. Jacques Bourdon et M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture du second alinéa du premier paragraphe de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no. 425.

Un que plus de six électeurs-proprétaires se sont opposés à l'adoption de ce règlement, le président fixe le référendum pour les 8 et 9 mars 1961.

Jacques Bourdon
Jacques Bourdon, président

Rosaire G. Brisson
Rosaire G. Brisson, greffier.

Rés. 61-104

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. André Bastien

Que le procès-verbal présenté et soumis par M. Jacques Bourdon et Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de l'assemblée des électeurs-proprétaires tenue pour l'adoption du règlement no. 425, soit adopté tel que lu et soumis;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de la Ville de Duvernay et que copie soit déposée aux archives de cette même corporation.

Adopté à l'unanimité.

Procès-verbal.

Procès-verbal du scrutin secret tenu les 8 et 9 mars 1961 pour l'adoption du règlement no. 425 concernant un amendement au plan de zonage, section "Les Ecores" zone "C" du règlement no. 374 quant aux lots 68-107, 108, 69-30 et 70-47.

Conformément à la loi, le scrutin secret fut tenu au 2795 Blvd Lévesque de 9 a.m. à 7 p.m.

Seuls les électeurs-proprétaires de la zone "C" ont votés sur ce règlement.

Le comptage des votes a donné les résultats suivants :

<u>En nombre</u>	
Nombre de bulletins déposés pour le <u>o u i</u> :	111
Nombre de bulletins déposés pour le <u>n o n</u> :	38
Nombre de bulletins gâtés :	2
Nombre de bulletins rejetés :	20
Majorité en nombre pour le <u>o u i</u> :	73



162 électeurs-propriétaires résidents, sur un total possible de 292 ont voté à ce référendum, soit un pourcentage de 55.5%

En valeur.

Valeur votée pour l' <u>affirmative</u>	\$ 2,329,200.00
Valeur votée pour la <u>négative</u>	\$ 434,600.00
Valeur rejetée	\$ 300,200.00
Majorité en valeur pour l' <u>affirmative</u>	\$ 1,894,600.00

Un que la majorité est pour l'affirmative en nombre et en valeur, le règlement no. 425 est donc adopté.

Rosaire G. Brisson

Rosaire G. Brisson, officier-rapporteur.

Claude Lamy

Claude Lamy, Secrétaire d'Élection.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Rés. 61-105

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. André Bastien

Que le procès-verbal du scrutin secret tenu les 8 et 9 mars 1961 pour l'adoption du règlement no. 425 et soumis par M. Rosaire G. Brisson, officier-rapporteur et M. Claude Lamy, Secrétaire d'Élection, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-106

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le référendum pour l'adoption du règlement no. 431 qui devait avoir lieu les 6 et 7 avril 1961 soit reporté aux 12 et 13 avril 1961.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-107

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que les estimés fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre en date du 27 février 1961 pour la confection de pavage et bordures sur le Blvd Leblanc, côté est, sur la rue de Courcelles, la rue Louis-Joliet, la rue De Grand-Pré et la rue Champigny pour un total de \$ 136,350.00 soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.



Avis de motion.

M. l'Échevin Léo J. Robinson donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour confection de pavage et bordures sur le Blvd Leblanc, côté est, rue de Courcelles, rue Louis-Joliet, rue de Grand-Pré, rue Champigny et pourvoyant à un esplanade suffisant pour ces fins suivant les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Rés. 61-108

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que la Ville de Duvernay accepte en principe de céder à la Caisse Populaire de Duvernay un terrain pour la construction de leur édifice, l'emplacement dudit terrain devant toutefois être déterminé après rencontre entre les intéressés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-109

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre de préparer les plans, devis et estimés pour travaux d'égoûts, d'aqueduc, pavage et bordures sur les rues 69-32 et 70-55.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-110

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre de préparer les plans, devis et estimés pour travaux d'égoûts, d'aqueduc, pavage et bordures sur les rues nos. 61-364, 365, 374, 379, 405 et 406.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une demande Willart Construction Co. Ltée pour changement de zonage de R M 2 à R U B sur les lots 79 et 80, de la rue St-Victor à de Versailles.

Cette demande est référée au Comité d'Urbanisme.

Le Conseil prend connaissance d'une demande de M. Dollard Bélanger, 50, rue Guilbault à Laval des Rapides, pour un changement de zonage à "Commercial" au 2543 et 2545 Blvd Lévesque.

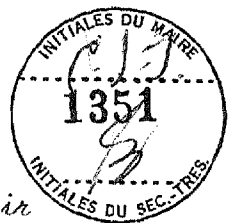
Cette demande est référée au Comité d'Urbanisme.

Rés. 61-111

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que les réclamations au montant de \$ 1.75 chacune présentées par M^{rs}. Jean-Claude Deschênes, Gilles Bouchard, George Fink et Louis L'Heureux, de la rue de Grand-Pré, ré : déneigement, soient honorées et chargées à The Sicily Asphaltum Paving Co.

Adopté à l'unanimité.



Le Conseil prend connaissance d'une plainte de Taxi Duvernay, ré : application du règlement de taxi dans la Ville.

Le Conseil demande à Me Georges H. Long, aviseur légal de bien vouloir faire l'étude du règlement de taxi pour la Ville de Duvernay et faire rapport au Conseil en conséquence.

Le Conseil prend connaissance du règlement no. 434

Rés. 61-112

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le règlement no. 434 pourvoyant à l'installation des systèmes d'égoûts et d'aqueduc sur la rue Victor Morin, sur le lot 56 et sur la rue 57-232 dans la Ville et à un emprunt de \$ 123,800.00 pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires intéressés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 21 mars 1961, de 7 à 9 heures p.m., au 2795 Blvd Lévesque et que M. l'Échevin René David et le greffier Rosaire G. Brisson, soient nommés respectivement président et greffier de la dite assemblée

Adopté à l'unanimité.

Attendu que la Ville de Duvernay de par sa situation géographique dans la région immédiate de Montréal est dans une position excellente pour recevoir des soumissions d'entrepreneurs nombreux et qualifiés ;

Attendu que de nombreux corps publics tels que commissions scolaires, conseils de villes, compagnies propriété de l'état provincial telles que l'Hydro-Québec, ont adopté depuis un certain temps le système de soumissions publiques ;

Attendu que le Gouvernement Provincial actuel par les soumissions publiques a réalisé avec chiffres à l'appui des économies de l'ordre de 20 à 50% et parfois même plus ;

Attendu que l'administration du bien public doit être réalisée dans le meilleur intérêt des contribuables soit de la façon la plus économique possible ;

Attendu que le Conseil de Ville de Duvernay ne peut que suivre l'exemple de tous ces administrateurs publics conscients de leurs devoirs et responsabilités ;

Attendu que la majorité de nos concitoyens déplorent le système de soumissions sur invitation tel que pratiqué actuellement et maintenu jusqu'à ce jour par la partie majoritaire de notre conseil de Ville ;

Attendu que les corps publics existants dans notre ville tels que Lignes de Propriétaires, Chambre de Commerce, etc. s'ils étaient consultés, seraient certainement en faveur des soumissions publiques ;

Attendu que démocratiquement, il faut comprendre que les administrateurs publics sont les serviteurs du peuple et non l'inverse ;

Attendu qu'il est encore temps d'aider à soulager le fardeau des contribuables de Duvernay, et pour toutes ces raisons ;

Rés. 61-113

Il est proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon



Que le Conseil de Ville de Duvernay, à compter de ce 14ème jour de mars 1961, demande des soumissions publiques par la voie des journaux tels que La Presse, le Star, Daily News Commercial et les journaux régionaux soit l'Élan de Laval et le Courrier de Laval ;

Que ces soumissions publiques soient demandées pour toutes dépenses excédant \$ 5,000.00 et qu'elles soient déposées par les intéressés sur la table du Conseil à l'ouverture d'une séance régulière du Conseil mentionnée dans l'avis de demande de soumission.

Votent pour la résolution, MM. Philémon Gascon, René David et Jacques Bourdon.

Votent contre la résolution, MM. Charlemagne Le Sconarnec, Léo J. Robinson et André Bastien.

Un égalité, M. le Maire Charles E. Thérien vote contre la proposition.

En conséquence, la proposition est rejetée.

Attendu que relativement à l'interprétation de notre règlement concernant la distribution de circulaires, notre Conseil de Ville semble s'être mépris, particulièrement dans la période précédant la dernière élection municipale ;

Attendu que notre chef de police a saisi sur les ordres du maire des circulaires traitant de politique municipale en quelques occasions ;

Attendu que des contribuables sont été lésés de leurs droits de parole et d'expression à ces occasions et que nous ne croyons pas que cela est le but du règlement ;

Attendu que la jurisprudence à cet effet établit clairement qu'on ne peut empêcher en aucune façon la distribution de circulaires traitant d'idées qu'elles soient politiques ou autres ;

Attendu que durant la dernière élection municipale que certains candidats ont du fournir à notre chef de police deux copies de chacun de leur circulaire avant distribution ;

Attendu que nous croyons que le seul but du règlement est de régler la distribution de circulaires commerciales.

Rés. 61-114

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Qu'un avis légal sur l'interprétation de ce règlement nous soit donné par écrit par notre aviseur Me Georges H. Long et déposé sur la table du conseil lors de la prochaine assemblée.

Votent pour la proposition, MM. Jacques Bourdon, René David et Philémon Gascon.

Votent contre la proposition, MM. Charlemagne Le Sconarnec, Léo J. Robinson et André Bastien.

Un égalité M. le Maire Charles E. Thérien vote contre la proposition.

En conséquence, la proposition est rejetée.

MARCE DE LA REINAIRE
Formules Municipales Idée, Farnham, Qué.



Rés. 61-115

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Qu'à l'avenir, les affichages publics concernant l'administration de la Ville de Duvernay soient placés à l'École St-Maurice, à l'Église Notre-Dame des Ecoles, à l'École Gordon, à l'Hotel de Ville ainsi qu'à l'église St-Vincent de Paul.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-116

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec soit nommé pro-maire pour les prochains trois mois et qu'en conséquence, il soit autorisé à signer les chèques, billets et autres effets bancaires de la Corporation pour cette période

M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

vient en amendement et propose

Que M. l'Échevin Philémon Gascon soit nommé pro-maire pour les prochains trois mois et qu'en conséquence, il soit autorisé à signer les chèques, billets et autres effets bancaires de la Corporation pour cette période.

Votent pour la proposition principale, MM. André Bastien, Léo J. Robinson, Charlemagne Le Sconarnec.

Votent en faveur de l'amendement, MM. Jacques Bourdon, René David et Philémon Gascon.

Un égalité, M. le Maire Charles E. Thérien vote pour la proposition principale.

En conséquence, la proposition principale est adoptée.

Adopté.

Rés. 61-117

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que la porte de voute pour l'Hotel de Ville soit achetée de Coffre-Fort Sécurité Ltée et portera l'étiquette suivante :

" Certified 4 hours - Class " A " - 2000 -
D.F. insulation Test - Underwriters'
Laboratories NO. 3453."
Pittsburgh Testing Laboratory A.S.T.M. C-35-53J."

et que le constructeur A.C. Construction Inc. ainsi que l'architecte Gilbert Moreau soient avisés en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-118

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. René David

Qu'à la suite de représentations faites par les résidents de Ville d'Anteuil, Ville St-François et Duvernay auprès du Conseil de Ville de Duvernay pour que celui-ci entreprenne des démarches et des représentations auprès du Ministère de la Voirie Provinciale ainsi qu'auprès de M. le Député du Comté de Laval, Me J. Noel Lavoie en vue de l'élargissement de la Montée Champagne et de la Montée Auclair situées dans son territoire aux fins d'améliorer la circulation des voitures-automobiles dans ce secteur.

Adopté à l'unanimité.



Rés.
61-119

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que M. J. Antonio Lalonde, ing. prof., soit autorisé de présenter pour approbation au Ministère de la Santé de la Province de Québec le projet no. 4 en vue de la construction d'un collecteur d'égoûts dans le Ruisseau Lapinière, le tout en rapport avec une étude soumise au Conseil de Ville de Duvernay par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre en date du 10 mars 1961.

Adopté à l'unanimité.

Correspondance.

A. Lettre de la Ligue des Propriétaires de Duvernay, Secteur Haute-rive et Section Notre-Dame des Ecoles : ré : construction d'un Pont Louis-Joseph Papineau.

Le Conseil désire remercier ces associations de leur coopération dans cette matière.

B. Lettre de la ligue des Propriétaires de la Grande Côte de Duvernay; ré : certaines recommandations.

Rés. 61-120

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. André Bastien

Que M. Jean-Guy Lavallée, Chef de Pompiers, prenne les mesures nécessaires afin d'organiser un système de protection contre l'incendie dans le secteur de la Grande Côte.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-121

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. André Bastien

Que M. Marcel Morin, inspecteur des bâtisses, soit délégué au Congrès du National Building Code devant avoir lieu à Ottawa les 5, 6 et 7 avril prochain.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-122

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Maire

Greffier.



Ville de Duvernay,
Comté de Laval,
Province de Québec.

Assemblée spéciale du Conseil de Ville de Duvernay tenue le 24 mars 1961 à 8:50 heures p.m. au 2795 Blvd Lévesque à laquelle sont présents MM. les Echevins André Bastien, Léo J. Robinson, Charlemagne Le Sconarnec, Philémon Gascon René David, Jacques Bourdon formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le Greffier est aussi présent.

Tous les membres du Conseil ont été convoqués selon la loi.

Rés. 61-123

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que les états financiers de la Ville de Duvernay pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1960 faits et préparés par M. C. A. Poissant, comptable agréé, soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-124

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que le budget préliminaire des revenus et dépenses de la Ville de Duvernay pour l'exercice fiscal 1961 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-125

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Qu'un montant de \$ 1,125.00 à être chargé aux fonds généraux soit voté pour les loisirs de la Ville pour l'année 1961 et réparti de la façon suivante :

- Les Ecores : \$ 500.00
- Les Loisirs St-Maurice : \$ 300.00
- Grande Côte : \$ 200.00
- Les Rangs : \$ 125.00

Les montants ci-haut mentionnés pourront être remis immédiatement aux organisations concernées.

Adopté à l'unanimité.

Avis de motion

M. l'Echevin Léo J. Robinson donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de changer le zonage R U B à Centre Communautaire sur les lots 62-344, 345 et 346 situés dans la zone " E ", section Les Ecores.

MARCE DE LA BELLE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

C.S. 1
M
x supplémentaire



Avis de motion

M. l'Échevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de changer le zonage de R U B à Centre Communautaire une superficie de 300,000 pieds carrés située sur le lot P. 56-A, P. 57 et P. 58 au nord de la rue Vanier, tels lots faisant partie de la zone "9" section Les Écores.

Procès-verbal.

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no. 434 pourvoyant à l'installation des systèmes d'égoûts et d'aqueduc sur différentes rues de la Ville et à un emprunt de \$ 123,800.00 pour ces fins.

Cette assemblée est tenue à la salle municipale, au 2795 Blvd Lévesque, le mardi 21 mars 1961, de 7 à 9 heures p.m., sous la présidence de M. Jacques Bourdon et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes ainsi que du règlement no. 434.

Aucun électeur-proprétaire ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

Jacques Bourdon
Jacques Bourdon, président

Rosaire G. Brisson
Rosaire G. Brisson, greffier.

Rés. 61-126

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. André Bastien

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no. 434, présenté et soumis par M. Jacques Bourdon et Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-127

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre de préparer les plans, devis et estimés en vue de la construction de trottoirs des deux côtés ainsi que pavage et centre en béton de trois pieds sur toute la longueur du Blvd de la Concorde dans le territoire de la Ville de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 61-128

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. André Bastien

Que les estimés fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, en date du 1er mars 1961 pour travaux d'égoûts et d'aqueduc sur les rues 350-229 (collecteur) sur le Blvd de la Grande Côte, sur le lot 350, sur la rue 350-250 et sur la rue 350-225 pour un total de \$ 105,100.00 soient acceptés ;

Que M. J. Antonio Lalonde, ing. prof., soit prié de transmettre pour approbation au Ministère de la Santé les plans et devis relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-129

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. André Bastien

Que les estimés au montant de \$ 48,300.00 fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre en date du 1er mars 1961 pour la confection de pavage et bordures sur la rue 350-229 collecteur, sur le Blvd de la Grande Côte, lot 350, rue 350-250, rue 350-225, soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

Avis de motion

M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour l'exécution de travaux d'égoûts et d'aqueduc sur la rue 350-229 (collecteur), sur le Blvd de la Grande Côte, lot 350, rue 350-225, rue 350-250 et ~~350-225~~, pourvoyant à un emprunt nécessaire pour ces fins selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Avis de motion

M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour confection de pavage et bordures sur la rue 350-229 (collecteur), Blvd de la Grande Côte sur le lot 350, rue 350-250 et rue 350-225 et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Rés. 61-130

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. André Bastien

Que les estimés au montant de \$ 17,800.00 fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, en date du 13 mars 1961, pour travaux d'égoûts et d'aqueduc sur la rue 347-11 et P. -12 et 348-2, soient acceptés ;

Que M. J. Antonio Lalonde, ing. prof., soit prié de transmettre pour approbation au Ministère de la Santé les plans et devis relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.



Rés.
61-131

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. André Bastien

Que les estimés au montant de \$ 19,000.00 fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre en date du 13 mars 1961 pour travaux de pavage et bordures sur les rues 347-11 et P.-12 et 348-2, soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

Avis de motion

M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour travaux d'égoûts et d'aqueduc sur les lots 347-11 et P.-12 et 348-2 et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Avis de motion

M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour travaux de pavage et bordures sur les rues 347-11 et P.-12 et 348-2 et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Rés. 61-132

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les mutations opérées dans la Ville de Duvernay du 1er au 31 janvier 1961 et fournies par la Division d'Enregistrement du Comté de Laval soient acceptées, et que le greffier soit autorisé à faire les changements nécessaires au rôle d'évaluation en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-133

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que les estimés au montant de \$ 2,600.00 fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre en date du 23 mars 1961 pour travaux d'égoûts et d'aqueduc sur la Place Normandie (69-32 et 70-35) soient acceptés ;

Que M. J. Antonio Lalonde, ing. prof., soit prié de transmettre pour approbation au Ministère de la Santé les plans et devis relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-134

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que les estimés au montant de \$ 4,100.00 fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, en date du 23 mars 1961 pour travaux de pavage et bordures sur la Place Normandie (69-32 et 70-35) soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 61-135

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Charl. Theriault

Maire

[Signature]

Greffier.



Ville de Duvernay,
Province de Québec.

Assemblée spéciale du Conseil de Ville de Duvernay tenue le 7 avril 1961, à 7:10 heures p.m. au 2795 Blvd Lévesque à laquelle sont présents MM. les Echevins André Bastien, Léo J. Robinson, Charlemagne Le Scouarnec, Philémon Gascon, René David et Jacques Bourdon formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier est aussi présent.

Tous les membres du Conseil ont été convoqués selon la loi.

Le Conseil prend connaissance du règlement no. 436.

Rés. 61-136

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que le règlement no. 436 amendant le règlement de zonage no. 374 quant à la section Les Ecores, zone "E" sur partie du lot 62, de R U B à Centre Communautaire, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 27 avril 1961, entre 7 et 9 heures p.m. au 2795 Blvd Lévesque et que M. l'Echevin Jacques Bourdon et Rosaire G. Brisson, soient respectivement nommés président et greffier de la dite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no. 437.

Rés. 61-137

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le règlement no. 437 amendant le règlement de zonage no. 374 quant à la section Les Ecores, zone "J", sur les lots originaires 56-A, 57 et 58 de R U B à Centre Communautaire, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeur-proprétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 27 avril 1961, entre 8 et 10 heures p.m. au 2795 Blvd Lévesque et que M. l'Echevin Léo J. Robinson et Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de la dite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-138

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que la soumission au montant de \$ 1,711.00 fournie par Ravary Builders Hardware Ltd en date du 7 avril 1961 pour l'achat de la quincaillerie de finition devant servir au nouvel Hotel de Ville, soit acceptée, telle marchandise devant être conforme avec le devis fourni par l'architecte Gilbert Moreau à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

x en

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Idée, Farnham, Qué.



Rés. 61-139

Proposé par M. Léo J. Robinson
 Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le Conseil fasse installer un système d'inter-communication dans le nouvel Hotel de Ville et que l'exécution de ce travail soit confiée à Communications Métropolitaines Enrg. 1970, de Luçon, Duvernay au prix de \$ 850.00 pour le tableau de distribution et 15 appareils téléphoniques à \$32.00 chacun plus l'installation, le tout devant être installé en conformité avec les plans fournis par l'architecte Gilbert Moreau.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-140

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
 Secondé par M. André Bastien

Du'à la suite d'une entente intervenue entre la ville de Duvernay et la Ville St-François au sujet de la fourniture d'eau dans la rue St-Pierre de la Ville de St-Vincent de Paul, que la Ville de Duvernay remette à la Ville de St-François 5/8 des montants perçus pour consommation d'eau dans ladite rue St-Pierre, soit un montant de \$ 600.00.

Adopté à l'unanimité.

Considérant qu'un avis public a été donné en date du 20 mars 1961 pour la tenue d'un référendum les 12 et 13 avril 1961 pour l'adoption du règlement no. 431 ;

Considérant qu'une lettre de l'intéressé, M. Henri Papineau, adressée au Conseil de Ville, en date du 29 mars 1961, demande l'annulation du dit changement de zonage ;

Considérant que dans les circonstances, le Conseil juge plus opportun de donner suite à ce référendum ;

x ne C.A.J.
 4

Rés. 61-141

Proposé par M. René David
 Secondé par M. André Bastien
 et résolu unanimement

Que le greffier soit autorisé à donner avis public décrétant l'annulation du référendum qui devait être tenu les 12 et 13 avril 1961 pour l'adoption du règlement no. 431 et qu'en conséquence, le dit règlement soit reconnu comme nul et sans effet.

Adopté à l'unanimité.

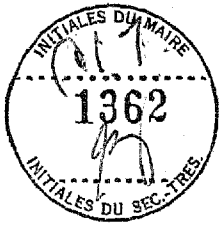
Rés. 61-142

Proposé par M. Philémon Gascon
 Secondé par M. Jacques Bourdon

Que la Ville de Duvernay achète de Roy Marchand Ltée, 6615 av. du Parc, Montréal, les fixtures nécessaires pour le nouvel Hotel de Ville et ce, selon les besoins et au prix à l'unité, tel que fourni dans la lettre de Roy Marchand Ltée en date du 7 avril 1961, telles fixtures devant être installées selon le devis fourni par M. Gilbert Moreau, architecte.

Adopté à l'unanimité.

MARGE DE LA RELIURE
 Formules Municipales Ltée, Parnham, Qué.




Procès-verbal.

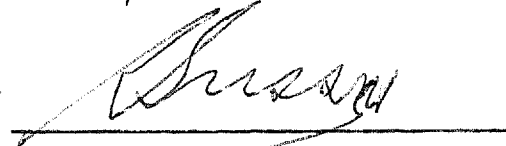
Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires pour l'adoption du règlement no. 430 amendant le règlement no. 374 quant à la zone "D", section Les Ecores.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le lundi 27 février 1961 au 2795 Blvd Lévesque, de 7 à 8 heures p.m. sous la présidence de M. Jacques Bourdon et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le Secrétaire de l'assemblée donna lecture du second alinéa du premier paragraphe de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no. 430.

Un que six électeurs-proprétaires se sont opposés à l'adoption de ce règlement, le président de l'assemblée décrète le référendum pour les 22 et 23 mars 1961.


Jacques Bourdon, président


Rosaire G. Brisson, greffier.

Rés. 61-143

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no. 430 présenté et soumis par M. Jacques Bourdon et Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de la dite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Procès-verbal.

Procès-verbal du scrutin secret tenu les 22 et 23 mars 1961 pour l'adoption du règlement no. 430 concernant un amendement au plan de zonage, section Les Ecores, zone "D" du règlement no. 374 quant aux lots 65-2, 66 et 83 inclusivement.

Conformément à la loi, le scrutin secret fut tenu au 2795 Blvd Lévesque de 9 a.m. à 7 p.m.

Seuls les électeurs-proprétaires de la zone "D" ont votés sur ce règlement.

Le comptage des votes a donné les résultats suivants :

En nombre

Nombre de bulletins déposés pour le	<u>o u i</u>	:	32
Nombre de bulletins déposés pour le	n o n	:	7
Nombre de bulletins gâtés		:	1
Nombre de bulletins rejetés		:	4

Majorité en nombre pour le o u i : 25



32 électeurs-propriétaires résidents, sur un total possible de 52 ont voté à ce référendum, soit un pourcentage de 61.5%

En valeur.

Valeur votée pour l'affirmative	\$ 630,200.00
Valeur votée pour la négative	\$ 72,500.00
Valeur rejetée	\$ 59,400.00

Majorité en valeur pour l'affirmative \$ 557,700.00

Un le vote majoritaire pour l'affirmative en nombre et en valeur, le règlement no. 430 est adopté.

Rosaire G. Brisson, officier-rapporteur.

Claude Lamy, Secrétaire d'élection.

Rés. 61-144

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que le procès-verbal du scrutin secret tenu les 22 et 23 mars 1961 pour l'adoption du règlement no. 430 et soumis par M. Rosaire G. Brisson, officier-rapporteur et M. Claude Lamy, secrétaire d'élection, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no. 433.

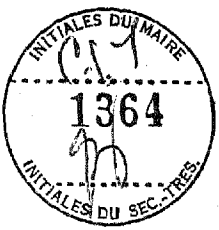
Rés. 61-145

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le règlement no. 433 pourvoyant à l'exécution de travaux d'égoûts et d'aqueduc, collecteur sur le lot 81 et à un emprunt de \$ 320,000.00 pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires intéressés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 18 avril 1961 de 7 à 9 heures p.m. au 2795 Blvd Lévesque et que M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec et le greffier Rosaire G. Brisson, soit nommé respectivement président et greffier de la dite assemblée.

Adopté à l'unanimité.



Session du 7 avril 1961.

Considérant que le Gouvernement du Canada ainsi que le Gouvernement Provincial ont convenu de prolonger la période pour l'exécution des travaux pour remédier au chômage jusqu'au 31 mai 1961 ;

Considérant que la ville de Duvernay aura certains travaux à exécuter dans son territoire durant cette période ;

=
Considérant qu'il y a lieu pour la Ville de Duvernay de se prévaloir des subventions accordées par lesdits Gouvernements pour l'exécution de ces travaux ;

Rés. 61-146

Proposé par M. René David
Secondé par M. André Bastien
et résolu unanimement

Que le Greffier de la Ville de Duvernay soit autorisé à faire les demandes et à fournir tous les documents nécessaires aux autorités concernées afin d'obtenir les subventions décrétées par les Gouvernements du Canada ainsi que Provincial pour les travaux à exécuter en vue de remédier au chômage et ledit conseil accepte toute subvention qui lui sera accordée à cet effet pour travaux qu'il exécutera ou fera exécuter dans son territoire durant la période d'encouragement des travaux d'hiver se terminant le 31 mai 1961.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-147

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre de préparer les plans, devis et estimés pour travaux de pavage et bordures sur la rue Victor Morin, lot 56-A.

Adopté à l'unanimité.

Avis de motion.

M. l'Échevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement pourvoyant à l'achat de terrain et à l'aménagement d'un parc près de l'École St-Maurice.

Rés. 61-148

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Qu'à la suite d'une demande de transmission de dossiers faite par la Ville de Duvernay en date du 17 février 1961 de Lacroix, Uian, Hébert et Thivierge, avocats, à Me Georges H. Long concernant les causes suivantes :

Lester Hogan, C.S.M. 499 004
Henri-Paul Lanthier - C.S.M. 499 003
François Auclair - C.S.M. 495 589
Charles-Ed. Gravel - C.S.M. 499 549,

telles causes étant actuellement inscrites en Cour Supérieure, le Trésorier de la Ville est autorisé à remettre à Lacroix, Uian, Hébert et Thivierge un montant de \$ 1183.20 pour honoraires accrux sur lesdites causes et ce, aux fins que la transmission des dossiers puisse s'effectuer.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 61-149

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Charl. Thériault
Maire

[Signature]
Greffier.



Assemblée régulière du Conseil de Ville de Duvernay, tenue le 11 avril 1961 à 8:50 p.m. au 2795 Blvd Lévesque, à laquelle sont présents MM. les Echevins André Bastien, Léo J. Robinson, Charlemagne Le Scouarnec, Philémon Gascon, René David, Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier est aussi présent.

Rés. 61-150

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que les minutes de l'assemblée régulière du 14 mars 1961 ainsi que des sessions spéciales du 24 mars 1961 et du 7 avril 1961, soient acceptées telles que lues et soumises.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-151

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. André Bastien

Qu'un montant de \$ 140,195.88 soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés dans la liste des comptes à payer en date du 11 avril 1961 et répartis comme suit :

Fonds Généraux	:	\$ 37,036.72
Fonds d'aqueduc	:	1,626.75
Fonds Capital	:	101,532.41.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no. 435

Rés. 61-152

Proposé par M. René David
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que le règlement no. 435 pourvoyant à la confection de pavage et de bordures de béton sur le Blvd Leblanc, côté est, rue de Courcelles, rue Louis-Joliet, rue de Grand Pré, rue Champigny et à un emprunt de \$139,500.00 pour ces fins soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue au 2795 Blvd Lévesque, le 18 avril 1961, de 7 à 9 heures p.m. et que M. l'Echevin René David et le greffier Rosaire G. Brisson, soient respectivement nommés président et greffier de la dite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-153

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le plan fait et préparé par M. J. André Laferrière, arp. géo., en date du 23 mars 1960 et montrant les lots 56-A-100 à 109 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent de Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 61-154

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre arp. géo., en date du 11 avril 1961, et montrant les lots 65-2-137 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent de Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-155

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que les mutations opérées dans la Ville de Duvernay du 1er au 28 février 1961 et fournies par la Division d'Enregistrement du Comté de Laval, soient acceptées.

Que le greffier soit autorisé à faire les changements nécessaires au rôle d'évaluation en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-156

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. André Bastien

Que la liste des sous-traitants pour le projet de l'Hotel de Ville fournie par A.C. Construction Inc., en date du 3 avril 1961, soit acceptée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-157

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que la résolution no. 61-102, soit amendée en changeant :

Northfield Construction pour Harmosa Inv. Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-158

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que sous l'autorité de la Loi du Temps Règlementaire, S.R.Q. 1941, chapitre 2) le temps règlementaire dans les limites de cette dite Municipalité soit de 4 heures en retard avec l'Observatoire de Greenwich durant la période déterminée par le Ministère des Affaires Municipales pour les Cités de Montréal et Québec.

Que copie de la présent résolution soit transmise au Ministre des Affaires Municipales pour son approbation.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 61-159

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que MM. Rosaire G. Brisson et Claude Lamy, respectivement greffier et trésorier de la Ville de Duvernay, soient délégués au Congrès de l'Association des Officiers Municipaux de Finance qui sera tenu les 4, 5 et 6 mai 1961 au Chateau Frontenac à Québec.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-160

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Qu'un montant de \$ 10.00 par semaine soit alloué au trésorier M. Claude Lamy comme frais de déplacements.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-161

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que M. Roland Thibault, domicilié au 4645, 3ème rue, Ville Chomedey, soit autorisé de confectionner les armoiries de la ville au prix de \$ 200.00 comprenant plaque en céramique, 12" par 12" avec écu français 19" x 17" en acajou.

Adopté à l'unanimité.

Avis de motion.

M. l'Échevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue de l'installation de lumières pour l'éclairage de certaines rues dans la section Des Écores et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre.

Avis de motion.

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour la confection d'une piscine pataugieuse au Centre Communautaire lot 66 et 68 et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre.

Rés. 61-162

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre de préparer les plans, devis et estimés pour travaux d'égouts et d'aqueduc, pavage et bordures sur la rue Auvergne, cad. no. 62 jusqu'à la rue de l'Assomption.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 61-163

Proposé par M. René David
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que les estimés au montant de \$ 41,100.00 fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre en date du 10 avril 1961, pour travaux d'égoûts et d'aqueduc sur la rue Paradis, Honfleur, Ploermel, soient acceptés.

Que M. J. Antonio-Lalonde, ing. prof., soit prié de transmettre pour approbation au Ministère de la Santé les plans et devis relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-164

Proposé par M. René David
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que les estimés au montant de \$ 33,600.00 fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, en date du 10 avril 1961 pour travaux de pavage et bordures sur les rues Paradis, Honfleur et Ploermel, soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

Avis de motion

M. l'Échevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de la construction d'égoûts et d'aqueduc sur les rues Paradis, Honfleur et Ploermel et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Avis de motion.

M. l'Échevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour la construction de pavage et bordures sur les rues Paradis, Honfleur et Ploermel et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Rés. 61-165

Proposé par M. René David
Secondé par M. Léo J. Robinson

Qu'une offre de \$ 0.40 du pied carré soit faite à Continental Housing Corp. pour l'achat de terrain situé en bordure du Blvd de la Concorde sur le lot 57.

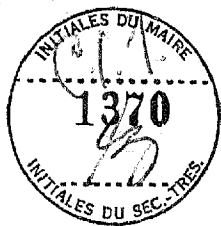
Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-166

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le plan fourni par la Cité de Pont-Viau pour le projet de raccordement du Blvd de la Concorde entre la Cité de Pont-Viau et la Ville de Duvernay, soit référé aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, pour étude et recommandations.

Adopté à l'unanimité.



Rés.
61-167

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. André Bastien

Que le Conseil fasse incruster dans la tuile de plancher du Hall, à l'étage supérieur de l'Hotel de Ville des écussons "Fleur de Lys" en bronze au coût de \$ 1.50 chacun.

Adopté à l'unanimité.

Avis de motion.

M. l'Échevin Philémon Gascon donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue de l'installation d'un système d'éclairage dans les Rangs Haut et Bas St-François et Rang St-Elzéar.

Rés. 61-168

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que la Ville de Duvernay achète de Patenaude Automobile deux auto-polices de marque Chevrolet Biscayne au prix de \$ 3,840.00 pour les deux, échange inclus.

M. Léo J. Robinson
Secondé par M. André Bastien
Vient en amendement et propose

Que la Ville de Duvernay achète de Boulevard Pontiac Ltée deux auto-polices de marque Pontiac Strato-Chief, modèle 72-11 au prix de \$ 4,050.00 pour les deux, échange inclus.

Votent pour la proposition principale, MM. Jacques Bourdon, René David et Philémon Gascon.

Votent pour la proposition d'amendement, MM. André Bastien, Léo J. Robinson et Charlemagne Le Sconarnec.

Un égalité, M. le Maire Charles E. Thérien vote pour la proposition d'amendement.

En conséquence, la proposition d'amendement est adoptée.

Adopté.

Rés. 61-169

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que le Conseil fasse faire certaines réparations sur le camion-incendie, telles que peindre le camion, rechromer les parties déjà chromées et faire le lettrage en or, et ce au coût de \$ 600.00, tel travail devant être effectué par Pierre Thibault Canada Ltée, le tout suivant leur soumission du 11 avril 1961.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 61-170

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que M. Aimé Chagnon, constable de la Ville de
Duvernay, soit remercié de ses services à compter de ce jour.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-171

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "Charles Thériault", written over a horizontal line.

Maire

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "Dussault", written over a horizontal line.

Greffier.



Ville de Duvernay,
Comté de Laval,
Province de Québec.

Assemblée spéciale du Conseil de Ville de Duvernay tenue le 24 avril 1961 à 7:05 heures p.m. au 2795 Blvd Lévesque à laquelle sont présent MM. les Echevins André Bastien, Léo J. Robinson, Charlemagne Le Sconarnec, René David et Jacques Bourdon formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier est aussi présent.

M. l'Echevin Philémon Gascon est absent de son siège après avoir été dûment convoqué.

Rés. 61-172

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. André Bastien

Qu'un montant de \$ 20,654.40 soit voté et ratifié pour payer les comptes suivants :

Fonds Général : Turcotte, Turgeon & Vermette -	

acompte sur évaluation 1961	\$ 7,000.00
 Fonds Capital : M. Gilbert Moreau -	

règlement 404 - certificat de progrès no. 3	\$ 333.04
A.C. Construction Ltée - règlement no. 404	
certificat de progrès no. 3	\$13,321.46

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-173

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que des soumissions pour exécution de travaux d'égoûts et d'aqueduc prévus aux règlements NO. 311 (Place Normandie), 428 (Blvd Leblanc, etc.) 434 (rue Victor Morin), soient demandés à Lagacé Construction, Louisbourg Construction, Desourdy Construction, Civil Construction Inc., Spino Construction et South Shore Construction, telles soumissions devant être remises entre les mains du greffier avant 7 heures p.m. lundi le 1er mai 1961 pour être ouvertes à l'assemblée spéciale de la même date et que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient priés de préparer les cahiers de charges et les enveloppes de soumissions en conséquence.

M. Jacques Bourdon
secondé par M. René David
vient en amendement et propose

Que des soumissions publiques soient demandées pour travaux d'égoûts et d'aqueduc aux règlements 311 (place Normandie), 428 (Blvd Leblanc, etc.) 434 (rue Victor Morin), telles soumissions devant être déposées entre les mains du greffier avant 7 heures p.m. le 1er mai 1961 pour être ouvertes à l'assemblée du même jour et que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient priés de préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.

Votent pour la proposition d'amendement, MM. René David et Jacques Bourdon.

Votent pour la proposition principale, MM. André Bastien, Léo J. Robinson et Charlemagne Le Sconarnec.

En conséquence, la proposition principale est adoptée.

Adopté.



Rés. 61-174

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le nom de Maher Excavation Inc. soit ajouté à la liste des soumissionnaires.

Uotent pour cette proposition, MM. René David et Jacques Bourdon

Uotent contre cette proposition, MM. Charlemagne Le Sconarnec, Léo J. Robinson et André Bastien.

En conséquence, cette proposition est rejetée.

Rés. 61-175

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que des soumissions publiques soient demandées pour l'exécution de travaux de pavage et bordures en deux sections :

Les Ecores : règlements nos. 361 (place Normandie) 470 (Joly et Paris)
435 (Blvd Leblanc, etc.)
367 (David, Rideau & Montmartre)

Grande Côte : règlements nos. 429 (Claire & Liane)
416 (Lachance)
412 (des Cèdres),

telles soumissions devant être déposées entre les mains du greffier avant 7 heures p.m. le 1er mai 1961 pour être ouvertes à l'assemblée du même jour et que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, soient priés de préparer les enveloppes de soumissions à cet effet.

M. l'Échevin Léo J. Robinson
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec
vient en amendement et propose

Que des soumissions pour l'exécution de pavage et bordures en deux sections:

Les Ecores : règlements nos. 361 (Place Normandie)
410 (Joly & Paris)
435 (Blvd Leblanc, Etc.)
367 (David, Rideau & Montmartre)

Grande Côte : Règlement nos. 429 (Claire et Liane)
416 (Lachance)
412) des Cèdres),

soient demandées à Lagacé Construction, South Shore Construction, Sicily Asphaltum Paving Co., Charles Duranceau Ltée, H.G. O'Connell, O. Beaudry & Fils, telles soumission devant être remises entre les mains du greffier avant 7 heures p.m. le 1er mai 1961 pour être ouvertes à l'assemblée du même jour et que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient priés de préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.

Uotent pour la proposition d'amendement, MM. André Bastien, Charlemagne Le Sconarnec et Léo J. Robinson.

Uotent pour la proposition principale, MM. René David et Jacques Bourdon.

En conséquence, la proposition d'amendement est adoptée.

Adopté.



Rés.
61-174

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le nom de Maher Excavation Inc. soit ajouté à la liste des soumissionnaires.

Uotent pour la proposition MM. David et Jacques Bourdon.

Uotent contre la proposition, MM. André Bastien, Léo J. Robinson et Charlemagne Le Sconarnec.

En conséquence, la proposition est rejetée.

M. Philémon Gascon prend son siège à 7:20 heures p.m.

Procès-verbal.

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no. 435 pourvoyant à la confection de pavage et de bordures de béton sur le Blvd Leblanc, côté est, rue de Courcelles, rue Louis-Joliet, rue de Grand Pré, rue Champigny et à un emprunt de \$ 139,500.00 pour ces fins.

Cette assemblée est tenue à la salle municipale, au 2795 Blvd Lévesque, le mardi 18 avril 1961, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. Charlemagne Le Sconarnec et de M. Armand Bourret, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes ainsi que du règlement no. 435.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

Président

Greffier.

Rés. 61-175

Proposé par M. René David
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no. 435 présenté et soumis par M. Charlemagne Le Sconarnec et Armand Bourret, respectivement président et greffier de la dite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Procès-verbal.

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no. 433 pourvoyant à l'exécution de travaux d'égoûts et d'aqueduc, collecteur sur le lot 81 et à un emprunt de \$ 320,000.00 pour ces fins.

Cette assemblée est tenue à la salle municipale, au 2795 Blvd Lévesque, le mardi 18 avril 1961, de 7 à 9 heures p.m., sous la présidence de M. René David et de M. Armand Bourret, greffier.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes ainsi que du règlement no. 433.

Aucun électeur-proprétaires concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

René David

Président

Armand Bourret

Greffier.

Rés. 61-176

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no. 433 présenté et soumis par M. René David et M. Armand Bourret, respectivement président et greffier de ladite assemblée soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-177

Proposé par M. René David
Secondé par M. Philémon Gascon

Que les estimés au montant de \$ 42,500.00 fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, en date du 18 avril 1961 pour travaux de pavage et bordures sur la rue Victor Morin, soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

Avis de motion.

M. l'Échevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour exécution de travaux de pavage et bordures sur la rue Victor Morin et pour voyant à un emprunt suffisant pour ces fins selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Rés. 61-178

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que les estimés au montant de \$ 202,000.00 fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre en date du 18 avril 1961 pour travaux de pavage et Bordures, trottoirs et conduits souterrains sur le Blvd de la Concorde, soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

Avis de motion.

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour l'exécution de travaux de pavage, bordures, trottoirs et conduits souterrains sur le Blvd de la Concorde et pour voyant à un emprunt suffisant pour ces fins selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.



Rés.
61-179

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. René David

Que le Conseil de la Ville de Duvernay autorise la Ville de St-Vincent de Paul à connecter son système d'égoûts sur celui de la Ville de Duvernay à la limite ouest du territoire de la Ville de St-Vincent de Paul sur le Blvd Lévesque aux fins de desservir 14 maisons à condition qu'une taxe spéciale soit prélevée sur lesdites maisons aux fins de deffrayer le grossissement des tuyaux dans le dit secteur, telle taxe devant être prélevée par la Ville de St-Vincent de Paul et remise à la Ville de Duvernay selon les états qui seront remis à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-180

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre de préparer les plans, devis et estimés pour travaux de pavage et bordures sur le côté ouest du Blvd Leblanc, au nord de la Concorde sur une longueur d'environ 1,200 pieds.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-181

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que M. Rosaire G. Brisson, greffier, ou M. Claude Lamy, trésorier, soit autorisé à retirer de la Banque Canadienne Nationale de St-Vincent de Paul les coupons d'intérêts payés sur les obligations de la Ville de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

Avis de motion.

M. Charlemagne Le Scouarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de changer la date de la perception de la taxe de l'eau dans le territoire de la Ville ainsi que du montant à être chargé pour la taxe de l'eau annuelle sur les camps d'été.

Rés. 61-182

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que la description technique et le plan présentement annexés au règlement no. 436, Centre Communautaire sur le lot 62, soit annulés et que le greffier soit autorisé à les remplacer par une autre description technique et un autre plan fournis par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 24 avril 1961, tel plan devant désormais faire partie du règlement comme s'il y était récité au long.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 61-183

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que la Ville de Duvernay remette à Civil Construction Inc. le 5% de retenue sur les travaux exécutés aux règlements nos. 323, 359-2, 363, 364 et 370 vu qu'une police de garantie exécution a été fournie conjointement et solidairement par Civil Construction Inc. et de The Guarantee Company of North America, garantissant par le fait même la bonne exécution des travaux.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-184

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. René David

Que la Ville de Duvernay achète de Continental Housing Corporation une certaine partie de terrain ayant une superficie de 32,550 pieds sur le lot 57 en bordure sud du Blvd de la Concorde et ce, au prix de \$ 0.40 le pied carré et le trésorier de la Ville est autorisé de remettre à Continental Housing Corporation une somme de \$ 1,000.00 en acompte. Les argents nécessaires pour l'achat de cette dite partie de terrain sont prévues au règlement d'emprunt no. 442 en voix d'adoption.

Que Me Rémi Lussier, notaire, soit autorisé à préparer le contrat en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier, Rosaire G. Brisson, soient autorisés à signer le dit contrat pour et au nom de la dite Corporation et à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires à la complétion de cette transaction.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-185

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. René David

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 6 avril 1961 et montrant les lots 58-246 à 292 inclusivement et 60-718 à 768 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent de Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-186

Proposé par M. René David
Secondé par M. André Bastien

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 8 février 1961 et montrant les lots 58-233 à 245 inclusivement et 60-690 à 717 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent de Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-187

Proposé par M. René David
Secondé par M. André Bastien

Considérant que le tracé d'une ou des rues projetées apparaît au plan préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 8 février 1961, sous la description suivante : rues nos. 58-234, 60-690, 691 et 693.

Considérant que ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de ces rues.

Considérant que la largeur des dites rues apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds, mesure anglaise ;



Considérant que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce qu'il n'y aura jamais de trafic intense dans ce district ;

Pour ces motifs, qu'il soit résolu et prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la Corporation Municipale de Duvernay la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, les rues indiquées au plan de M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 8 février 1961 et décrites comme suit au dit plan : rues 58-234, 60-690, 691 et 693.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-188

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 11 avril 1961 et montrant les lots 61-416 à 432 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent de Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-189

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Considérant que le tracé d'une ou des rues projetées apparaît au plan préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 11 avril 1961, sous la description suivante : rues 61-405, 406, 416, 426 et 427 ;

Considérant que ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de ces rues ;

Considérant que la largeur des dites rues apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds, mesure anglaise ;

Considérant que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce qu'il n'y aura jamais de trafic intense dans ce district ;

Pour ces motifs, qu'il soit résolu et prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la Corporation Municipale de Duvernay la permission d'ouvrir et de maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, les rues indiquées au plan de M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 11 avril 1961 et décrites comme suit au dit plan : rues nos. 61-405, 406, 416, 426 et 427.

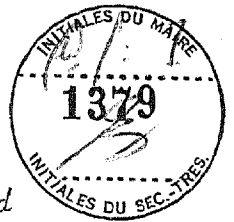
Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-190

Proposé par M. René David
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre de préparer les plans, devis et estimés pour travaux d'égoûts, aqueduc, pavage et bordures sur les rues 61-405, 406, 416, 426 et 427.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 61-191

Proposé par M. René David
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre de préparer les plans, devis et estimés pour exécution de travaux d'égoûts, d'aqueduc, pavage et bordures sur les rues 58-253, 282 et 284, 60-710, 724, 739, 768, 58-233 et 234 et 60-690, 691, 692 et 693.

Adopté à l'unanimité.

Avis de motion.

M. l'Échevin Philémon Gascon donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'un changement de zonage dans la section Les Écores, zone I et zone E, de R M 2 à R U B sur les deux côtés du Blvd Leblanc au nord du Blvd de la Concorde.

Rés. 61-192

Proposé par M. René David
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que Gervais & Fils Enrg. soit autorisé à faire les raccordements d'égoûts et d'aqueduc en bordure des lots 60-300-6, 7 et 8 pour se déverser dans le Croissant Carignan.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-193

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le Conseil de Ville de Duvernay accepte en principe l'offre de MM. Oliva Guy et Hector Auclair de construire un incinérateur sur les lots 543 et 544, toutefois avant que tel permis soit émis, les plans, devis et aménagements des dits projets devront être soumis au Conseil pour approbation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-194

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que la Ville de Duvernay fasse poser des affiches afin de défendre les dépôts des déchets dans les anciens dépotoirs sur la Montée St-François et que la police exerce une surveillance à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-195

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Philémon Gascon

Que demande soit faite à l'Hydro-Québec de bien vouloir déplacer les poteaux situés en face du 1065, rue Louis-Joliet, et 700, rue Montrose dans la Ville de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.



Rés.
61-196

Proposé par M. René David
Secondé par M. Léo J. Robinson

Qu'à la suite de demandes de propriétaires riverains, le Conseil de Ville fasse installer un puisard vis-à-vis le no. 1919, Blvd Lévesque, et ce afin de faciliter l'écoulement des eaux.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-197

Proposé par M. René David
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que le gazonnement des parcs et îlots soit confié à Cie Canadienne d'Hydro Ensemencement Ltée, aux conditions suivantes:

Parcs Louis-Joliet, Place Condé et Notre-Dame de Fatima : nivelage, 2" de top soil et ensemencement à \$ 0.40 la verge carrée.

Blvd de la Concorde et Parc Les Ecores : nivelage et ensemencement : \$ 0.20 la verge carrée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-198

Proposé par M. René David
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que les octrois pour travaux d'hiver prévus par les Gouvernements fédéral et provincial soient demandés pour l'ensemencement des parcs Louis-Joliet, Place Condé, Notre-Dame de Fatima, Blvd de la Concorde et Les Ecores.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-199

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que, pour la période d'été, du 5 juin au 29 septembre 1961, les heures d'ouverture des bureaux de l'Hotel de Ville, seront de 8:30 heures a.m. à 4:30 heures p.m., du lundi au vendredi et que les dits bureaux demeurent ouverts chaque mardi soir jusqu'à 9 heures p.m. pour le bénéfice de la population.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-200

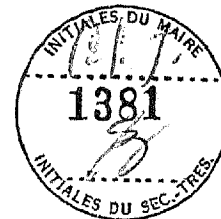
Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Maire.

Greffier.



Ville de Duvernay,
Comté de Laval,
Province de Québec.

Assemblée spéciale du Conseil de Ville de Duvernay, tenue le 1er mai 1961 à 7:15 heures p.m. au 2795 Boul. Lévesque à laquelle sont présents: MM. les Echevins André Bastien, Léo J. Robinson, Charlemagne Le Sconarnec, René David, Jacques Bourdon formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier est aussi présent.

Tous les membres du Conseil ont été convoqués selon la loi.

M. l'Echevin Philémon Gascon est absent de son siège après avoir été dûment convoqué.

Rés. 61-201

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour travaux d'égoûts, aqueduc, pavage et bordures.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil nomme un Comité formé de M. André Robillard, ing. p. et M. Claude Lamy, trésorier, aux fins de vérifier les extensions aux soumissions suivantes:

Egoûts et aqueduc:

" section Les Ecores " : Lagacé Construction et Civil Construction Inc.

Pavage & bordures:

" section Les Ecores " : Charles Duranceau Ltée. et Sicily Asphaltum Paving Co.

Pavage et bordures:

" section Grande Côte " : Sicily Asphaltum Paving Co. et South Shore Construction Ltd.

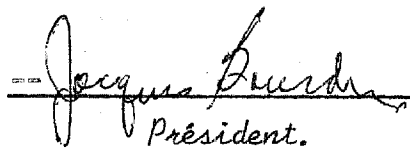
PROCES - VERBAL


Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires pour l'adoption du règlement no. 436 amendant le règlement de zonage no. 374 quant à la section Les Ecores, zone " E " sur partie du lot 62, de R U B à Centre Communautaire.

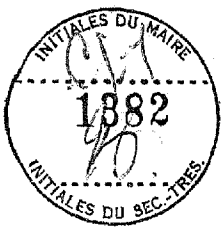
Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le jeudi 27 avril 1961 au 2795 Boul. Lévesque, de 7 à 8 heures p.m. sous la présidence de M. Jacques Bourdon et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture du second alinéa du premier paragraphe de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no. 436.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.


Président.


Greffier.



Rés.
61-202

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. André Bastien

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no. 436 présenté et soumis par M. Jacques Bourdon et Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre de Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

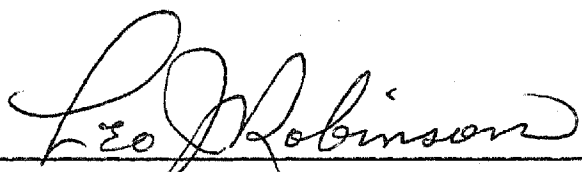
PROCES - VERBAL

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires pour l'adoption du règlement no. 437 amendant le règlement de zonage no. 374 quant à la section Les Ecores, zone "9" sur les lots originaires 56-A, 57 et 58 de R U B à Centre Communautaire.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le jeudi 27 avril 1961 au 2795 Boul. Lévesque, de 8 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. Léo J. Robinson et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture du second alinéa du premier paragraphe de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no. 437.

Aucun électeur-propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.


Président.


Greffier.

Rés. 61-203

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no. 437 présenté et soumis par M. Léo J. Robinson et Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre de Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no. 445.

Rés. 61-204

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le règlement no. 445 pourvoyant à l'exécution de travaux d'égoûts et d'aqueduc sur les rues 61-365, Bonfleur et Ploermel et à un emprunt de \$ 41,000.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis.



Qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 8 mai 1961, de 7 à 9 heures p.m. au 2795 Boul. Lévesque et que M. l'échevin René David et M. Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du rapport de Me. Georges H. Long, ré: le règlement des taxis, no: 339.

Rés. 61-205

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que le Chef de Police, M. Jean-Guy Lavallée, applique le règlement de taxi, no: 339, avec plus de sévérité et qu'il porte une attention spéciale à la propreté des taxis dans la Ville de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance de l'Arrêté en Conseil no: 933 en date du 6 avril 1961, par lequel l'Honorable Ministre du Bien-Etre Social accorde à la Ville de Duvernay la permission d'organiser son propre organisme de bienfaisance qui sera désigné sous le nom de: Service de Bien-Etre de la Ville de Duvernay, et ce à compter du 1er avril 1961, conformément aux dispositions de l'Article 9 de la Loi de l'Assistance Publique de Québec, statut révisé 1941 Chapitre 187 et amendement.

En conséquence, il est:

Rés. 61-206

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que M. Claude Lamy, trésorier de la Ville de Duvernay, soit nommé responsable du Service de Bien-Etre de la Ville de Duvernay.

Qu'un compte de banque soit ouvert en conséquence à la Caisse Populaire de Duvernay, et que M. Claude Lamy, trésorier et M. Rosaire G. Brisson, greffier soient autorisés à signer les chèques à cet effet. En l'absence de l'un ou l'autre des deux signataires, M. Jean Archambault est autorisé à signer.

Adopté à l'unanimité.

MM. André Robillard et Claude Lamy font rapport au Conseil que les extensions des soumissions ci-haut mentionnées sont conformes.

Rés. 61-207

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que la soumission au montant de \$ 169,882.20 fournie par The Sicily Asphaltum Paving Co. Ltd. en date du 1er mai 1961, pour l'exécution de travaux de pavage et bordures prévus aux règlements nos: 361, 367, 410 et 435, soit acceptée, sujette toutefois à l'approbation des dits règlements par le Ministère des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec.

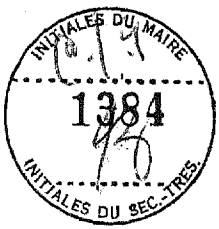
Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier, Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-208

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec



Session du 1er mai 1961.

Que la soumission au montant de \$ 37,955.00 fournie par South Shore Construction Inc., en date du 1er mai 1961, pour l'exécution de travaux de pavage et bordures prévus aux règlements nos: 412, 416 et 429, soit acceptée, sujette toutefois à l'approbation des dits règlements par le Ministère des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec.

Qu'un contrat soit préparé en conséquence, et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier, Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-209

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que la soumission au montant de \$ 111,294.50 fournie par Civil Construction Inc., en date du 1er mai 1961, pour l'exécution de travaux d'égoûts et d'aqueduc prévus aux règlements nos: 311, 428 et 434, soit acceptée, sujette toutefois à l'approbation des dits règlements par le Ministère des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec.

Qu'un contrat soit préparé en conséquence, et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier, Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-210

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les chèques de dépôt-soumission soient remis aux soumissionnaires dont les noms n'ont pas été favorisés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-211

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que la Ville de Duvernay vende à la Corporation du Centre Sportif de Duvernay pour la somme de \$ 1.00 et autres considérations, le résidu de terrain situé sur les lots 66 et 68, Centre Communautaire, après prévisions faites pour la construction d'une église et de la Caisse Populaire de Duvernay, tel terrain étant actuellement la propriété de la Ville de Duvernay. La Corporation du Centre Sportif de Duvernay n'a et n'aura pas le droit de revendre ladite partie de terrain, sans au préalable avoir obtenu l'autorisation de la Ville de Duvernay à cet effet.

Qu'un contrat soit préparé en conséquence par Me. Georges H. Long, et que M. le Maire Charles E. Thérien ainsi que le greffier, Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation et à prendre toutes les dispositions qu'ils jugeront nécessaires à la complétion de cette transaction.

MM. les Echevins René David et Jacques Bourdon enregistrent leur dissidence à cette résolution.

Adopté.

*Annulé
20/19/61*



Le Conseil prend connaissance du règlement no: 444.

Rés. 61-212

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que le règlement no: 444, pourvoyant à l'aménagement d'un parc avec piscine et patangouse, au Centre Communautaire sur les lots 66 et 68, et à un emprunt de \$ 40,000.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis.

Votent pour cette proposition: MM. Jacques Bourdon et René David.

Votent contre cette proposition: MM. André Bastien, Léo J. Robinson et Charlemagne Le Sconarnec.

En conséquence, l'adoption du règlement no: 444 est rejetée.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 450.

Rés. 61-213

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le règlement no: 450, amendant le règlement no: 209, au sujet du tarif de la compensation pour l'eau dans la Ville de Duvernay, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre de Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 451.

Rés. 61-214

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. René David

Que le règlement no: 451, amendant le règlement de zonage no: 374, quant à la section Les Ecores, zone " E " et " F ", sur le lot 60, de R M 2 à R U B, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés, lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 19 mai 1961, entre 7 et 9 heures p.m., au 2795 Boul. Lévesque et que M. l'Échevin René David et M. Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 442.

Rés. 61-215

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que le règlement no. 442, pourvoyant à l'achat de terrain et à l'aménagement d'un parc près de l'école St-Maurice, lot 57, et à un emprunt de \$ 35,000.00 pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis.

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés, lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 8 mai 1961, de 7 à 9 heures p.m., au 2795 Boul. Lévesque, et que M. l'Échevin Léo J. Robinson et Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.



Rés.
61-216

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. René David

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 19 avril 1961 et montrant les lots 60-300-1 à 10 inclusivement, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-217

Proposé par M. René David
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 9 novembre 1960 et montrant le lot 66-123 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent de Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-218

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que le nettoyage des puisards dans la Ville de Duvernay soit confié à Sanitank Inc., au prix de \$ 1.15 par puisard.

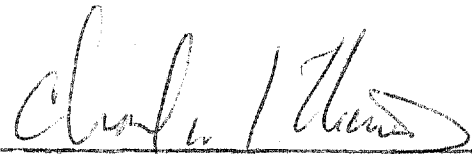
Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-219

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.


Maire.


Greffier.



Ville de Duvernay,
Comté de Laval,
Province de Québec.

Assemblée régulière du Conseil de Ville de Duvernay, tenue le 9 mai 1961 à 8:10 heures p.m. au 2795 Boul. Lévesque, à laquelle sont présents: MM. les Echevins André Bastien, Léo J. Robinson, Charlemagne Le Sconarnec, Philémon Gascon, René David, Jacques Bourdon formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier est aussi présent.

Rés. 61-220

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. André Bastien

Que les minutes de l'assemblée régulière du 11 avril 1961, ainsi que des sessions spéciales du 24 avril 1961 et 1er mai 1961, soient acceptées telles que lues et soumises ;

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-221

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. André Bastien

Qu'un montant de \$ 166,593.21 soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés dans la liste des comptes à payer en date du 9 mai 1961 et réparti comme suit:

Fonds Généraux	:	\$ 98,947.31
Fonds d'Aqueduc	:	3,058.37
Fonds Capital	:	64,587.53

Adopté à l'unanimité.

PROCES - VERBAL

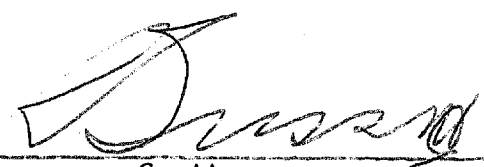
Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires pour l'adoption du règlement no. 445 pourvoyant à l'exécution de travaux d'égoûts et d'aqueduc sur les rues 61-365, Nonfleur et Ploermel, et à un emprunt de \$ 41,000.- pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le lundi 8 mai 1961 au 2795 Boul. Lévesque, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. René David et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no. 445.

Aucun électeur-proprétaire ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

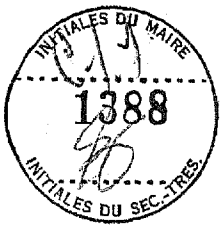

Président.


Greffier.

Rés. 61-222

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no. 445 présenté et soumis par M.



René David et Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre de Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité

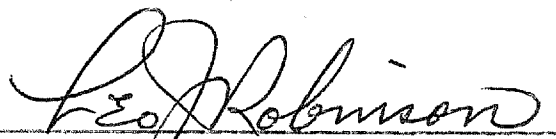
PROCES - VERBAL


Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires pour l'adoption du règlement no. 442, pourvoyant à l'achat de terrain et à l'aménagement d'un parc près de l'école St-Maurice, lot 57, et à un emprunt de \$ 35,000.- pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le lundi 8 mai 1961 au 2795 Boul. Lévesque, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. Léo J. Robinson et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no. 442.

Aucun électeur-proprétaire ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.


Président.


Greffier.

Rés. 61-223

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no. 442 présenté et soumis par M. Léo J. Robinson et Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre de Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no. 446.

Rés. 61-224

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le règlement no. 446 pourvoyant à la confection de pavage et de bordures de béton sur les rues 61-365, Honfleur et Ploermel et à un emprunt de \$ 33,500.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis.

Qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 17 mai 1961, de 7 à 9 heures p.m. au 2795 Boul. Lévesque et que M. l'Échevin André Bastien et M. Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 61-225

Proposé par M. René David
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que les estimés au montant de \$ 31,300.- fournis par les ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre en date du 4 mai 1961, pour exécution de travaux de pavage et bordures sur le côté ouest du Boul. Leblanc, au nord du Boul. de la Concorde sur une longueur de 1,200 pieds, soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

Avis de motion

M. l'Échevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue de l'exécution de travaux de pavage et bordures sur le côté ouest du Boul. Leblanc et Boul. de la Concorde, jusqu'à 1,200 pieds vers le nord, et pourvoyant à un caprunt suffisant pour ces fins selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre.

Rés. 61-226

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que le chèque de dépôt-soumission au montant de \$ 11,129.45 fourni par Civil Construction Inc. pour l'exécution des travaux prévus aux règlements nos: 311, 428 et 434 leur soit remis, tel chèque étant remplacé par une police de garantie-exécution fournie par The Guarantee Company of North America, certificat no: 27130, pour un montant de \$ 55,647.- tel certificat liant conjointement et solidairement les partis concernés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-227

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que le greffier soit autorisé de demander des prix pour les réparations de rues et des entrées d'eau et d'accorder l'exécution de ces travaux au plus bas soumissionnaire.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-228

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que la rue portant le numéro de cadastre 69-32 et 70-55 porte le nom de "Place Normandie".

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-229

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que des prix soient demandés à différents soumissionnaires pour l'aménagement de bureau pour le nouvel Hotel de Ville.

Adopté à l'unanimité.



Rés.

61-230

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. André Bastien

Que Me. Rémi Lussier, notaire soit prié de faire rapport au Conseil du travail accompli à date pour la confection du Contentieux de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-231

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que le salaire de Mlle Ginette Dionne, sténo-dactylo, soit porté à \$ 60.00 par semaine, au bon vouloir du Conseil.

Adopté à l'unanimité.

AUJS de MOYON

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'amender le règlement no. 209, re: consommation de l'eau dans les écoles de la Ville de Duvernay.

Rés. 61-232

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. René David

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 5 avril 1961 et montrant les lots 61-245-1 et 2, 61-246-1 et 2, 247-1 et 2, 248-1 et 2, 249-1 et 2, 250-1 et 2, 251-1, 2 et 3 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent de Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-233

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 19 avril 1961 et montrant les lots 69-35 à 39 inclusivement et 70-56, 59, 60, 61 et 62, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-234

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 15 mars 1961 et montrant les lots 68-109 à 116 inclusivement et 69-34 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent de Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

AUJS de MOYON

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'amender le zonage sur les lots 79 - 80 - et 81, entre le Boul. Lévesque et le Boul. de la Concorde, de R M 2 à R U B, dans la zone " C ", section " Les Écores ".



Rés. 61-235

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. André Bastien

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, de préparer les plans, devis et estimés pour exécution de travaux d'égoûts, aqueduc, pavage et bordures, sur les rues 69-34, 69-6, 68-11 et 66-125.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-236

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que des avis publics soient placés dans les journaux locaux: l'Élan, et le Courrier de Laval, aux fins d'aviser la population du dépôt du rôle d'évaluation pour l'année 1961 ainsi que de l'heure d'ouverture des bureaux de l'Hotel de Ville.

Adopté à l'unanimité.

Avis de motion

M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue d'un changement de zonage dans le secteur "La Grande Côte", lot 357, de R U B à Commercial.

Le Conseil prend connaissance du règlement no. 407.

Rés. 61-237

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le règlement no. 407, amendant le règlement de taxi no. 339 de la Ville de Duvernay, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre de Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-238

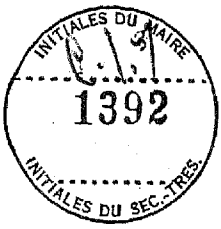
Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que M. Jean-Guy Lavallée, accompagné de son épouse, soit délégué à la convention des Chefs de Police et Pompier de la Province de Québec, qui sera tenue les 3, 4 et 5 juillet prochains dans la ville de Jonquière.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la Ligne des Propriétaires de la Ville de Duvernay, secteur "Haute-rive", demandant certaines améliorations. Le Conseil désire faire savoir qu'il prendra les mesures nécessaires pour satisfaire ces demandes.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de Maher Excavation Enrg. Le Conseil désire faire savoir qu'il prendra en considération la demande faite par le concerné.



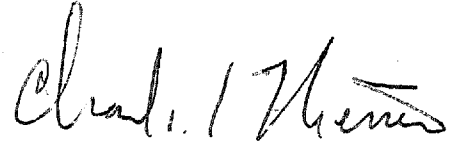
Session du 9 mai 1961.


Rés. 61-239

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.


Maire.


Greffier.

MARCE DE LA REJONTE
Formales Municipales Ltée, Farnham, Qué.



Ville de Duvernay
Comté de Laval
Province de Québec.

Assemblée spéciale du Conseil de Ville de Duvernay, tenue le 18 mai 1961 à 7:15 heures p.m. au 2795 Boul. Lévesque, à laquelle sont présents: MM. les Echevins André Bastien, Léo J. Robinson, Charlemagne Le Sconarnec, Philémon Gascon, René David et Jacques Bourdon formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier est aussi présent.

Tous les membres du Conseil ont été convoqués selon la loi.

Rés. 61-240

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. André Bastien

Que demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales et à la Commission Municipale de Québec d'autoriser cette Corporation à emprunter temporairement de la Banque Provinciale du Canada, un montant de \$ 150,000.- à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, aux fins de financer l'administration de la Ville jusqu'à la rentrée des taxes.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-241

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. André Bastien

Que demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada, de prêter temporairement à cette Corporation, un montant de \$ 150,000.- à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, aux fins de financer l'administration de la Ville jusqu'à la rentrée des taxes.

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le trésorier Claude Lamy, soient autorisés à signer les billets pour ledit emprunt pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'un avis de réclamation pour refoulement d'égoûts chez M. Mario Cléroux, 325 Cr. de Paris.

Rés. 61-242

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que la réclamation de M. Mario Cléroux, 325 Cr. de Paris, pour refoulement des eaux de l'égoût de sa rue et des eaux provenant des champs environnants, soit référée à notre aviseur légal pour étude et rapport.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-243

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que la Ville de Duvernay vende à la Caisse Populaire de Duvernay, 23,548 pieds carrés de terrain, situés sur les lots 66 et 68, en bordure sud du Boul. de la Concorde, le tout suivant un plan et une description technique faits et préparés par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 1er mai 1961, tel plan et description technique devant être annexés au contrat. Cette vente est faite au prix suivant:



Session du 18 mai 1961.

12,500 pieds à \$ 0.40 du pied carré = \$ 5,000.00

11,048 pieds à \$ 0.30 du pied carré = 3,314.40

plus 10% pour frais d'administration, formant un total: \$ 9,146.00

Que Me. Rémi Lussier, notaire, soit autorisé de passer un acte de vente à cet effet et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit acte pour et au nom de ladite Corporation et à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires à la complétion de cette transaction.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour l'achat d'ameublement de bureaux.-- Le Conseil demande à M. Claude Lamy, trésorier de bien vouloir vérifier les spécifications des extensions des dites soumissions et de faire rapport.

Rés. 61-244

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que la Ville achète un camion à bascule, capacité trois tonnes, pour le département de la Voirie, et qu'à cet effet le greffier soit autorisé à demander des prix de soumission pour les marques: "Ford - Fargo - Chevrolet - International" et faire rapport au Conseil.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-245

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. André Bastien

Que la soumission au montant de \$ 2,123.10 fournie par Luxor Const.-Inc. en date du 15 mai 1961, pour travaux d'égoûts et d'aqueduc aux fins de desservir les lots 60-300-6, 7 et 8, situés sur le Boul. Leblanc, soit acceptée. Le coût d'exécution de ces travaux sera chargé au règlement no.: 266 et fait suivant les plans, devis et spécifications et sous la surveillance des ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-246

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que les estimés au montant de \$ 61,500.- fournis par les ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre en date du 3 mai 1961 pour l'exécution de travaux d'égoûts secondaires et aqueduc sur le lot 81, soient acceptés. Que M. J.A. Lalonde, ingénieur professionnel, soit prié de transmettre pour approbation, au Ministère de la Santé, les plans et devis relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour exécution de travaux d'égoûts secondaires et d'aqueduc sur le lot 81 et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins, selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre.



Le Conseil prend connaissance du règlement no: 455.

Rés. 61-247

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le règlement no. 455, amendant le règlement de zonage no: 353 quant aux lots nos: 356 et 357, section "La Grande Côte", de R U B à Commercial, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés, lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 6 juin 1961, entre 7 et 9 heures p.m., au 2795 Boul. Lèvesque et que M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec et Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 454.

Rés. 61-248

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le règlement no. 454, amendant le règlement de zonage no: 374, quant à la section "Les Ecores", zone "C", sur les lots: 79, 80 et 81, de R M 2 à R U B, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés, lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 6 juin 1961, entre 8 et 10 heures p.m., au 2795 Boul. Lèvesque et que M. l'Échevin Léo J. Robinson et Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 453.

Rés. 61-249

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le règlement no. 453, amendant le règlement no: 209, concernant le tarif pour la compensation de l'eau dans les écoles de la Ville, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 449.

Rés. 61-250

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que le règlement no. 449, pourvoyant à la confection de pavage et bordures en béton, trottoirs et conduits souterrains aux intersections pour éclairage central, sur le Boul. de la Concorde (de la limite ouest à la limite est) dans la section "Les Ecores", et à un emprunt de \$ 205,000.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 30 mai 1961, de 7 à 9 heures p.m., au 2795 Boul. Lèvesque et que M. l'Échevin Léo J. Robinson et Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.



Session du 18 mai 1961.

M. Claude Lamy, trésorier fait rapport au Conseil, re: soumission pour aménagement de bureaux.

Rés. 61-251

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que la soumission de "Simpson Office Equipment Co". fournie en date du 15 mai 1961, pour aménagement de bureaux et achat de filières, soit acceptée, sujet toutefois, à vérification quant à la marchandise demandée et au prix offert.

Advenant le cas où la marchandise inscrite dans la soumission ne serait pas la même que demandée ou que le calcul des extensions serait plus élevé, le contrat d'aménagement de bureaux serait accordé au plus bas soumissionnaire suivant.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 448.

Rés. 61-252

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que le règlement no. 448, pourvoyant à la confection de pavage et de bordures de béton sur la rue Victor Morin (du Boul. de la Concorde à 2700 pieds vers le nord) et à un emprunt de \$ 42,500.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 30 mai 1961, de 7 à 9 heures p.m. au 2795 Boul. Lévesque et que M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec et Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 452.

Rés. 61-253

Proposé par M. René David
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le règlement no. 452, pourvoyant à la confection de pavage et bordures sur le Boul. Leblanc, du Boul. de la Concorde à 1,200 pieds vers le nord et à un emprunt de \$ 31,300.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 30 mai 1961, de 7 à 9 heures p.m. au 2795 Boul. Lévesque et que M. l'Échevin Jacques Bourdon et Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-254

Proposé par M. René David
Secondé par M. Philémon Gascon

Que les mutations opérées dans la Ville de Duvernay, du 1er au 24 mars 1961 et pour le mois d'avril 1961, telles mutations ayant été obtenues du Bureau d'Enregistrement du Comté de Laval, soient acceptées, et qu'en conséquence le greffier soit autorisé à procéder aux corrections nécessaires dans le rôle d'évaluation en vigueur.

Adopté à l'unanimité.



PROCES - VERBAL

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no. 446, pourvoyant à la confection de pavage et de bordures de béton sur les rues 61-365, Honfleur et Ploermel et à un emprunt de \$ 33,500.- pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le mercredi 17 mai 1961 au 2795 Boul. Lèvesque, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. André Bastien et de M. Armand Bourret, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes ainsi que du règlement no. 446.

Aucun électeur-proprétaire ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

André Bastien

Président.

Armand Bourret

Greffier.

Rés. 61-255

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. René David

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no. 446, présenté et soumis par M. l'Échevin André Bastien et M. Armand Bourret, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-256

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que M. Armand Bourret, actuellement constable au service de la Ville de Duvernay, soit promu au rang de "sergent" dans le corps de police de la Ville de Duvernay, au bon vouloir du Conseil.

Adopté à l'unanimité.

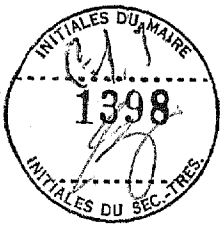
Rés. 61-257

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que l'exécution de travaux d'égoûts et d'aqueduc sur les rues 61-365 Honfleur et Ploermel, prévus au règlement no. 445, soit confié à Civil Const. Inc. au même prix unitaire fourni dans sa dernière soumission pour exécution de travaux d'égoûts et d'aqueduc dans la Ville, sujet toutefois à l'approbation du règlement no. 445 par le Ministère des Affaires Municipales ainsi que la Commission Municipale de Québec.

Que les ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre soient priés de préparer une enveloppe de soumission à cet effet.

Qu'un contrat soit préparé par Me. Geo. Hudon, avocat, et que M. le Maire Charles E. Thérien ainsi que le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.



Session du 18 mai 1961.

M. l'Échevin Jacques Bourdon, secondé par M. l'Échevin Philémon Gascon, vient en amendement et propose:

Que des soumissions publiques soient demandées pour l'exécution des travaux d'égoûts et d'aqueduc sur les rues 61-365, Honfleur et Ploermel, tels travaux étant prévus au règlement no: 445.

Votent pour la proposition principale: MM. les Échevins Charlemagne Le Scouarnec, Léo J. Robinson et André Bastien.

Votent pour la proposition d'amendement: MM. les Échevins Jacques Bourdon, Philémon Gascon et René David.

Unanime égalité, M. le Maire Charles E. Thérien vote pour la proposition principale.

En conséquence, la proposition principale est adoptée.

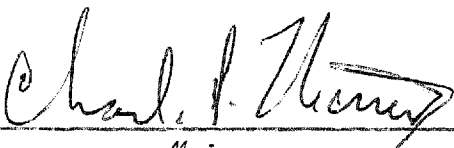
Adopté.

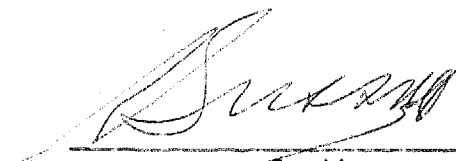
Rés. 61-258

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. André Bastien

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.


Maire . -


Greffier . -



Ville de Duvernay,
Comté de Laval,
Province de Québec.

Assemblée spéciale du Conseil de Ville de Duvernay, tenue le 2 juin 1961, à 7:20 heures p.m., au 2795 Boul. Lévesque, à laquelle sont présents: MM. les Echevins André Bastien, Léo J. Robinson, Charlemagne Le Sconarnec, Philémon Gascon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier est aussi présent.

Tous les membres du Conseil ont été convoqués selon la loi.

MM. les Echevins René David et Jacques Bourdon sont absents de leur siège après avoir été dûment convoqués.

PROCES - VERBAL

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no. 451, amendant le règlement de zonage no: 374, quant à la section "Les Ecores", zone "E" et "9", sur le lot 60, de R M 2 à R U B.

Cette assemblée fût tenue à la salle municipale le vendredi 19 mai 1961, au 2795 Boul. Lévesque, de 7 à 8 heures p.m. sous la présidence de M. René David et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture du second alinéa du premier paragraphe de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes, tel qu'amendé ainsi que du règlement no. 451.

Aucun électeur-proprétaire ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

René David
Président.

Rosaire G. Brisson
Greffier.

Rés. 61-259

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. André Bastien

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés, pour l'adoption du règlement no. 451, présenté et soumis par M. l'Echevin René David et M. Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre de Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-260

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que le Conseil fasse installer dans le nouvel Hôtel de Ville un tableau d'alarme de 50 lignes, mais équipé pour 20 lignes seulement avec accessoires et que l'exécution de ce travail soit confiée à Communications Métropolitaines Enrg., au prix et conditions énoncés dans leur soumission du 30 mai 1961.

Adopté à l'unanimité.



Rés.
61-261

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le Conseil fasse installer au nouvel Hôtel de Ville une tour pour le système d'alarme radio-police, et que le travail d'installation soit confié à Communications Métropolitaines Enrg. au prix de \$ 360.00 pour la tour et \$ 100.00 pour l'installation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-262

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que la Ville de Duvernay se rende acquéreur pour la somme de \$ 1.00 des assiettes de rues portant les numéros de cadastres suivants: 58-233, et 234 60-690, 691, 692, 693, telles assiettes de rues étant actuellement la propriété de Brussels Realities Ltd., Guaranty Holdings Inc., Osiray Development Corp., Subar Investment Corporation.

Que Me. Rémi Lussier, notaire soit prié de préparer un acte à cet effet et que M. le Maire Charles E. Thérien ainsi que le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit acte pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-263

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. Philémon Gascon

Que M. Jean-Maurice Meilleux soit délégué aux cours d'été sur l'estimation foncière municipale, tels cours devant être donnés à l'Université de Montréal les 19, 20, 21 et 22 juin 1961, sous les auspices de l'Association des Estimateurs Municipaux du Québec.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-264

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. André Bastien

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 14 mars 1961 et montrant les lots 66-124 et 125 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent de Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-265

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. André Bastien

- Que le plan fait et préparé par M. Marc Gendron, arp. géo., en date du 4 mai 1961 et montrant le lot 425-1 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent de Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-266

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. André Bastien

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 12 avril 1961 et montrant les lots: 62-302-1 et 2, 62-303-1 et 2, 62-304-1 et 2, 62-305-1 et 2, 62-306-1 et 2, 62-307-1 et 2 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent de Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 61-267

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. André Bastien

Que le plan fait et préparé par M. J. André Laferrière, arp. géo., en date du 12 mai 1961 et montrant les lots: 56-A-110 à 126 inclusivement et P. 56-A du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent de Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-268

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. André Bastien

Considérant que le tracé d'une ou des rues projetées apparaît au plan préparé par M. J. André Laferrière, arp. géo., en date du 12^{ème} jour de mai 1961, sous la description suivante: rue - 56-A-115.

Considérant que ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue;

Considérant que la largeur de ladite rue apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds, mesure anglaise;

Considérant que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce qu'il n'y aura jamais de trafic intense dans ce district;

Pour ces motifs, qu'il soit résolu de prier l'honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la Corporation Municipale de Duvernay la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, la rue indiquée au plan de M. J. André Laferrière, arp. géo., en date du 12 mai 1961 et décrite comme suit au dit plan: rue - 56-A-115.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no. 456.

Rés. 61-269

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. André Bastien

Que le règlement no. 456, pourvoyant à l'exécution de travaux d'égoûts secondaires et d'aqueduc, de 32+00 à 40+30 sur les lots 80 et 81 et à un emprunt de \$ 62,000.00 pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 12 juin 1961, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m. et que M. l'Échevin Léo J. Robinson et M. Rosaire G. Brisson soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-270

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. André Bastien

Que les estimés au montant de \$ 139,400.- fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, en date du 23 et du 26 mai 1961, pour exécution de travaux d'égoûts et d'aqueduc sur les rues: 62-291, 58-253, 60-727, 58-282, 58-284, 60-682, 60-705, 58-233, 60-692, 58-234, 60-693, 60-691, 60-690, 60-726, 61-426 et 427, 66-125, 68-11, 69-34, 69-6, soient acceptés.

Que M. J.A. Lalonde, ing.p. soit prié de transmettre pour approbation au Ministère de la Santé les plans et devis relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.



Rés.-
61-271

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. André Bastien

Que les estimés au montant de \$ 149,000.- fournis par les ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre, pour exécution de travaux de pavage et bordures sur les rues : 62-291, 58-253 et 60-727, 58-282 et 284, 60-682 et 705, 58-233, 60-692, 58-234, 60-693, 691, 690 et 726, 61-426 et 427, 66-125, 68-11, 69-34 et 69-6, soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc sur les rues: 62-291, 58-253, 60-727, 58-282, 58-284, 60-682, 60-705, 58-233, 60-692, 58-234, 60-693, 60-691, 60-690, 60-726, 61-426 et 427, 66-125, 68-11, 69-34 et 69-6, et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins, selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre.

Avis de Motion

M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement en vue de l'exécution des travaux de pavage et bordures sur les rues: 62-291, 58-253, 60-727, 58-282, et 284, 60-682 et 705, 58-233, 60-692, 58-234, 60-693, 691, 690 et 726, 61-426 et 427, 66-125, 68-11, 69-34 et 69-6 et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins, selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre.

Rés. 61-272

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que MM. Allan Hollywood, 7567 rue François-Chartrand, Duvernay, Rolland Campion, 2494 rue Sauvé est, Montréal et Anthime Gravel, 6226 rue St-Vallier, Montréal, soient engagés en qualité de constables, pour la Ville de Duvernay, à compter du 12 juin 1961, à raison d'un salaire de \$ 70.00 par semaine de 48 heures de travail, au bon plaisir du Conseil et que le greffier soit autorisé à vêtir et équiper ces messieurs en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

MM. les Échevins René David et Jacques Bourdon prennent leurs sièges à 7:50 p.m.

Ils font remarquer au Conseil qu'ils n'étaient pas présents à l'ouverture de l'assemblée, dû au fait que l'heure n'était pas mentionnée sur leur avis de convocation et qu'en conséquence, ils croyaient que l'assemblée serait ouverte à l'heure ordinaire des séances, soit 8:00 heures p.m.

Le greffier offre ses excuses à MM. Jacques Bourdon et René David et en conséquence le Conseil décide de faire une revue des items adoptés à date.

MM. les Échevins Jacques Bourdon et René David enregistrent leur dissidence à l'adoption de l'item no. 2 de l'agenda, soit le système d'alarme au nouvel Hôtel de Ville, dû au fait qu'un seul prix avait été demandé.



Rés. 61-273

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que la soumission au montant de \$ 3,000.- fournie par Delmir Inc. 7285 rue Chabot à Montréal, pour la confection de l'ensemble de la salle des Délibérations, soit acceptée.

MM. René David et Jacques Bourdon enregistrent leur dissidence à cette résolution et demandent que lorsque des prix seront demandés pour l'aménagement de la salle des caucus, les noms de: Simpson Office Equipment, Paradis Messier, N.G. Valiquette, soient ajoutés à la liste des soumissionnaires.

Adopté.

Rés. 61-274

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que les membres du Conseil, ainsi que leurs épouses, soient délégués au Congrès de l'Union des Municipalités de la Province de Québec, qui sera tenu au Manoir Richelieu du 31 août au 3 septembre prochain.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-275

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. René David

Que le greffier ou le trésorier soit également délégué au Congrès de l'Union des Municipalités, qui sera tenu au Manoir Richelieu du 31 août au 3 septembre prochain.

M. l'Échevin André Bastien
Secondé par M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec,

Vient en amendement et propose que le greffier ou le trésorier ne soit pas délégué au Congrès de l'Union des Municipalités devant être tenu au Manoir Richelieu du 31 août au 3 septembre prochain.

Votent pour la proposition d'amendement: MM. les Échevins André Bastien, Charlemagne Le Sconarnec et Léo J. Robinson.

Votent pour la proposition principale: MM. les Échevins Philémon Gascon, René David et Jacques Bourdon.

Un égalité, M. le Maire Charles E. Thérien vote pour la proposition principale.

En conséquence la proposition principale est adoptée.

Adopté.

PROCES - VERBAL

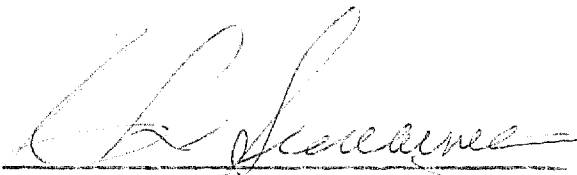
Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no. 448, pourvoyant à la confection de pavage et de bordures de béton sur la rue Victor Morin (du Boul. de la Concorde à 2,700 pieds vers le nord) et à un emprunt de \$ 42,500.- pour ces fins.

Cette assemblée fût tenue à la salle municipale le mardi 30 mai 1961 au 2795 Boul. Lévêque, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. Charlemagne Le Sconarnec et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le Secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no. 448.



Aucun électeur-proprétaire ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.


Président


Greffier

Rés. 61-276

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. André Bastien

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no. 448, présenté et soumis par M. l'Échevin Charlemagne Le Scovarnec et M. Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre de Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-277


Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires
présenté par M. André Bastien


Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires pour l'adoption du règlement no. 449, pourvoyant à la confection de pavage et de bordures en béton, trottoirs et conduits souterrains aux intersections pour éclairage central sur le Boul. de la Concorde, de la limite ouest à la limite est, dans la section "Les Ecores", et à un emprunt de \$ 205,000.- pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le mardi 30 mai 1961, au 2795 Boul. Lévesque, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. René David et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no. 449.

Aucun électeur-proprétaire ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.


Président


Greffier

Rés. 61-277

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. André Bastien

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no. 449, présenté et soumis par M. l'Échevin René David et R.G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre de Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.



PROCES - VERBAL

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires pour l'adoption du règlement no. 452, pourvoyant à la confection de pavage et bordures sur le Boul. Leblanc, du Boul. de la Concorde à 1,200 pieds vers le nord et à un emprunt de \$ 31,300.- pour ces fins.

Cette assemblée fût tenue à la salle municipale le mardi 30 mai 1961, au 2795 Boul. Lévesque, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. Jacques Bourdon et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no. 452.

Aucun électeur-proprétaire ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

Jacques Bourdon
Président.

Rosaire G. Brisson
Greffier.

Rés. 61-278

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no. 452, présenté et soumis par M. l'Échevin Jacques Bourdon et M. R.G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre de Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Correspondance:

a) Demande de permis de taxi de Bigras Taxi et M. Emile Pigeon. Ces demandes sont mises à l'étude.

b) Résolution de la Ville de St-Vincent de Paul, concernant la Corporation Interurbaine de l'Île Jésus.

Rés. 61-279

Proposé par M. René David
Secondé par M. Philémon Gascon

Qu'une demande soit faite à la Corporation Interurbaine de l'Île Jésus, pour qu'une copie de l'agenda et une copie des Délibérations ou procès-verbaux de chaque assemblée de ladite Corporation, soient adressées à tous les Conseils Municipaux de l'Île Jésus.

Adopté à l'unanimité.

c) La Ligue des Propriétaires de Duvernay, Section Notre-Dame des Ecoles:

- 1.- Le Conseil désire faire savoir qu'il a pris toutes les mesures nécessaires afin de faire installer des trottoirs temporaires en bois, pour les nouveaux arrivants.
- 2.- Cette suggestion est référée au Comité de Police, afin d'étudier la possibilité d'inscrire nos policiers aux cours de la Police Provinciale.
- 3.- A la suite de cette demande,



Rés.
61-280

Il est proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que demande soit faite à la Police Provinciale, aux fins de retenir leurs services pour la protection et surveillance lors des prochaines élections municipales.

Que M. le Maire Charles E. Thérien ainsi que M. l'Échevin Jacques Bourdon soient priés de rencontrer M. Josephat Brunet, directeur de la Police Provinciale, à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

- d) La Ligue des Propriétaires de Duvernay, Section Notre-Dame des Ecores:-
re: usage des tondeuses à moteur.
Le Conseil désire faire savoir que cette question est mise à l'étude.
- e) La Ligue des Propriétaires de Duvernay, Section Notre-Dame des Ecores:-
re: état des coupes et certains trous sur les nouvelles rues en construction.
Le Conseil désire faire savoir que le contrat est donné pour la confection de ces rues et que tout prochainement les travaux débiteront. En attendant, toutes les mesures nécessaires seront prises afin d'éviter les accidents.
- f) La Ligue des Propriétaires de Duvernay, Section Notre-Dame des Ecores:-
re: confection de trottoirs près des écoles et des places publiques.
En conséquence:

Rés. 61-281

Il est proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Philémon Gascon

Que des estimés soient demandés aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre en vue de la confection de trottoirs-dalles sur le côté nord de la rue Rosemère de Des Cormiers à Curé Cloutier.

Adopté à l'unanimité.

- g) Lettre de M. J. Zurkevicius, 2660 Boul. de la Concorde:-
re: une certaine infraction au règlement de circulation.
Le Conseil désire faire savoir que cette plainte est référée au Comité de Police.
- h) Demande de M. Rosaire Bélanger, constructeur:-
re: services égouts et aqueduc sur les lots: 333 & 334.

Rés. 61-282

Il est proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Du'en principe le Conseil accepte de fournir les services d'égouts et d'aqueduc sur les lots: 333 & 334, en vue de la construction de bungalows et demande à M. Rosaire Bélanger de bien vouloir soumettre les plans et devis à cet effet, pour approbation par le Conseil et de plus, l'inspecteur des bâtisses est autorisé à émettre un permis de construction pour une maison modèle, telle construction devant être équipée avec une fosse septique.

Adopté à l'unanimité.

- i) Le Conseil prend connaissance du rapport de Me. Georges H. Long, concernant une demande de permis pour la construction d'un garage de M. R. Heckmann, 775 rue Jeanne Leber.

Rés. 61-283

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Du'à la suite de l'avis légal, fourni par Me. Georges H. Long, en date du 29 mai 1961, concernant la demande de permis pour construction d'un garage au 775 rue Jeanne Leber, que tel permis soit refusé.

Adopté à l'unanimité.



j) Le Conseil prend connaissance d'une lettre de Me. Claude Lavery, avocat, concernant le zonage sur le côté est de la rue Montmartre.

Avis de Motion

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de changer le zonage de R M 2 à R U B sur le côté est de la rue Montmartre; ainsi qu'immédiatement au nord de cette rue, sur une profondeur de 100 pieds, telle rue étant située dans la zone "D", section "Les Écoles".

Rés. 61-284

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Jacques Bourdon

Du 13 juin 1961, les assemblées du Conseil de la Ville de Duvernay soient tenues au nouvel Hôtel de Ville, -- 2900 Boul. de la Concorde.--

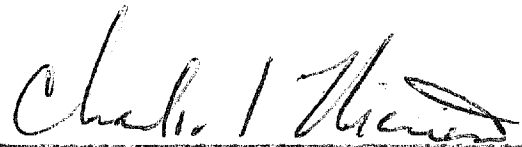
Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-285

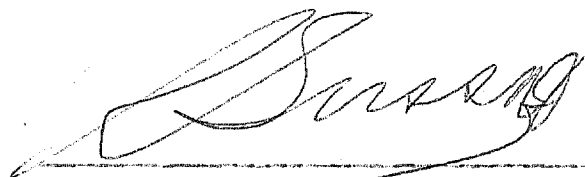
Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.



Maire



Greffier



Session du 13 juin 1961.

Ville de Duvernay
Comté de Laval,
Province de Québec.

Assemblée régulière du Conseil de Ville de Duvernay, tenue le 13 juin 1961, à 8:30 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents: MM. les Echevins André Bastien, Léo J. Robinson, Charlemagne Le Scouarnec, René David, Jacques Bourdon et Philémon Gascon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier est aussi présent.

Rés. 61-286

Proposé par M. René David
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que les minutes de l'assemblée régulière du 9 mai 1961 ainsi que des sessions spéciales du 18 mai et 2 juin 1961, soient adoptées telles que lues et soumises avec amendement à la résolution no. 61-261, concernant l'installation d'une tour pour la radio-police.

MM. les Echevins René David et Jacques Bourdon enregistrent leur dissidence à cette résolution.

Adopté.

Rés. 61-287

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. André Bastien

Qu'un montant de \$ 385,743.64 soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés dans la liste des comptes à payer en date du 13 juin 1961 et réparti comme suit: -

Fonds Généraux:	\$ 205,006.55
Fonds d'Aqueduc:	2,685.94
Fonds Capital:	178,051.15

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-288

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que Me. Georges H. Long, avocat, soit nommé procureur de la Ville à la Cour Municipale de Duvernay et ceci sans honoraire supplémentaire pour l'accomplissement de ce travail.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-289

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

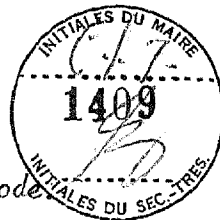
Que des remerciements soient adressés à Me. J. Armand Trudelle pour le travail accompli comme procureur de la Cour Municipale de Duvernay et que des félicitations lui soient adressées à l'occasion de sa nomination comme Juge de la Cour du Bien-Être Social.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-290

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que M. l'Echevin Léo J. Robinson soit nommé Pro-Maire pour les prochains trois mois et qu'en conséquence, il soit autorisé à signer les chèques.



billets et autres effets bancaires de la Corporation pour cette période

M. René David,
Secondé par M. Jacques Bourdon,

Vient en amendement et propose:

Que M. Philémon Gascon soit nommé Pro-Maire pour les prochains trois mois et qu'en conséquence il soit autorisé à signer les chèques, billets et autres effets bancaires de la Corporation pour cette période.

Votent pour la proposition d'amendement: MM. René David, Jacques Bourdon et Philémon Gascon.

Votent pour la proposition principale: MM. André Bastien, Charlemagne Le Sconarnec et Léo J. Robinson.

Un égalité, M. le Maire Charles E. Thérien vote pour la proposition principale.

En conséquence la proposition principale est adoptée.

Adopté.

PROCES - VERBAL

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no. 454, amendant le règlement de zonage no: 374, quant à la section "Les Ecores", zone "C", sur les lots: 79, 80 et 81, de R M 2 à R U B.

Cette assemblée fût tenue à la salle municipale le mardi 6 juin 1961, au 2795 Boul. Lévesque, de 8 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. Léo J. Robinson et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture du second alinéa du premier paragraphe de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes, tel qu'amendé ainsi que du règlement no. 454.

Aucun électeur-propriétaire ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

Léo J. Robinson
Président

Rosaire G. Brisson
Greffier

Rés. 61-291

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. André Bastien

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no. 454, présenté et soumis par MM. Léo J. Robinson et Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.



Session du 13 juin 1961.

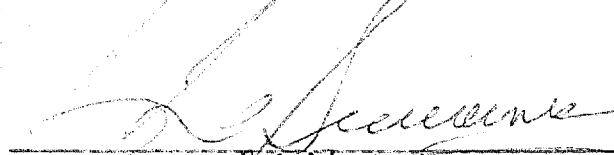
PROCES - VERBAL


Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no. 455, amendant le règlement de zonage no. 353, quant aux lots nos: 356 et 357, section "La Grande Côte", de R U B à Commercial.

Cette assemblée fût tenue à la salle municipale le mardi 6 juin 1961, au 2795 Boul. Lévesque, de 7:10 à 8:10 heures p.m. sous la présidence de M. Charlemagne Le Scouarnec et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture du second alinéa du premier paragraphe de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes, tel qu'amendé ainsi que du règlement no. 455.

Aucun électeur-proprétaire ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.


Président


Greffier

Rés. 61-292

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. André Bastien

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no. 455, présenté et soumis par M. Charlemagne Le Scouarnec et M. Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

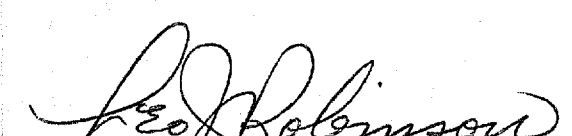
PROCES - VERBAL


Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no. 456, pourvoyant à l'exécution de travaux d'égoûts secondaires et d'aqueduc, de 32+00 à 40+30 sur les lots 80 et 81 et à un emprunt de \$ 62,000.- pour ces fins.

Cette assemblée fût tenue à la salle municipale le lundi 12 juin 1961, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. Léo J. Robinson et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no. 456.

Aucun électeur-proprétaire ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.


Président.


Greffier.

Rés. 61-293

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no. 456, présenté et soumis par M. Léo J.



Robinson et M. Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-294

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que le chèque de dépôt-soumission fourni par The Sicily Asphaltum & Paving Co. Ltd., pour l'exécution des travaux prévus aux règlements nos: 361, 367, 410 et 435, leur soit remis et qu'aucune retenue ne soit effectuée pour l'exécution de ces travaux, tels chèque et retenue étant remplacés par des polices de garantie-exécution et garantie-performance fournies par "United States Fire Insurance Company", certificat no: 30-10601, pour un montant de \$ 84,941.10 et certificat no: 30-10602, pour un montant de \$ 8,494.11, tels certificats liant conjointement et solidairement les partis concernés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-295

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que les noms de rues suivants soient acceptés :

cadastre no. 346-62 - rue "Des Fauvettes"
" no. 61-365 - rue "Port-Royal"
" no. 61-416 et 406 - rue "Lévis"
" no. 61-426 et 427 - rue "Neuilley"

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no. 447.

Rés. 61-296

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. René David

Que le règlement no. 447, pourvoyant à l'installation d'un système d'éclairage de rues dans les Rang's Haut et Bas St-François, Boul. St-Elzéar et partie de la Montée St-François située dans la Ville de Duvernay, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no. 459.

Rés. 61-297

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que le règlement no. 459, amendant le règlement de zonage no. 430, quant à la zone "D" section "Les Écores", de R M 2 à R U B, sur le côté est de la rue Montmartre ainsi que dans la section immédiatement au nord de ladite rue, sur les lots: 70, 69, 68 et 66, soit adopté tel que lu et soumis ;

Votent pour l'adoption de ce règlement: MM. Jacques Bourdon, René David, Philémon Gascon et Léo J. Robinson.

Votent contre l'adoption de ce règlement: MM. André Bastien et Charlemagne Le Sconarnec.



En conséquence, le règlement est adopté.

Qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 29 juin 1961, entre 7 et 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin Jacques Bourdon et M. Rosaire G. Brisson, soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté.

Rés. 61-298

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour l'achat d'un camion.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-299

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Jacques Bourdon

Qu'un comité formé de MM. les Échevins Philémon Gascon et Léo J. Robinson ainsi que M. Gaston Bastien, surintendant des Travaux Publics, soit formé pour étudier les soumissions pour l'achat d'un camion et fasse rapport au Conseil en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-300

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les services de la firme "Leroux & Rondeau", 7011 rue St-Denis, Montréal, soient retenus en qualité d'urbaniste-conseil pour la Ville de Duvernay, au tarif suivant:

\$ 17.50 l'heure pour tout changement sur le plan d'urbanisme de la Ville,
et \$ 25.00 l'heure lorsqu'il faudra faire des relevés sur le terrain,

le tout, au bon vouloir du Conseil.

M. Jacques Bourdon,
Secondé par M. René David,

Vient en amendement et propose:

Que la Ville continue de se prévaloir des services de M. Claude Beaulieu et M. Folks-Ribas, comme urbanistes pour la Ville de Duvernay.

Votent pour la proposition d'amendement: MM. Jacques Bourdon, René David et Philémon Gascon.

Votent pour la proposition principale: MM. Charlemagne Le Scouarnec, André Bastien et Léo J. Robinson.

Un égalité, M. le Maire Charles E. Thérien vote pour la proposition principale.

En conséquence, la proposition principale est adoptée.

Adopté.

Item suivant concerne la construction d'un tennis au "Parc Les Écores".



Des représentations étant faites par les loisirs de la paroisse St-Maurice, le Conseil décide d'en remettre la décision à jeudi le 15 juin 1961.

Rés. 61-301

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que l'assemblée soit ajournée, afin de procéder à l'audition des plaintes au rôle d'évaluation pour l'année 1961.

Adopté à l'unanimité.

A 11:58 heures p.m.

Rés. 61-302

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que l'assemblée soit ré-ouverte.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-303

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Philémon Gascon

Que l'assemblée soit ajournée à mercredi, 14 juin 1961, à 12:01 a.m.

Adopté à l'unanimité.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Charles Thériault
Maire

[Signature]
Greffier



Ville de Duvernay
Comté de Laval
Province de Québec.

Ajournement de l'assemblée régulière du 13 juin 1961, tenue le 14 juin 1961, à 12:01 heures a.m., au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents: MM. les Echevins André Bastien, Léo J. Robinson, Charlemagne Le Sconarnec, Philémon Gascon, René David et Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier est aussi présent.

Rés. 61-304

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que le Conseil continue à entendre les plaintes, au sujet du rôle d'évaluation pour l'année 1961.

Adopté à l'unanimité.

A 12:10 heures a.m.

Rés. 61-305

Il est proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que l'assemblée soit ajournée au jeudi 15 juin 1961, à 8:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

Charles E. Thérien
Maire

[Signature]
Greffier

MARGE DE LA REPIQUE
Borndes Municipales Inc., Farnham, Qué.



Ville de Duvernay,
Comté de Laval,
Province de Québec.

Ajournement de l'assemblée régulière du 13 juin 1961, tenue le 15 juin 1961, à 8:20 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, Léo J. Robinson, Charlemagne Le Sconarnec, René David et Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier est aussi présent.

M. l'Echevin Philémon Gascon est absent de son siège.

Rés. 61-306

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que la Ville fasse construire un court de tennis, avec système d'éclairage, au " Parc St-Maurice ", telles dépenses devant être chargées au règlement no. 442.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-307

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que la Ville construise un troisième court de tennis, au " Parc Les Ecores ", telles dépenses devant être chargées au règlement no. 312.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-308

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que l'assemblée soit ajournée pour l'audition des plaintes au rôle d'évaluation pour l'année 1961.

Adopté à l'unanimité.

A 11:10 heures p.m.

Rés. 61-309

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Léo J. Robinson

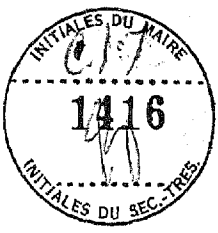
Que l'assemblée soit ré-ouverte.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-310

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que des corrections soient apportées au rôle d'évaluation pour l'année 1961, telles que déposées, suivant l'état ci-après : -



<u>No. fiches</u>	<u>Propriétaires</u>	<u>Évaluation déposée</u>	<u>Nouvelle évaluation</u>
4-1099	Ivanhoe Chartrand	\$ 12,150.-	\$ 10,475.-
4-1100	L. Bergeron	3,000.-	2,650.-
4-1101	J.P. Picard	700.-	525.-
4-1102	Gédéon Picard	800.-	600.-
4-1103	René Duc	2,225.-	1,900.-
4-1104	Ivanhoe Chartrand	6,700.-	5,225.-
4-1107	Joseph Picard	2,875.-	2,650.-
3-1140	Maurice Dagenais	5,525.-	Maintenue
1-1746	Normand Durand	11,375.-	11,350.-
2-1963	Guy Champagne	11,225.-	10,950.-
2-1061	Walter M. Marik	9,950.-	9,725.-
3-1343	Thomas Ouimet	300.-	Maintenue
4-1469	M.D. Guibord	12,450.-	11,925.-
5-1271	Roger Gradet	13,125.-	11,700.-
6-1147	Albert Hébert	12,625.-	Maintenue
2-1060	Edouard Freret	9,950.-	Maintenue
6-1013	Marcel Morin	13,900.-	Maintenue
3-1233	Léon Chouinard	9,675.-	3,375.-
3-1234	Adrien Chouinard	16,825.-	10,675.-
1-1385	Pierre Bernier	15,400.-	14,400.-
5-1348	Georges Pagé	11,850.-	11,350.-
1-1460	Paul Pouliot	14,750.-	14,525.-
1-1461	Fernand Brunet	15,025.-	13,200.-
1-1459	E. Sarrazin	14,250.-	13,925.-
2-1538	M.C. Hopwood	13,850.-	13,575.-
6-1256	A. Rousseau	13,675.-	11,825.-
2-1874	J. Nadeau	13,225.-	12,975.-
6-1012	Gaston Pion	14,325.-	Maintenue
6-1011	Marie-Paule Chabot Pion	7,275.-	Maintenue
3-1011	Gérard Bazinet	13,275.-	12,925.-
3-1260	Gérard Bisson	21,875.-	14,050.-
1-1208	Paul Chicoine	12,050.-	11,250.-



<u>No. fiches</u>	<u>Propriétaires</u>	<u>Évaluation déposée</u>	<u>Nouvelle évaluation</u>
1-1288	Jean-Pierre Blain	\$ 12,725.-	\$ Maintenu
3-1304	Henri Sauriol		réduction de \$ 400.- sur le terrain.
4-1489	Aldéric Chartrand	2,000.-	1,000.-
3-4372	Canadian Pacific Railways	33,725.-	Maintenu
1-1743	Marcel Paquin	11,900.-	12,900.-
2-1260	Pierre Ouellette	13,000.-	Maintenu
1-1308	Gabriel A. Roy	13,925.-	13,925.-
2-1736	Alphonse Bellavance	29,000.-	29,000.-
4-1376	J. Abondius Martel	6,975.-	5,075.-
1-1739	Claude Bernier	11,200.-	11,100.-
5-1286	Roger Bouchard	12,900.-	11,600.-
5-1022	Louis Bolduc	10,075.-	10,075.-
1-1185	Jean-Guy Lavallée	13,325.-	12,275.-
1-1127	Poulin & Sabourin	11,500.-	11,475.-
1-1128	" "	11,675.-	11,475.-
1-1129	" "	17,100.-	16,625.-
1-1130	" "	16,900.-	16,700.-

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-311

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que le rôle d'évaluation de la Ville de Duvernay, pour l'année 1961, soit homologué à toutes fins que de droit.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour fins de taxation pour l'exercice financier 1961.

Rés. 61-312

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. André Bastien

Que la soumission au montant de \$ 5,992.- fournie par The Sicily Asphaltum Paving Co. Ltd., en date du 12 juin 1961, pour l'aménagement du terrain de l'Hôtel de Ville, soit acceptée. Tel travail devant être exécuté selon les spécifications et le plan no. 170-178 et sous la surveillance des ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre, le tout tel que mentionné dans la lettre de The Sicily Asphaltum Paving Co. Ltd., en date du 12 juin 1961.

MM. les Échevins René David et Jacques Bourdon enregistrent leur dissidence à cette résolution.

Adopté.



Avis de Motion

M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'installer un système d'éclairage de rues dans les quartiers électoraux 4 et 6.

Avis de Motion

M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour amender les règlements de construction, d'égoûts et d'aqueduc dans la Ville, pour que le coût des raccordements pour services d'égoûts et d'aqueduc soit à l'avenir inclus dans les règlements d'emprunt.

Rés. 61-313

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. André Bastien

Que le greffier soit autorisé à faire l'achat des équipements suivants : -

un système de radio-transmission sur le camion-incendie.
" " " " " dans l'automobile de M. Gaston Bastien, surintendant des travaux publics.
deux (2) hauts-parleurs P.A. 5, dans les autos-police.
un système de radar pour contrôle de la circulation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-314

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. René David

Que des représentations soient faites auprès des autorités concernées aux fins que la construction du Boul. Pie IX, situé dans la Ville de St-Vincent-de-Paul, soit continuée et terminée dans le plus bref délai possible.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de remerciements de M. l'abbé Jean Caron, curé de la paroisse St-Maurice, concernant le comportement de notre corps de police, lors de la procession de la Fête-Dieu.

Le Conseil accepte ces remerciements et est toujours disposé à coopérer avec les autorités religieuses de la Ville.

Rés. 61-315

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. René David

Qu'à la suite de l'avis légal de Me. Georges H. Long, en date du 30 mai 1961, la Ville honore la réclamation de Me. François Auclair au montant de \$ 20,107.66, pour travail exécuté pour la Ville de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

M. l'Échevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour l'achat de terrains de jeux et parcs situés les lots 56 (au nord de la rue Vanier) ainsi que sur le lot 62 (au nord de la rue Bonfleur).



Rés. 61-316

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. André Bastien

de Duvernay - Que le Conseil de la Ville de Duvernay donne son assentiment et autorise la formation d'une corporation à être connue sous le nom de: "O.J.J. - est Inc."; telle corporation devant être formée selon la loi des Clubs de Ré- création (S.R.Q. 1941; chapitre 304) aux fins de s'occuper de l'organisation de loisirs dans le territoire de la Ville de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-317

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Charles Thériault
Maire

[Signature]
Greffier



Ville de Duvernay,
Comté de Laval,
Province de Québec,

Assemblée spéciale du Conseil de Ville de Duvernay, tenue le 22 juin 1961, à 8:00 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, Léo J. Robinson, Charlemagne Le Sconarnec, René David, Jacques Bourdon et Philémon Gascon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier est aussi présent.

Tous les membres du Conseil ont été convoqués selon la loi.

Rés. 61-318,

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. René David

Qu'un montant de \$ 24,853.10 soit voté et ratifié au fonds capital pour payer les comptes mentionnés dans la liste des comptes à payer, en date du 22 juin 1961.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-319

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 19 juin 1961 et montrant les lots: 69-41 et 70-62, du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-320

Proposé par M. René David
Secondé par M. André Bastien

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 2 juin 1961 et montrant la subdivision du lot: 66-126 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-321

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 9 juin 1961 et montrant la subdivision du lot: 81-3 et P. 80, du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.
M. l'Echevin André Bastien enregistre sa dissidence à cette résolution.

Adopté.

Rés. 61-322

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le plan fait et préparé par M. Maurice Desroches, arp. géo., en date du 5 juin 1961 et montrant la subdivision des lots: 66-121 - 122 et 126 à 135 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 61-323

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 22 juin 1961 et montrant les subdivisions de lots: 69-42, 70-58-1, 70-59-1, 70-60-1, 70-60-2, 70-61-1, 70-63 à 70 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-324

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. André Bastien

Que la Ville achète un niveau pour le département d'inspection des bâtisses.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-325

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Philémon Gascon

Que les estimés au montant de \$ 2,900.-fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, en date du 14 juin 1961, pour la construction d'un trottoir-dalle; sur la rue Rosemère, de Des Cormiers à Curé-Cloutier, soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-326

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que la Ville procède à la coupe des mauvaises herbes dans son territoire, tel travail devant être exécuté par les mêmes personnes et aux mêmes conditions que celui exécuté en 1960, le tout sous la surveillance de M. Jean-Guy Lavallée, chef de police.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-327

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Philémon Gascon

Que M. Ronald Lippé, courtier en assurances, soit nommé en charge du programme des assurances à être détenues par le Conseil de la Ville de Duvernay pour la protection de ses biens. Pour l'exécution de ce travail, M. Ronald Lippé, aura droit à 20% de la commission totale sur les primes à être payées pour lesdites assurances et le résidu de 80% sera partagé à parts égales entre les courtiers en assurances, demeurant dans Duvernay et membres de l'Association des Courtiers d'Assurances de la Province de Québec.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-328

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, de préparer les plans, devis et estimés pour travaux d'égoûts et aqueduc, passage et bordures, sur les rues: Honfleur, Assomption, Ploermel, Verchères, Oran, Morlaix, sur le lot: 62.

Adopté à l'unanimité.



Rés. -

61-329

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, de préparer les plans, devis et estimés pour la réfection du pavage sur la rue Curé-Cloutier, de la rue Rosemère à la rue Hamenry.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-330

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que les moniteurs et monitrices engagés par la Ville de Duvernay, pour les parcs et terrains de jeux, soient rémunérés de la façon suivante : -

moniteurs et monitrices - chefs qualifiés : \$ 50.00 par semaine

assistants : \$ 40.00 par semaine.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-331

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Jacques Bourdon

Considérant que le tracé d'une ou des rues projetées apparaît au plan préparé par Monsieur Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 22 juin 1961, sous la description suivante :

lots : 69-42 et 70-70.

Considérant que ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue;

Considérant que la largeur de ladite rue apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds, mesure anglaise ;

Considérant que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce qu'il n'y aura jamais de trafic intense dans ce district ;

Pour ces motifs, qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la Corporation Municipale de Duvernay la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, la rue indiquée au plan de Monsieur Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 22 juin 1961 et décrite comme suit au dit plan :

lots : 69-42 et 70-70.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-332

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que des soumissions pour exécution de travaux d'égoûts et d'aqueduc prévus aux règlements nos: 433 et 456 (lot: 81) soient demandées à:

" Spino Construction Ltée., Louisbourg Construction, Lagacé Construction Ltée., O. Beaudry & Fils Ltée., et Civil Construction Inc. "

telles soumissions devant être remises entre les mains du greffier, avant 7 heures p.m., vendredi le 30 juin 1961, pour être ouvertes à l'assemblée spéciale de la même date et que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient priés de préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.



M. Jacques Bourdon,
Secondé par M. René David,

Vient en amendement, et propose:

Que des soumissions publiques soient demandées pour travaux d'égoûts et d'aqueduc prévus aux règlements nos: 433 et 456 (lot: 81) telles soumissions devant être déposées entre les mains du greffier, avant 7 heures p.m. le 30 juin 1961, pour être ouvertes à l'assemblée spéciale du même jour et que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient priés de préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.

Votent pour la proposition d'amendement: MM. René David et Jacques Bourdon.

Votent pour la proposition principale: MM. André Bastien, Léo J. Robinson, Charlemagne Le Scouarnec et Philémon Gascon.

En conséquence, la proposition principale est adoptée.

Adopté.

Rés. 61-333

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que des soumissions publiques soient demandées pour l'exécution de travaux de pavage et bordures prévus aux règlements nos: 367, 448, 449, 452 et 446, telles soumissions devant être déposées entre les mains du greffier, avant 7 heures p.m. le 30 juin 1961, pour être ouvertes à l'assemblée du même jour, et que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient priés de préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.

M. André Bastien,
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec,

Vient en amendement, et propose:

Que des soumissions pour l'exécution de travaux de pavage et bordures prévus aux règlements nos: 367, 448, 449, 452 et 446, soient demandées à :
"Lagacé Construction, O. Beaudry & Fils Ltée., Sicily Asphaltum & Paving Co. Ltd., Charles Duranceau Ltée., A. Billet Ltée., et H. J. O'Connell, telles soumissions devant être remises entre les mains du greffier avant 7 heures p.m., le 30 juin 1961, pour être ouvertes à l'assemblée du même jour et que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient priés de préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.

Votent pour la proposition principale: MM. René David et Jacques Bourdon.

Votent pour la proposition d'amendement: MM. André Bastien, Léo J. Robinson, Charlemagne Le Scouarnec et Philémon Gascon.

En conséquence la proposition d'amendement est adoptée.

Adopté.

Rés. 61-334

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que la construction de deux courts de tennis prévue au "Parc St-Maurice" et au "Parc Les Écoras", soit confiée à Z. Cloutier & Fils, le tout suivant la soumission fournie au Conseil à cet effet, en date du 22 juin 1961.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 61-335

Le Conseil prend connaissance du règlement no. 440.

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que le règlement no. 440, pourvoyant à l'exécution de travaux d'égoûts et d'aqueduc sur les lots: 347-11 et P.-12 et 348-2 et à un emprunt de \$ 17,800.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés lors d'une assemblée qui sera tenue le 4 juillet 1961 de 7 à 9 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde, et que M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec et Rosaire G. Brisson, soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no. 441.

Rés. 61-336

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que le règlement no. 441, pourvoyant à la confection de pavage et bordures de béton sur les rues: 347-11 et P.-12 et 348-2 et à un emprunt de \$19,400.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 4 juillet 1961, de 7 à 9 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde, et que M. l'Échevin André Bastien et Rosaire G. Brisson, soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no. 460.

Rés. 61-337

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le règlement no. 460, relatif à l'imposition de la taxe pour l'exercice financier 1961, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-338

Proposé par M. René David
Et résolu à l'unanimité:

Qu'un vote de blâme soit adressé à la Corporation Interurbaine de l'Île Jésus concernant l'imposition de la taxe de vente.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-339

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que la Ville fasse exécuter les travaux de pavage et bordures sur une longueur approximative de 100 pieds dans la rue Des Cèdres, à l'ouest de la rue Des Pins, tel travail étant confié à South Shore Construction Ltd., au même prix unitaire et aux mêmes conditions que son contrat en voie d'exécution.

Adopté à l'unanimité.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Parham, Qué.



Rés. 61-340

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. René David

Que la soumission au montant de \$ 4,800.- fournie par International Harvester Co. , en date du 31 mai 1961, pour l'achat d'un camion d'une capacité de trois tonnes, soit acceptée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-341

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Léo J. Robinson.

Que l'architecture pour la construction de " Duplex " sur le lot: 70, soumise par " Ion Rainu. ", soit acceptée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-342

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.


Maire


Greffier



Session du 30 juin 1961.

Ville de Duvernay,
Comté de Laval,
Province de Québec.

Assemblée spéciale du Conseil de Ville de Duvernay, tenue le 30 juin 1961, à 7:15 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, Charlemagne Le Sconarnec, René David, Philémon Gascon formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier est aussi présent.

Tous les membres du Conseil ont été convoqués selon la loi.

MM. les Echevins Jacques Bourdon et Léo J. Robinson sont absents de leur siège, après avoir été dûment convoqués.

Rés. 61-343

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour travaux d'égoûts, aqueduc, pavage et bordures.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-344

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. André Bastien

Qu'un comité, formé de M. Claude Lamy, trésorier et M. André Robillard, ing. p., soit nommé afin de vérifier les extensions aux soumissions suivantes:

Egoûts et aqueduc: Civil Construction Inc.
Lagacé Construction

Pavage et bordures: Sicily Asphaltum Paving Co. Ltd.
Charles Duranceau Ltée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-345

Proposé par M. René David
Secondé par M. André Bastien

Que l'offre de \$ 2,500.-faite par la Ville de St-Hubert, en date du 28 juin 1961, pour l'achat de notre système "Bradma", soit acceptée.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no. 461.

Rés. 61-346

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. René David

Que le règlement no. 461, pourvoyant à l'installation d'un système d'éclairage de rues, dans les quartiers électoraux nos: 4 et 6, situés dans la Ville de Duvernay, (La Grande Côte, Montée Masson, et une partie du Rang Bas St-François), soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.



MM. Claude Lamy et André Robillard font rapport que les extensions aux soumissions ci-haut mentionnées sont conformes.

Rés. 61-347

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Philémon Gascon

Que la soumission au montant de \$ 262,396.- fournie par The Sicily Asphaltum Paving Co. Ltd., en date du 30 juin 1961, pour l'exécution de travaux de pavage, trottoirs et bordures, prévus aux règlements: 367 - 446 - 448 - 449 et 452, soit acceptée, sujette toutefois à l'approbation desdits règlements par le Ministère des Affaires Municipales et La Commission Municipale de Québec.

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.
Le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire.
M. l'Échevin René David enregistre sa dissidence à cette résolution.

Adopté.

Rés. 61-348

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. André Bastien

Que la soumission au montant de \$ 163,276.- fournie par Civil Const. Inc., en date du 30 juin 1961, pour l'exécution de travaux d'égoûts et d'aqueduc prévus aux règlements : 433 et 456, soit acceptée, sujette toutefois à l'approbation desdits règlements par le Ministère des Affaires Municipales et La Commission Municipale de Québec.

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.
Le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire.
M. l'Échevin René David enregistre sa dissidence à cette résolution.

Adopté.

Rés. 61-349

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les chèques de dépôt-soumission soient remis aux soumissionnaires dont les noms n'ont pas été favorisés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-350

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. René David

Que la Ville fasse construire un quatrième court de tennis au "Parc Les Ecoles".

Adopté à l'unanimité.



Rés.-

61-351

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que demande soit faite aux ingénieurs, Lalonde, Girouard & Letendre, de préparer les plans, devis et estimés, pour travaux d'égoûts, aqueduc, pavage et bordures sur les rues: 66-126, 69-42, 70-70, 70-57. et 70-63.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-352

Proposé par M. René David
Secondé par M. André Bastien

Que le plan fait et préparé par M. J. André Laferrière, arp. géo., en date du 13 juin 1961 et montrant les lots: 63-158-1 et 2 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent de Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-353

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. André Bastien

Que le plan fait et préparé par M. J. André Laferrière, arp. géo., en date du 23 juin 1961 et montrant la subdivision des lots: 324-34 et 35 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent de Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-354

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. J. André Laferrière, arp. géo., en date du 15 juin 1961 et montrant la subdivision des lots: 324-32 et 33 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent de Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-355

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 16 juin 1961 et montrant la subdivision des lots: 79-3 à 24 inclusivement, 80-5 à 24 inclusivement, 81-2 à 7 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent de Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-356

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Considérant que le tracé d'une ou des rues projetées apparaît au plan préparé par Monsieur Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 16 juin 1961, sous la description suivante :

rues: 79-12, 18, 24 et 80-15, 19 et 23.

Considérant que ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue;



Considérant que la largeur de ladite rue apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds, mesure anglaise ;

Considérant que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce qu'il n'y aura jamais de trafic intense dans ce district ;

Pour ces motifs, qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S. R. 2. 1941, d'accorder à la Corporation Municipale de Duvernay la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, la rue indiquée au plan de Monsieur Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 16 juin 1961 et décrite comme suit au dit plan :

rues : 79-12, 18, 24 et 80-15, 19 et 23.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-357

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 28 juin 1961 et montrant la subdivision des lots: 70-71, 72 et 73 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent de Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Correspondance : -

A)
Le Conseil prend connaissance d'un rapport des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, concernant la construction des égouts et aqueduc sur le lot 81, règlement no: 433 et 456.-

Rés. 61-358

Proposé par M. René David
Secondé par M. André Bastien

Que le rapport des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, concernant la construction d'égouts et aqueduc sur le lot : 81, règlement no: 433 et 456, soit accepté, et que copie soit déposée aux règlements ci-haut mentionnés.

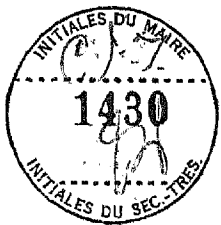
Adopté à l'unanimité.

B)
Lettre de la Chambre de Commerce de Terrebonne, concernant l'application des lois de circulation sur la route : 18, entre la Ville St-François et la Ville St-Vincent de Paul.-

Le Conseil désire faire savoir, qu'après enquête, il considère que la Police de Duvernay applique les lois, telles que régies par le code de la route.

C)
Lettre de MM. Guy D'Arcy Labrosse, Mario Verdon et Roland Saucier, concernant la réglementation pour l'utilisation des tondeuses motorisées.-

Le Conseil désire faire savoir qu'il a déjà pris cet item en considération et que présentement il ne désire pas légiférer en cette matière.



Rés.

61-359

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que la Ville de Duvernay demande au département de la circulation de la Cité de Montréal de bien avoir l'obligeance de mettre des officiers de faction pour la circulation aux angles des Boul. Henri-Bourassa et Boul. Gouin, sur la rue Berri, aux heures de pointes, ceci aux fins d'activer la circulation sur le Pont Vian; que copie de cette résolution soit transmise à la Cité de Pont Vian.

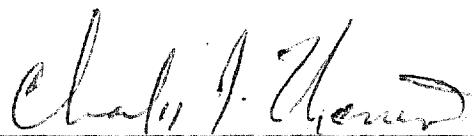
Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-360

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. René David

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.


Maire


Greffier



Ville de Duvernay,
Comté de Laval,
Province de Québec.

Assemblée régulière du Conseil de Ville de Duvernay, tenue le 11 juillet 1961, à 8:45 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents: MM. les Echevins André Bastien, Charlemagne Le Scouarnec, Philémon Gascon, René David et Jacques Bourdon formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier est aussi présent.

M. l'Echevin Léo J. Robinson est absent de son siège.

Rés. 61-361

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. André Bastien

Que les minutes de l'assemblée régulière du 13 juin, des ajournements du 14 juin et 15 juin 1961 ainsi que des sessions spéciales du 22 juin et du 30 juin 1961, soient adoptées telles que lues et soumises.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-362

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Qu'un montant de \$ 215,901.69 soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés dans la liste des comptes à payer, en date du 11 juillet 1961 et réparti comme suit: -

Fonds généraux :	\$ 30,721.26
Fonds aqueduc:	4,131.74
Fonds capital:	181,048.69

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-363

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Qu'un montant de \$ 9,507.30 soit voté et ratifié pour payer les comptes dûs à date, sur certificat et estimés, pour la construction de l'Hôtel de Ville; tel montant devant être payé à "A.C. Construction Inc.", ainsi qu'un montant de \$ 438.44 devant être payé à M. Gilbert Moreau, architecte, pour le certificat no. 6, pour la construction du nouvel Hôtel de Ville.

Adopté à l'unanimité.

PROCES - VERBAL

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires pour l'adoption du règlement no. 459, amendant le règlement de zonage no. 430, quant à la zone "D", section "Les Ecores", de R M 2 à R U B, sur le côté est de la rue Montmartre ainsi que dans la section immédiatement au nord de ladite rue, sur les lots: 70, 69, 68 et 66.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le jeudi 29 juin 1961, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7:05 à 8:05 heures p.m. sous la présidence de M. René David et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.



Le secrétaire de l'assemblée donna lecture du second alinéa du premier paragraphe de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes, tel qu'amendé ainsi que du règlement no. 459.

Un seul électeur-proprétaire s'est opposé à l'adoption de ce règlement. Faute du nombre requis de six opposants, ce règlement est adopté.

Jacques Bourdon
Président.

Rosaire G. Brisson
Greffier.

Rés. 61-364

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés, pour l'adoption du règlement no. 459, présenté et soumis par M. l'Échevin René David et Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

PROCES - VERBAL

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no. 440, pourvoyant à l'exécution de travaux d'égoûts et d'aqueduc sur les lots : 347-11 et P.-12 et 348-2 et à un emprunt de \$ 17,800.- pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le mardi 4 juillet 1961, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. Charlemagne Le Sconarnec et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, tel qu'amendé ainsi que du règlement no. 440.

Aucun électeur-proprétaire ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

Charlemagne Le Sconarnec
Président.

Rosaire G. Brisson
Greffier.

Rés. 61-365

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés, pour l'adoption du règlement no. 440, présenté et soumis par M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec et Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

MARTELL DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



PROCES - VERBAL

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no. 441, pourvoyant à la confection de pavage et bordures de béton sur les rues : 347-11 et P.-12 et 348-2 et à un emprunt de \$ 19,400.- pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le mardi 4 juillet 1961, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. André Bastien et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le Secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, tel qu'amendé ainsi que du règlement no. 441.

Aucun électeur-proprétaire ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.


Président.


Greffier.

Rés. 61-366

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. René David

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés, pour l'adoption du règlement no. 441, présenté et soumis par M. l'Échevin André Bastien et Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no. 457.

Rés. 61-367

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le règlement no. 457, pourvoyant à l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc sur les rues: 62-291, 58-253, 60-727, 58-282, 58-284, 60-682, 60-705, 58-233, 60-692, 58-234, 60-693, 60-691, 60-690, 60-726, 61-426 et -427, 66-125, 68-11 69-34 et 69-6 et à un emprunt de \$ 139,500.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 20 juillet 1961, de 7 à 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin René David et Rosaire G. Brisson, soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no. 458.



Rés.
61-368

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que le règlement no. 458, pourvoyant à la confection de pavage et de bordures en béton sur les rues: 62-291, 58-253, 60-727, 58-282, 58-284, 60-682, 60-705, 58-233, 60-692, 58-234, 60-693, 60-691, 60-690, 60-726, 61-426 et -427, 66-125, 68-11, 69-34 et 69-6, ainsi que la confection d'un trottoir-dalles sur la rue Rosemère (de Des Cormiers à Curé-Cloutier) et à un emprunt de \$ 152,000.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 20 juillet 1961, de 7 à 9 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin Jacques Bourdon et Rosaire G. Brisson, soient respectivement nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

L'item suivant à l'agenda, concerne la construction d'un garage municipal.

Rés. 61-369

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Philémon Gascon

Qu'un comité, formé de MM. les Échevins René David et Charlemagne Le Sconarnec ainsi que d'un représentant de La Chambre de Commerce de Duvernay et de la Fédération des Lignes de Propriétaires de Duvernay, soit nommé afin d'étudier la possibilité de la construction d'un garage municipal, de décider de l'emplacement de celui-ci; ledit comité est prié de faire rapport au Conseil de Ville, avant l'assemblée régulière du mois d'août 1961.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance des estimés pour l'installation d'un système d'éclairage dans différentes rues de la Ville.

Rés. 61-370

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre de fournir des estimés pour l'installation d'éclairage, avec fils aériens, sur différentes rues de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-371

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. René David

Que le Conseil accepte de payer à M. Narcisse David, un montant de \$ 800.- devant couvrir les frais de réparations et de ménage, à l'ancien Hôtel de Ville, situé au 2795 Boul. Lévesque; ceci afin de remettre cet établissement dans sa condition première.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 61-372

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que l'évaluation de M. Henri Sauriol, 2860 Rang St-Elzéar, fiche no. 1175, telle que portée au rôle d'évaluation pour l'année 1961, soit réduite de \$ 2,375.-, dû au fait que la maison y érigée, a été incendiée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-373

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Qu'à la suite de l'avis légal de Me. Georges H. Long, en date du 4 juillet 1961, concernant la réclamation de M. Mario Cléroux, 325 Cr. de Paris, le Conseil accepte de payer à M. Mario Cléroux la somme de \$ 200.- pour dommages encourus ainsi qu'un montant de \$ 50.- pour les frais à Me. Yves Laurier, C.R. le tout en règlement final et complet de ladite réclamation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-374

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que la Ville de Duvernay, vende à "The Trustee Board of the Presbyterian Church in Canada", 40,000 pieds carrés de terrain, situé sur le lot: 68, en bordure sud du Boul. de la Concorde, le tout suivant un plan et une description technique faits et préparés par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 1er mai 1961, tels plan et description technique devant être annexés au contrat. Cette vente est faite aux conditions et prix suivants :

17,693 pieds carrés	à \$ 0.40	le pied carré	\$ 7,077.20
22,307 " "	à 0.30	" "	6,692.10

Plus: 10% pour frais d'administration,
formant un total de : \$ 15,146.00

The Trustee Board of the Presbyterian Church in Canada, n'a et n'aura en aucun temps le droit de revente, sans autorisation au préalable du Conseil de la Ville de Duvernay.

Que Me. Rémi Lussier, notaire, soit autorisé à passer un acte de vente à cet effet et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson, soient autorisés à signer ledit acte pour et au nom de ladite Corporation et à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires, à la complétion de cette transaction.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-375

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que la Ville fasse tomber les parc. "Notre-Dame de Fatima" et une partie du parc "St-Maurice" ainsi que les abords des écoles "Gordon" et "St-Charles", au prix de \$ 0.30 la verge cartée posée.

Adopté à l'unanimité.



Rés. -
61-376

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, de bien vouloir préparer les plans, devis et estimés, pour travaux d'égouts, aqueduc, pavage et bordures sur les rues: St-Victor, Cr. Belcourt, De Ramesay et Versailles.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-377

Proposé par M. Charlemagne Le Scaunec
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que les estimés, au montant de \$ 13,000.-, fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, en date du 10 juillet 1961, pour réfection du pavage sur la rue Curé-Cloutier, de la rue Rosemère au Boul. de la Concorde, soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-378

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que des soumissions publiques soient demandées, pour la réfection des pavage sur la rue Curé-Cloutier, de la rue Rosemère au Boul. de la Concorde.

M. Charlemagne Le Scaunec,
Secondé par M. André Bastien,

Vient en amendement et propose:

Que la soumission, au montant de \$ 8,952.80, fournie par The Sicily Asphaltum Paving Co. Ltd., en date du 11 juillet 1961, pour la réfection du pavage sur la rue Curé-Cloutier, de la rue Rosemère au Boul. de la Concorde, soit acceptée. Telles dépenses devant être chargées au fonds de roulement.

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thériault, ainsi que le greffier Rosaire G. Brisson, soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de ladite Corporation.

Votent pour la proposition principale: MM. les Echevins René David et Jacques Bourdon.

Votent pour la proposition d'amendement: MM. les Echevins André Bastien, Charlemagne Le Scaunec et Philémon Gascon.

En conséquence, la proposition d'amendement est adoptée.

Adopté.

Rés. 61-379

Proposé par M. Charlemagne Le Scaunec
Secondé par M. Jacques Bourdon

Qu'à la suite d'une recommandation du Comité des Finances, les salaires des employés de la Ville soient révisés et ré-ajustés, à compter du 1er juillet 1961, de la façon suivante :

Bureau -

Brisson, Rosaire	- porté à -	\$ 140.00	(hebdomadaire)
Lamy, Claude	"	140.00	"
Archambault, Jean	"	70.00	"
Meilleur, Jean	"	95.00	"
Dionne, Ginette	"	65.00	"
Dostie, Clotilde	"	55.00	"
Bergeron, Pauline	"	50.00	"

Inspection des bâtisses -

Morin, Marcel	"	90.00	"
---------------	---	-------	---

Travaux publics -

Bastien, Gaston	"	105.00	"
Lefebvre, Jean-Paul	"	85.00	"

Les employés manuels:

le salaire minimum est " 1.40 (l'heure)

Police et Feu -

Lavallée, Jean-Guy (police)	"	120.00	(hebdomadaire)
" " (feu)	"	25.00	"

Automobiles -

Lamy, Claude	"	20.00	"
Lefebvre, Jean-Paul	"	20.00	"

M. l'Échevin René David enregistre sa dissidence quant au nouveau salaire à être payé à M. Jean-Guy Lavallée, chef de police et pompier.

Département de police - constables

Semaine de travail de 44 heures : échelle de salaires suivante:-

1 ^{ère} année	-	\$ 70.00	(par semaine)
2 ^{ième}	"	75.00	" "
3 ^{ième}	"	80.00	" "
4 ^{ième}	"	85.00	" "
5 ^{ième}	"	90.00	" "

Le constable atteint un maximum après 5 ans et n'augmentera par la suite, que lors d'une augmentation générale ou pour une promotion.

Le temps supplémentaire pour les constables, sera payé à raison de: \$ 1.75 l'heure.

Le nombre de congés fériés payés sera porté à huit (8) pour le Département de la Police.

Sergent -

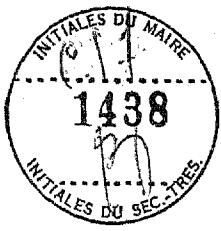
Le salaire du sergent est porté à \$ 95.00 par semaine, sans temps supplémentaire.

Réceptionniste de nuit -

Le travail du réceptionniste de nuit, comportera une semaine de 48 heures de travail, avec une augmentation de \$ 5.00 par semaine, par année, jusqu'au maximum des constables.

La rétroactivité des salaires du Département de Police sera appliquée depuis que les constables ont atteint un an de service et les officiers depuis leur promotion.

Adopté .



Rés. -
61-380

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. André Bastien

Que les honoraires du Juge de la Cour Municipale de Duvernay soient portés à \$ 300.00 par mois, à compter du mois d'août 1961. A l'avenir, la Cour Municipale de la Ville de Duvernay sera tenue le jeudi soir, le deuxième et le quatrième jeudi de chaque mois pour les mois: avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre et novembre de chaque année et le deuxième jeudi de chaque mois, pour les mois: décembre, janvier, février et mars de chaque année.

M. l'Échevin René David enregistre sa dissidence à cette résolution.

Adopté.

Rés. 61-381

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Philémon Gascon

Que les mutations opérées dans la Ville de Duvernay, pour le mois de mai 1961, soient acceptées. Que le greffier soit autorisé à faire les corrections nécessaires au rôle d'évaluation en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-382

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. André Bastien

Que les noms de rues suivants soient acceptés:

Cad. 69-42 et 70-70 : rue de la Bruyère
" 81-8 et 80-24 : rue d'Autueil

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-383

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le nom du Boul. de la Grande Côte soit changé pour celui de:
Boul. Lafayette.

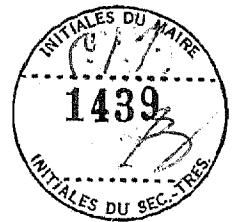
Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-384

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que MM. Gérard Brisebois, 686 rue Notre-Dame, St-Sulpice et Jean-Paul Lacroix, 5318 de la Fabrique, St-Vincent de Paul, soient engagés en qualité de constables pour la Ville de Duvernay, à compter du 17 juillet 1961 à raison d'un salaire de \$ 70.00 par semaine de 44 heures de travail, au bon vouloir du Conseil, et que le greffier soit autorisé à équiper et vêtir ces messieurs en conséquence.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 61-385

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le Conseil accepte, en principe, l'élargissement du Boul. de la Concorde, pour faire la jonction avec la Ville de Pont-Diau et que le Maire soit délégué pour négocier avec les propriétaires actuels l'obtention du territoire nécessaire.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une demande de la Ville de St-Vincent de Paul pour un changement de zonage sur le lot: 83, en bordure du Boul. de la Concorde:

Cette demande est référée au Comité d'Urbanisme.

Correspondance -

- A) Lettre de M. Jacques Dupuis, remerciant le Conseil pour attention à son égard. Le Conseil accepte les remerciements de M. Jacques Dupuis.
- B) Lettre de M. J. Noel Lavoie, député de Laval, concernant les travaux à être exécutés sur le Boul. Pie IX:
Le Conseil remercie M. le Député pour sa généreuse coopération.
- C) Lettre de M. Alphonse Bellavance, concernant l'écoulement des eaux de surface vis-à-vis sa propriété:

Rés. 61-386

Proposé par M. René David
Secondé par M. André Bastien

Que la Ville fasse poser un puisard, afin de faciliter l'écoulement des eaux de surface, vis-à-vis la propriété de M. Alphonse Bellavance, à l'angle du Boul. Lévesque et du Cr. St-Jean-Baptiste.

Adopté à l'unanimité.

- D) Lettre de M. J. Zurkevicius, 2660 Boul. de la Concorde,
re: la construction des trottoirs sur le Boul. de la Concorde.

Rés. 61-387

Proposé par M. René David
Secondé par M. André Bastien

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre de bien vouloir procéder à des essais de profondeur sur les trottoirs du Boul. de la Concorde et à remettre au Conseil un rapport complet sur l'état des dits travaux.

Adopté à l'unanimité.

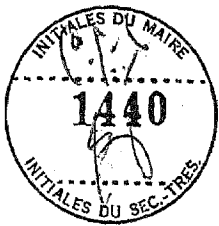
- E) Lettre de Turcotte, Turgeon et Vermette, ingénieurs-conseils, concernant la révision de l'évaluation pour l'année prochaine:

Rés. 61-388

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. René David

Que la soumission de Turcotte, Turgeon et Vermette, ingénieurs-conseils, concernant la révision du rôle d'évaluation pour l'année prochaine, soit mise à l'étude.

Adopté à l'unanimité.



9) Lettre d'un certain nombre de résidents de la zone "C" sur le Boul. Lèvesque, demandant un changement de zonage de "Bungalow" à "Duplex"

Rés. 61-389

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. André Bastien

Que la demande, pour un changement de zonage de "Bungalow" à "Duplex", sur le Boul. Lèvesque dans la zone "C", soit référée au Comité d'Urbanisme, pour étude.

Adopté à l'unanimité.

M. l'Échevin René David soumet une requête au Conseil, concernant les prix de la soumission de "The Sicily Asphaltum Paving Co. Ltd." lors de l'obtention du dernier contrat.

Après discussion, il est décidé par les membres du Conseil de référer cette question au Comité de Finances, pour étude et rapport.

Rés. 61-390

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que la résolution no: 61-300, concernant la retenue des services de la firme "Leroux & Rondeau", en qualité d'urbanistes-conseils pour la Ville de Duvernay, soit rescindée dans son entier.

M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec,
Secondé par M. André Bastien,

Vient en amendement et propose:

Que cette question soit mise à l'étude.

Votent pour la proposition d'amendement: MM. Charlemagne Le Scouarnec et André Bastien.

Votent pour la proposition principale: MM. René David, Jacques Bourdon et Philémon Gascon.

En conséquence, la proposition principale est adoptée.

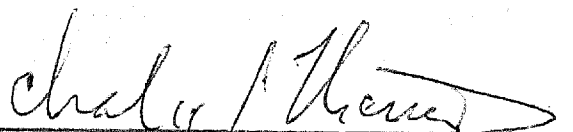
Adopté.

Rés. 61-391

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.


Maire.-


Greffier.-



Assemblée régulière du Conseil de Ville de Duvernay, tenue le 15 août 1961, à 8:10 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents: MM. les Echevins André Bastien, Léo J. Robinson, Charlemagne Le Scouarnec, Philémon Gascon, René David et Jacques Bourdon formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier est aussi présent.

Rés. 61-392

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. René David

Que les minutes de l'assemblée régulière du 11 juillet 1961 soient adoptées telles que lues et soumises.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-393

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Qu'un montant de \$ 264,729.51 soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés dans la liste des comptes à payer, en date du 15 août 1961 et réparti comme suit: -

Fonds Généraux :	\$ 55,060.92
Fonds Aqueduc :	\$ 2,580.04
Fonds Capital :	\$ 207,088.55

Adopté à l'unanimité.

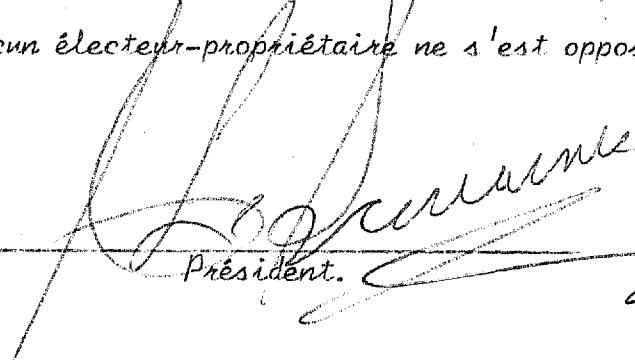
PROCES - VERBAL

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no. 457, pourvoyant à l'exécution de travaux d'égoûts et d'aqueduc sur les rues: 62-291, 58-253, 60-727, 58-282, 58-284, 60-682, 60-705, 58-233, 60-692, 58-234, 60-693, 60-691, 60-690, 60-726, 61-426 et -427, 66-125, 68-11, 69-34 et 69-6 et à un emprunt de \$ 139,500.- pour ces fins.

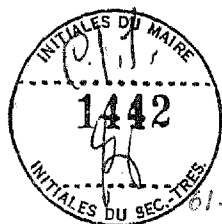
Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le jeudi 20 juillet 1961, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. Charlemagne Le Scouarnec et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no. 457.

Aucun électeur-propriétaire ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.


Président.


Greffier.



Rés. -

61-394

Proposé par M. René David
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no. 457, présenté et soumis par M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec et Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

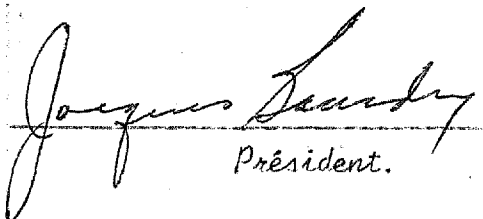
PROCES - VERBAL

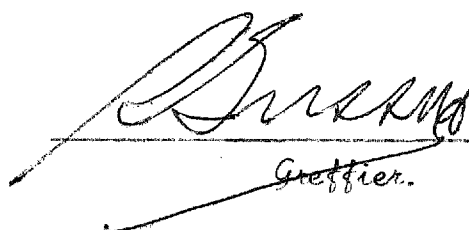
Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no. 458, pourvoyant à la confection de pavage et bordures de béton sur les rues: 62-291, 58-253, 60-727, 58-282, 58-284, 60-682, 60-705, 58-233, 60-692, 58-234, 60-693, 60-691, 60-690, 60-726, 61-426 et -427, 66-125, 68-11, 69-34 et 69-6 ainsi que la confection d'un trottoir-dalles sur la rue Rosemère (de Des Cormiers à Curé-Cloutier) et à un emprunt de \$ 152,000.- pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le jeudi 20 juillet 1961, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. Jacques Bourdon et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no. 458.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.


Président.


Greffier.

Rés. 61-395

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no. 458, présenté et soumis par M. l'Échevin Jacques Bourdon et Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.



Rés. 61-396

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le greffier de la Ville s'informe auprès de l'Hydro-Québec, aux fins de savoir quelle méthode d'installation celle-ci entend suivre à l'avenir quant au service électrique domiciliaire et éclairage de rues.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-397

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales et à la Commission Municipale de Québec, d'autoriser cette Corporation à emprunter temporairement de La Banque Provinciale du Canada, un montant de \$ 325,000.-, à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, réparti comme suit : -

Règlement - 433	= \$	150,000.-
" 434		75,000.-
" 435		75,000.-
" 442		25,000.-

ceci afin de financer le Fonds Capital jusqu'à la prochaine vente d'obligations.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-398

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que demande soit faite à La Banque Provinciale du Canada, de prêter temporairement à cette Corporation, un montant de \$ 325,000.- à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, réparti comme suit : -

Règlement - 433	= \$	150,000.-
" 434		75,000.-
" 435		75,000.-
" 442		25,000.-

ceci afin de financer le Fonds Capital jusqu'à la prochaine vente d'obligations.

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le trésorier Claude Lamy soient autorisés à signer les billets pour ledit emprunt, pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-399

Proposé par M. René David
Secondé par M. André Bastien

Que les estimés au montant de \$ 88,700.- fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, en date du 15 juillet 1961, pour exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc sur les rues: Assomption, Nonfleur, Morlaix, Oran, Ploermel et Verchères, soient acceptés.

Que M. J.A. Lalonde, ing. p. soit prié de transmettre, pour approbation, au Ministère de la Santé les plans et devis relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.



Séssion du 15 août 1961.

Avis de Motion

M. l'Échevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement, pour exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc sur les rues: Assomption, Honfleur, Morlaix, Oran, Ploermel et Verchères et pourvoyant un emprunt suffisant pour ces fins, selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Rés. 61-400

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Philémon Gascon

Que les estimés au montant de \$ 71,000.-, fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, en date du 15 juillet 1961, pour exécution de travaux de pavage et bordures sur les rues: Assomption, Honfleur, Morlaix, Oran, Ploermel et Verchères, soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

M. l'Échevin André Bastien donne avis de motion de la présentation d'un règlement, pour exécution de travaux de pavage et bordures sur les rues: Assomption, Honfleur, Morlaix, Oran, Ploermel et Verchères et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins, selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Rés. 61-401

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que les estimés au montant de \$ 22,300.-, fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, en date du 21 juillet 1961, pour exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc sur les rues: Versailles, Ramesay, Cr. Belcourt et St-Victor, soient acceptés.

Que M. J.A. Lalonde, ing. p., soit prié de transmettre, pour approbation, au Ministère de la Santé les plans et devis relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

M. l'Échevin Léo J. Robinson donne avis de motion de la présentation d'un règlement, pour exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc sur les rues: Versailles, Ramesay, Cr. Belcourt et St-Victor et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins, selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Rés. 61-402

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que les estimés au montant de \$ 22,900.-, fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, en date du 21 juillet 1961, pour exécution de pavage et bordures sur les rues: Versailles, Ramesay, Cr. Belcourt et St-Victor, soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.



Avis de Motion

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour exécution de travaux de pavage et bordures sur les rues: Versailles, Kamesay, Cr. Belcourt et St-Victor et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins, selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Rés. 61-403

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le chèque de dépôt-soumission, au montant de \$ 16,327.60, fourni par Civil Construction Inc., pour l'exécution des travaux prévus aux règlements nos: 433 et 456, leur soit remis; tel chèque étant remplacé par une police de garantie-exécution fournie par "The Guarantee Company of North America", certificat no: 27238, au montant de \$ 81,638.00, tel certificat liant conjointement et solidairement les partis concernés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-404

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le chèque de dépôt-soumission, fourni par The Sicily Asphaltum Paving Co. Ltd., pour l'exécution des travaux prévus aux règlements nos: 367, 446, 448, 449 et 452, leur soit remis et qu'aucune retenue ne soit effectuée pour l'exécution de ces travaux; tels chèque et retenue étant remplacés par des polices de garantie-exécution et garantie-performance, fournies par United States Fire Ins. Co., certificat no: 30-10611, pour un montant de \$ 131,198.- et certificat no: 30-10612 pour un montant de \$ 13,119.80, tels certificats liant conjointement et solidairement les partis concernés.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'un rapport concernant les propriétés de MM. H. Scharf, A. Desnoyers et Mme O. Gauthier.

Rés. 61-405

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Qu'un rapport plus détaillé, concernant chaque propriété individuellement, soit présenté et soumis.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

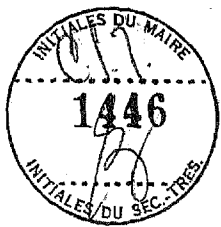
M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement concernant la prévention des incendies dans la Ville de Duvernay.

Rés. 61-406

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que la Ville de Duvernay achète de "Francis Hankin & Co. Ltd.", dix-huit (18) compteurs de différentes grosseurs, le tout au prix tel que mentionné dans la lettre de Francis Hankin & Co. Ltd. en date du 4 juillet 1961.

Adopté à l'unanimité.



Avis de Motion

M. l'Échevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement, amendant le règlement de perception pour la taxe d'eau, aux fins de charger aux propriétaires la consommation d'eau des camps d'été.

Avis de Motion

M. l'Échevin André Bastien donne avis de motion de la présentation d'un règlement, amendant le règlement de zonage "374", quant à la zone "C", Section Les Écores, aux fins de permettre la construction de bâtisses de type "Bungalow" et "Duplex" des deux côtés du Boul. Lévesque, situé dans la dite zone.

Rés. 61-407

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que la résolution no: 61-323, concernant l'acceptation d'un plan, présenté par M. Claude Lefebvre, arp. géo., no: C-1480 ainsi que la résolution no: 61-331, concernant l'ouverture d'une rue à 50 pieds, portant les numéros: 69-42 et 70-70, soient rescindées dans leur entier.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-408

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 19 juillet 1961 et montrant les subdivisions de lot: 70-63 à -71 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-409

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 4 juillet 1961 et montrant la subdivision: 62-5-1 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-410

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que le plan fait et préparé par M. Marc Gendron, arp. géo., en date du 15 juin 1961 et montrant la subdivision: 505-2-1 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

MARKER DE LA RELIURE
Formules Municipales Idée, Parrham, Qué.



Rés. 61-411

Proposé par M. René David
Secondé par M. André Bastien

Que le plan fait et préparé par M. Gaston Boissinot, arp. géo., en date du 22 juin 1961 et montrant les subdivisions : 57-183-1 et -2 et 57-184-1 et -2 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-412

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. René David

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 18 juillet 1961 et montrant la subdivision : 56-A-81-1-1 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-413

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. André Bastien

Que demande soit faite à la Voirie Provinciale, aux fins de la construction d'un embarcadère joignant la Montée St-François au futur Boul. Pie IX.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement, aux fins de la formation d'une Commission d'Urbanisme permanente.

Rés. 61-414

Proposé par M. René David
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que le Conseil de la Ville de Duvernay accorde la permission au "Club Scoubidou" de l'usage de la Salle du Conseil, un soir par semaine.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil regrette de ne pouvoir accorder à Mme Marino l'usage de la Salle du Conseil, pour cours de danse de ballet, et suggère à celle-ci d'en faire la demande à la Commission Scolaire.

Rés. 61-415

Proposé par M. René David
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que la soumission, au montant de \$ 3,989.-, fournie par A.C. Construction Inc., en date du 7 août 1961, pour travaux d'aménagement à la façade de l'Hôtel de Ville, soit acceptée; tels travaux devant être exécutés d'après les plans et devis de M. Gilbert Moreau, architecte et chargés au règlement no: 404.

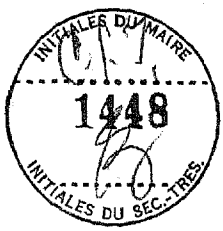
Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-416

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que la Ville fasse installer un tuyau d'échappement pour la sècheuse à boyaux dans le garage de l'Hôtel de Ville.

Adopté à l'unanimité.



Le Conseil prend connaissance d'une résolution de La Commission Scolaire de la Cité de Pont-Viau, concernant un échange de terrain avec la Ville de Duvernay.

Rés. 61-417

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le Conseil de la Ville de Duvernay accepte les conditions énoncées dans la résolution no: 3738 de la Commission Scolaire de la Cité de Pont-Viau, telle résolution ayant été adoptée par les commissaires en date du 17 mai 1961, en vue d'un échange de terrain entre les parties concernées pour la construction d'école et aménagement de parc.

Que Me. Rémi Lussier, notaire soit autorisé à préparer les actes en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer lesdits actes pour et au nom de cette Corporation et à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires pour la complétion de cette transaction.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-418

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. André Bastien

Que les mutations opérées dans la Ville de Duvernay, pour le mois de juin 1961, soient acceptées.

Que le greffier soit autorisé à faire les corrections nécessaires au rôle d'évaluation en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-419

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le Conseil de la Ville de Duvernay adresse des félicitations à M. Maurice Joubert à l'occasion de sa récente nomination en qualité de président du Conseil d'Orientation Economique de la Province de Québec.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-420

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Philémon Gascon

Qu'à compter de cette date, les secteurs "Les Ecores", "La Grande Côte" et "Les Rangs" soient reconnus comme étant "Duvernay-ouest", -- "Duvernay-est", -- "Duvernay-nord".

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-421

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. André Bastien

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre de bien vouloir inclure le lot no: 344 dans le bassin no: 4 de La Grande Côte, dû au fait que les services d'égouts et d'aqueduc sont présentement installés en bordure de ce lot.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 61-422

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le Conseil étudie la possibilité de changer la présente taxation à l'évaluation et au pied de front pour une taxation en superficie.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'un rapport de "The Warnock Hersey Co. Ltd." concernant la construction d'un trottoir sur le Boul. de la Concorde.

Rés. 61-423

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que le Conseil accepte le rapport des essais en profondeur faits par "The Warnock Hersey Co. Ltd." lors de la construction des dits trottoirs sur le Boul. de la Concorde.

Adopté à l'unanimité.

Correspondance:-

A) Lettre de M. Jean-Paul Larocque, concernant un terrain situé au coin sud-est de la rue Des Cormiers et Boul. de la Concorde.

Rés. 61-424

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que le Conseil fasse remplir et niveler, à ses frais, le terrain situé au coin sud-est de la rue Des Cormiers et Boul. de la Concorde et qu'à la même occasion la partie appartenant à la Ville de Duvernay, soit tourbée.

Adopté à l'unanimité.

B) Lettre de "La Ligue des Propriétaires de Duvernay", Section Notre-Dame des Ecores, concernant un contrat récemment accordé à "The Sicily Asphaltum Paving Co. Ltd."

Rés. 61-425

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Qu'à la suite d'une lettre soumise par "La Ligue des Propriétaires de Duvernay", Section Notre-Dame des Ecores, en date du 15 août 1961, concernant un contrat récemment accordé à "The Sicily Asphaltum Paving Co. Ltd.", le dit Conseil de la Ville de Duvernay autorise la dite "Ligue des Propriétaires de Duvernay", Section Notre-Dame des Ecores de désigner une ou plusieurs personnes aux fins d'examiner les différentes soumissions demandées à cette occasion, ainsi qu'à vérifier et faire toutes les recherches nécessaires concernant cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

C) Lettre de la Ville de Montréal, concernant la circulation sur le Pont Vian.

-- Le Conseil désire remercier les autorités de la Ville de Montréal pour toute l'attention qu'elles ont apportée à la demande de la Ville de Duvernay.



ATTENDU que les municipalités du Québec qui imposent une taxe de vente souffrent d'un préjudice sérieux du fait que cette taxe ne rapporte pas aux municipalités les revenus qu'elles seraient en droit de percevoir ;

ATTENDU que cet état de choses provient du fait que les maisons d'affaires ne facturent pas à leurs clients de l'extérieur la taxe de vente municipale lorsque la marchandise est livrée au domicile de leurs clients, dans le cas où ces clients sont contribuables dans une municipalité où la dite taxe de vente municipale est imposée ;

ATTENDU qu'il y a un grand nombre de municipalités qui désirent imposer une taxe de vente municipale et qui ne l'ont pas fait justement parce qu'elles trouvent que la perception de cette taxe, sur les bases actuelles, ne peut pas se faire d'une façon équitable ;

ATTENDU que la taxe de vente provinciale de 2% est généralisée dans toute la Province de Québec ;

ATTENDU que la taxe de vente de 2% pour fins d'éducation est également généralisée dans toute la province ;

ATTENDU que cette taxe de vente municipale est perçue par les bons offices de la province et remise aux municipalités qui l'ont imposée ;

ATTENDU que ce problème est du ressort de l'Union des Municipalités de la Province de Québec ;

Pour ces motifs:-

Rés. 61-426

Il est proposé par M. l'Échevin René David,
Appuyé par M. l'Échevin Léo J. Robinson
Et résolu à l'unanimité, comme suit:

- 1.- Que la Ville de Duvernay prie humblement l'Exécutif de l'Union des Municipalités de la Province de Québec d'inscrire ce problème à l'agenda des réunions qui seront tenues lors du prochain congrès.
- 2.- Que la Ville de Duvernay prie l'Union des Municipalités de la Province de Québec:
 - a) de demander aux autorités provinciales d'étendre à toute la province l'imposition de la taxe municipale de 2%.
 - b) de faire la perception de la dite taxe et d'en faire remise à chaque municipalité en proportion de sa population, telle qu'établie par le Bureau Fédéral de la Statistique.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-427

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Maire

Greffier



Assemblée spéciale du Conseil de Ville de Duvernay, tenue le 5 septembre 1961, à 8:15 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents: MM. les Echevins André Bastien, Léo J. Robinson, Charlemagne Le Scouarnec, René David et Jacques Bourdon formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier est aussi présent.

Tous les membres du Conseil ont été convoqués selon la loi.

M. l'Echevin Philémon Gascon est absent de son siège, après avoir été dûment convoqué.

Rés. 61-428

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. André Bastien

Et résolu unanimement:

Que les règlements nos: 409 et 434 soient amendés à l'article - 7 - en remplaçant: " Secrétaire-trésorier " par " Greffier ", aux deux endroits où ce mot est mentionné.

Que le règlement no: 435 soit amendé à l'article - 4 - en enlevant la phrase suivante dans les deuxième et troisième lignes:
" Elles pourront être enregistrées quant au principal et dans ce cas elles seront payables au porteur ".

Que le règlement no: 420 soit amendé en remplaçant l'article - 13 - par le suivant:
" Article 13.- Les dites obligations ne seront pas rachetables par anticipation ".

Que les règlements nos: 409, 428, 429, 433, 434, 435 et 442 soient amendés en remplaçant l'article - 14 - par le suivant:
" Article 14.- Les dites obligations ne seront pas rachetables par anticipation ".

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-429

Proposé par M. René David
Secondé par M. André Bastien

Que les estimés au montant de \$ 57,500.- fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre en date du 15 juillet 1961, pour exécution de travaux d'égouts sur les rues: Assomption, Honfleur, Morlaix, Oran, Ploermel et Verchères soient acceptés.

Que M. J.A. Lalonde, ing.p. soit prié de transmettre pour approbation à la Régie de l'épuration des eaux, les plans et devis relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

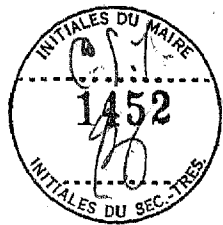
Rés. 61-430

Proposé par M. René David
Secondé par M. André Bastien

Que les estimés au montant de \$ 31,200.- fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre en date du 15 juillet 1961, pour exécution de travaux d'aqueduc sur les rues: Assomption, Honfleur, Morlaix, Oran, Ploermel et Verchères, soient acceptés.

Que M. J.A. Lalonde, ing.p. soit prié de transmettre pour approbation au Ministère de la Santé, les plans et devis relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.



Rés.-

61-431

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que les estimés au montant de \$ 11,900.- fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre en date du 21 juillet 1961, pour exécution de travaux d'égouts sur les rues: Versailles, Ramesay, Cr. Belcourt et St-Victor soient acceptés.

Que M. J.A. Lalonde, ing.p. soit prié de transmettre pour approbation à la Régie de l'épuration des eaux, les plans et devis relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-432

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que les estimés au montant de \$ 10,400.- fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, en date du 21 juillet 1961, pour exécution de travaux d'aqueduc sur les rues: Versailles, Ramesay, Cr. Belcourt et St-Victor soient acceptés.

Que M. J. A. Lalonde, ing.p. soit prié de transmettre pour approbation au Ministère de la Santé, les plans et devis relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-433

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Qu'à la suite d'une requête, présentée par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 27 juillet 1961, concernant la fermeture d'une partie du vieux chemin public entre les lots 349 et 350, le Conseil se rende à ladite demande et considère ledit vieux chemin public, tel que montré sur le plan officiel du cadastre, comme une propriété privée.

Que Me. Rémi Lussier, notaire soit autorisé à préparer un acte de cession, en conséquence et que le Maire Charles E. Thérien ainsi que le greffier R.G. Brisson, soient autorisés à signer ledit acte pour et au nom de ladite Corporation et à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires à la complétion de cette transaction.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-434

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 5 septembre 1961 et montrant le lot originaire: 556 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

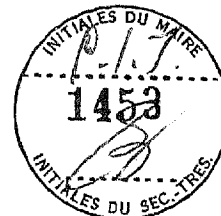
Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-435

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 5 septembre 1961 et montrant la subdivision: P.556, 556-1, -2, -3, du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 61-436

Proposé par M. René David
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 25 août 1961 et montrant le lot: 60-485-11 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-437

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. André Bastien

Que la marge frontale entre l'alignement de rue et la construction devant être érigée sur le lot: 60-485-11 soit acceptée et qu'un permis de construction soit émis en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-438

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. André Bastien

Que le plan fait et préparé par Leroux & Rondeau, arp. géo., en date du 14 juillet 1961 et montrant les subdivisions du lot: 65-2-147 et -148 ainsi que 66-137 à -150 inclusivement, du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-439

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Léo J. Robinson

Considérant que le tracé d'une ou des rues projetées apparaît au plan préparé par Leroux & Rondeau, arp. géo. en date du 14 juillet 1961, sous la description suivante:

lots: 66-137, 66-138, 66-139 et 65-2-147.

Considérant que ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue ;

Considérant que la largeur de ladite rue apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds, mesure anglaise ;

Considérant que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce qu'il n'y aura jamais de trafic intense dans ce district ;

Pour ces motifs, qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la Corporation Municipale de Duvernay la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, la rue indiquée au plan de Leroux & Rondeau, arp. géo., en date du 14 juillet 1961 et décrite comme suit au dit plan :

lots: 66-137, 66-138, 66-139 et 65-2-147.

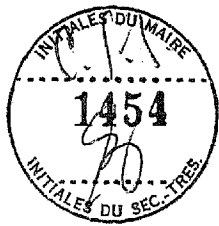
Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-440

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. René David

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 15 août 1961 et montrant les subdivisions du lot: 60-756 à -770 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.



Rés.-

61-441

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 24 août 1961 et montrant les subdivisions du lot: 351-1, -2 et -3 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-442

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. André Bastien

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 16 août 1961 et montrant les subdivisions du lot: 356-48 et -49 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-443

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. André Bastien

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 16 août 1961 et montrant les subdivisions du lot: 356-50 et -51 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-444

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre de préparer les plans, devis et estimés pour travaux d'égouts, aqueduc, pavage et bordures sur les rues: 65-2-147, 66-137, -138 et -139.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une offre de Poulin & Frères, en vue de l'achat d'un terrain sur le lot: 56-A-81-1 au prix de 0.50\$ le pied carré.

Rés. 61-445

Proposé par M. René David
Secondé par M. André Bastien

Qu'une offre à 0.30 \$ le pied carré soit soumise à Poulin & Frères pour l'achat du terrain portant le numéro de cadastre: 56-A-81-1, tel terrain étant situé angle Boul. de la Concorde et Notre-Dame de Fatima.

Adopté à l'unanimité.

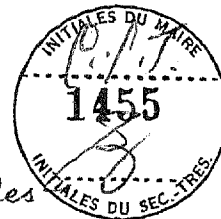
Rés. 61-446

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. André Bastien

Que le Conseil fasse confectionner le fond des rues portant le numéro: 346-62 et -66, tel travail devant être exécuté par les employés de la Ville, sous la surveillance des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre et chargé au règlement no: 367.

Adopté à l'unanimité.

Formules Municipales Idée, Farnham, Qué.



Le Conseil prend connaissance d'une offre de vente de terrains par Continental Housing Corporation, au prix de 0.38¢ le pied carré sur les lots: 57 et 58 pour construction d'école et aménagement de parc.

Rés. 61-447

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Qu'une offre à 0.35¢ le pied carré soit faite à Continental Housing Corporation pour l'achat d'un certain espace de terrains comprenant une superficie approximative de 68,853 pieds carrés, situés sur les lots: 57 et 58, en vue de la construction d'école et d'aménagement de parc.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une offre de vente d'un certain espace de terrains situés sur le lot: 58-283, fait par M. H. Bistricher, au prix de \$ 40,226.40.

Rés. 61-448

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Qu'une offre à 0.35¢ le pied carré soit faite à M. H. Bistricher, en vue de l'achat d'un certain espace de terrains, lot: 58-283 pour construction d'école et aménagement de parc.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-449

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. René David

Que les services des évaluateurs Turcotte, Turgeon & Vermette soient retenus pour la préparation d'une expertise d'évaluation en vue de l'expropriation d'une certaine partie de terrains sur le lot 62, pour l'acquisition des dits terrains en vue de la construction d'école, aménagement de parc et construction de rues.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 462.

Rés. 61-450

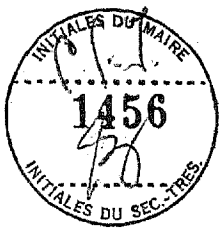
Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que le règlement no: 462, abrogeant les règlements nos: 231 et 426, concernant la construction des égouts et aqueduc dans la Ville de Duvernay, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no: 443.



Rés. -

61-451

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le règlement no. 443, pourvoyant à l'installation d'un système d'éclairage dans différentes rues de la Ville de Duvernay, Section "Les Ecores" et à un emprunt de \$ 145,000.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 14 septembre 1961, de 7 à 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient nommés respectivement président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-452

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que les mutations opérées dans le territoire de la Ville de Duvernay pour le mois de juillet 1961, soient acceptées.

Que le greffier soit autorisé à faire les corrections nécessaires au rôle d'évaluation en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

Considérant que le taux d'intérêts payé par les Municipalités de cités et villes sur leurs emprunts municipaux grève d'une façon excessive leur budget annuel ;

Considérant que les Municipalités rurales reçoivent du gouvernement provincial une ristourne d'environ 2% pour être appliquée au paiement des intérêts de leurs emprunts ;

Considérant qu'il y aurait lieu que le gouvernement accorde la même ristourne aux municipalités de cités et villes ;

Rés. 61-453

Il est proposé par M. René David
Secondé par M. André Bastien

Et résolu unanimement :

Que l'Union des Municipalités de la Province de Québec, fasse des représentations auprès du gouvernement provincial, aux fins d'accorder aux cités et villes la même ristourne qui est accordée aux municipalités rurales pour être appliquée au paiement des intérêts sur emprunts municipaux.

Que demande soit également adressée à l'Union des Municipalités en vue de la formation d'une section groupant les cités et villes, afin que celles-ci soient en mesure d'exposer d'une manière plus adéquate les problèmes qui leur sont propres et qui diffèrent totalement dans la majorité des cas de ceux des municipalités rurales.

Adopté à l'unanimité.



Considérant l'avantage pour l'embellissement de la Ville, d'éliminer toutes conduites téléphoniques ou électriques aériennes et vu la possibilité de procéder à l'installation de conduites téléphoniques ou électriques souterraines;

Considérant d'autre part la campagne en cours sous le patronage de l'Association des Architectes de la Province de Québec pour l'adoption d'une telle ligne de conduite dans toutes les municipalités de la Province et vu la possibilité de procéder économiquement à l'installation de telles conduites souterraines devant certaines expériences récentes tentées notamment dans la nouvelle Municipalité de Lorraine;

Considérant d'autre part l'avantage pratique d'éviter ainsi les dangers d'intempéries et vu l'importance de l'électricité dans les nouvelles constructions et la nécessité de leur assurer un service continu;

Considérant enfin les dispositions de certaines compagnies d'utilité publique à adopter une telle méthode d'installation pour leurs canalisations électriques ou téléphoniques;

Rés. 61-454

Il est proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Et résolu unanimement :

Que demande soit faite aux compagnies d'utilité publique, telles que: La Cie de Téléphone Bell du Canada, The Shawinigan Water & Power et La Commission Hydro-Electrique de Québec, de bien vouloir étudier la possibilité de n'installer, à l'avenir, dans le territoire de la Ville, que des conduites électriques ou téléphoniques souterraines et ce à un coût le plus économiquement possible.

Que copies de la présente soient adressées aux compagnies intéressées, au Ministre des Ressources Naturelles et à l'Association des Architectes de la Province de Québec ainsi qu'à la Corporation Interurbaine de l'Île Jésus.

Adopté à l'unanimité.

Lettre de MM. Beauchemin - Beaton - Lapointe, concernant la construction d'un collecteur régional.

Rés. 61-455

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que M. Henri Lapointe, de la firme Beauchemin - Beaton - Lapointe, ingénieurs conseils, soit invité à rencontrer le Conseil de la Ville de Duvernay ainsi que ses ingénieurs, jeudi le 14 septembre prochain, à 8:00 heures p.m. à l'Hôtel de Ville de la Ville de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

Lettre de M. Yvon Vincent, concernant l'opération d'une roulotte à patates frites.

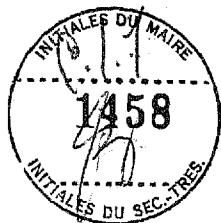
- Cette demande est mise à l'étude.

Lettre pour offre de services de Lemay & Dancose, en qualité d'Urbanistes.

- Cette demande est mise à l'étude.

Lettre de Poulin, Gauthier & Messier Inc., re: demande de services sur la rue Bayonne.

- Cette demande est référée au Comité d'Urbanisme.



Session du 5 septembre 1961.

Lettre de Riverside Speedway Limited, en vue de donner des représentations de cinéma en plein air.

Rés. 61-456

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que la demande de Riverside Speedway Limited, en vue de donner des représentations de cinéma en plein air, soit référée à notre aviseur légal pour étude et rapport.

Adopté à l'unanimité.

Lettre de la Ligue des Propriétaires de la Grande Côte de Duvernay, concernant la pression d'eau dans le territoire de Duvernay-est, ainsi que le mode de taxation.

Rés. 61-457

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. André Bastien

Que le greffier avise la Ville de St-François de cette situation et qu'avec leur coopération, il prenne les mesures nécessaires pour la corriger.

Adopté à l'unanimité.

Lettre de Rosen & Israel Inc., concernant l'ouverture d'un nouveau bassin entre les lots 60 et 65.

- Le Conseil désire faire savoir que cette question est présentement à l'étude avec les ingénieurs.

Lettre de la Bibliothèque des jeunes de Duvernay, concernant un certain déficit d'opération.

Rés. 61-458

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le Conseil accorde une subvention spéciale au montant de \$ 500.00 à la Bibliothèque des jeunes de Duvernay, aux fins de combler leur déficit d'opération.

Adopté à l'unanimité.

Lettre des Loisirs de St-Maurice de Duvernay, concernant une demande de subvention.

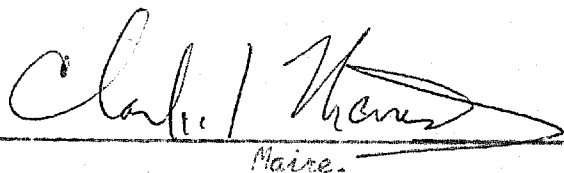
- Le Conseil désire faire savoir qu'une subvention sera accordée aux Loisirs St-Maurice de Duvernay, proportionnellement au prorata déjà établi pour les subventions de loisirs.

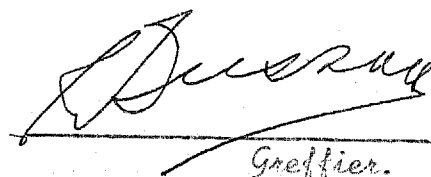
Rés. 61-459

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. André Bastien

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.


Maire.


Greffier.



Ville de Duvernay,
Comté de Laval,
Province de Québec.

Assemblée régulière du Conseil de Ville de Duvernay, tenue le 12 septembre 1961, à 8:25 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, Léo J. Robinson, Charlemagne Le Scouarnec, René David et Jacques Bourdon, formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier est aussi présent.

M. l'Echevin Philémon Gascon est absent de son siège.

Rés. 61-460

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que les minutes de l'assemblée régulière du 15 août 1961 ainsi que de la session spéciale du 5 septembre 1961 soient adoptées telles que lues et soumises.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-461

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Qu'un montant de \$ 258,727.82 soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés dans la liste des comptes à payer, en date du 12 septembre 1961 et réparti comme suit :

Fonds généraux :	\$ 74,306.24
Fonds d'aqueduc :	1,869.12
Fonds capital :	182,552.46

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour la vente de \$ 809,000.- d'obligations de la Ville de Duvernay.

Rés. 61-462

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que l'offre faite par le syndicat composé de :

Bélanger Inc., Crédit Québec Inc., Durocher, Rodrigue & Cie Ltée., Gaston Laurent Inc., Florido Matteau & Fils, Morgan, Ostiguy & Hudon Ltée., Placements Kennebec Inc., W.C. Pitfield & Co. Ltd., Société de Placements Inc., La Banque Provinciale du Canada,

pour l'achat de \$ 809,000.- d'obligations de la Ville de Duvernay, datées du 1er octobre 1961 au prix de " quatre-vingt-dix-huit et trois centièmes pour cent -- (98.03%) " et que la Ville de Duvernay émettra comme suit :

\$ 116,500.-	5½%	1er octobre 1962 à 1966 inclusivement.
\$ 159,500.-	5 3/4%	1er octobre 1967 à 1971 inclusivement.
\$ 533,000.-	6%	1er octobre 1972 à 1976 inclusivement.
dont \$ 367,000.- en 1976.-		



Session du 12 septembre 1961.

telle émission étant faite en vertu des règlements nos: 409, 420, 428, 429, 433, 434, 435 et 442, soit acceptée par le Conseil, sujette toutefois à l'approbation du Ministre des Affaires Municipales ainsi que de La Commission Municipale de Québec, le tout tel que stipulé dans l'offre d'achat de La Banque Provinciale du Canada en date du 12 septembre 1961.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-463

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le chèque de dépôt-garantie de soumission pour l'achat d'obligations, soit remis à La Banque Canadienne Nationale, ce soumissionnaire n'ayant pas été favorisé.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-464

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que Me. Georges H. Long, conseiller juridique, soit autorisé à rédiger les débentures et à les faire imprimer chez "Yvon Boulanger Ltée." et à faire toutes les procédures nécessaires pour que la livraison soit effectuée sans délai; toutefois, il ne sera pas requis de la maison "Yvon Boulanger Ltée." un système de contrôle pour coupons d'intérêts.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-465

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. René David

Que les obligations à être émises en vertu des règlements nos: 409, 420, 428, 429, 433, 434, 435 et 442, porteront la date du 1er octobre 1961. Les intérêts sur ces obligations seront payables les 1er avril et 1er octobre de chaque année, le principal et les intérêts seront payables à toutes les succursales de la Banque Provinciale du Canada dans la province de Québec ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-466

Proposé par M. René David
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que pour l'emprunt total de \$ 809,000.- autorisé par les règlements nos: 409, 420, 428, 429, 433, 434, 435 et 442, les obligations sont émises pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de 15 ans au lieu du terme de 20 ans, en ce qui concerne les règlements nos: 409, 428, 429, 433, 434, 435 et 442 et pour un terme de 15 ans au lieu du terme de 30 ans, en ce qui concerne le règlement no. 420, chaque émission subséquente devant être pour la balance due sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-467

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. André Bastien

Que M. Philémon Gascon soit nommé pro-maire pour les prochains trois mois et qu'en conséquence il soit autorisé à signer les chèques, billets et autres effets bancaires de la Corporation, pour cette période.



M. l'échevin René David vient en amendement et propose:

Que M. Jacques Bourdon soit nommé pro-maire pour les prochains trois mois et qu'en conséquence il soit autorisé à signer les chèques, billets et autres effets bancaires de la Corporation, pour cette période.

A défaut d'un secondeur à la proposition d'amendement, celle-ci est rejetée et la proposition principale est adoptée.

Adopté.

Rés. 61-468

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre de bien vouloir faire une inspection et fournir un rapport concernant l'égouttement de terrains chez M. Thill à 400 rue Kugler ainsi que chez M. Bégin - 2010 rue Auvergne et pour l'égouttement de la rue sur le Cr. Cassino ainsi qu'au 1930 rue Auvergne.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-469

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre de bien vouloir préparer les plans, devis et estimés pour travaux de pavage et bordures sur la rue D'Autenil, lot : 81.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-470

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre de bien vouloir préparer les plans, devis et estimés pour travaux d'égouts et aqueduc et fond de rue, sur la rue: 70-62-1, 70-57, -63 et -64.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-471

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 9 mai 1961 et montrant la subdivision du lot: 356-48 et 357-1 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-472

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 8 septembre 1961 et montrant la subdivision du lot : 355-124 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.



Session du 12 septembre 1961.

Rés.-

61-473 Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. André Bastien

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 7 septembre 1961 et montrant la subdivision du lot : 70-62-1 et 70-63 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

L'item suivant à l'agenda concerne l'emplacement des patinoires et glissoires pour l'année 1961-62.

- Messieurs les membres du Conseil font savoir qu'ils feront connaître au greffier les emplacements des patinoires et glissoires et ce, avant la fin du mois de septembre.

L'item suivant, concerne le déneigement pour l'année 1961-62.

- Le Conseil demande au greffier de bien vouloir prendre les informations nécessaires concernant différentes méthodes de déneigement.

Le Conseil prend connaissance du règlement no. 464.

Rés. 61-474

Proposé par M. René David
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que le règlement no. 464, pourvoyant à l'exécution de travaux d'égoûts et d'aqueduc sur les rues : Assomption, Honfleur, Morlaix, Oran, Ploermel et Verchères et à un emprunt de \$ 88,700.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 21 septembre 1961 de 7 à 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin René David et le greffier Rosaire G. Brisson soient nommés respectivement président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no. 465.

Rés. 61-475

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le règlement no. 465, pourvoyant à la confection de pavage et de bordures de béton sur les rues : Assomption, Honfleur, Morlaix, Oran, Ploermel et Verchères et à un emprunt de \$ 71,000.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 21 septembre 1961, de 7 à 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec et le greffier Rosaire G. Brisson soient nommés respectivement président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.



Le Conseil prend connaissance du règlement no. 466.

Rés. 61-476

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemaigne Le Scouarnec

Que le règlement no. 466, pourvoyant à l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc sur les rues : Versailles, De Ramesay, Cr. Belcourt et St-Victor et à un emprunt de \$ 22,300.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 22 septembre 1961, de 7 à 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin Jacques Bourdon et le greffier Rosaire G. Brisson soient nommés respectivement président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no. 467.

Rés. 61-477

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que le règlement no. 467, pourvoyant à la confection de pavage et de bordures de béton sur les rues : Versailles, De Ramesay, Cr. Belcourt et St-Victor et à un emprunt de \$ 22,900.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 22 septembre 1961, de 7 à 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin André Bastien et le greffier Rosaire G. Brisson soient nommés respectivement président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no. 470.

Rés. 61-478

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que le règlement no. 470, amendant le règlement de zonage no: 374, quant à la section "Les Ecores", zone - C -, sur les deux côtés en bordure du Boul. Lévesque, de R U A et R U à R U et R M 2, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 2 octobre 1961, entre 7 et 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin André Bastien et le greffier Rosaire G. Brisson soient nommés respectivement président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-479

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le 5% de la valeur du terrain mentionnée au rôle d'évaluation, perçu pour acquisition de terrain pour parcs lors de la subdivision des terrains, en vertu du règlement no. 394, soit réservé au secteur concerné lors de l'acceptation des plans de subdivision.

Adopté à l'unanimité.



Session du 12 septembre 1961.

Rés.-

61-480

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que le Conseil étudie la possibilité d'installer un système de protection contre l'incendie dans Duvernay-est.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-481

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Qu'un vote de censure soit pris contre M. le Maire Charles E. Thérien, concernant l'article paru dans Le Nouveau Journal, en date du 9 septembre 1961 et intitulé: "Contre Montréal, onzième province".

M. Charlemagne Le Scouarnec,
Secondé par M. André Bastien

Vient en amendement et propose:

Que le vote de censure contre M. le Maire Charles E. Thérien, ci-haut mentionné, soit rejeté, dû au fait que M. le Maire agissait en son nom personnel.

Votent pour la proposition principale: MM. René David et Jacques Bourdon.

Votent pour la proposition d'amendement: MM. Charlemagne Le Scouarnec, André Bastien et Léo J. Robinson.

En conséquence, la proposition d'amendement est adoptée.

Adopté.

Rés. 61-482

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Léo J. Robinson

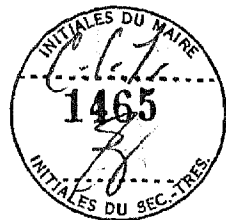
Que la Ville de Duvernay achète de Continental Housing Corporation une certaine partie de terrain ayant une superficie approximative de 68,853 pieds carrés, sur les lots: 57 et 58, suivant une description technique préparée à cet effet par M. Claude Lefebvre, arp. géo., et ce, au prix de \$ 0.35 le pied carré et autres conditions énoncées dans l'offre de vente de Continental Housing Corporation, en date du 16 août et 11 septembre 1961.

Le trésorier de la Ville est autorisé à remettre à Continental Housing Corporation une somme de \$ 2,500.- en acompte. Les argents nécessaires pour l'achat de cette dite partie de terrain seront prévus au règlement d'emprunt no. 463.

Que Me. Rémi Lussier, notaire soit autorisé à préparer le contrat en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation et à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires à la complétion de cette transaction.

Adopté à l'unanimité.

Amplifié par M. L. J. R.
61-559



Correspondance -

- a) Lettre de la Commission Scolaire Les Ecoles, concernant la construction de deux écoles sur le lot : 62.

Rés. 61-483

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que le Conseil accepte la proposition de la Commission Scolaire Les Ecoles, concernant la construction de deux écoles contigues et que le parc soit reporté à la partie extrême-nord, sur le lot : 62.

Adopté à l'unanimité.

- b) Lettre et rapport de la Ligue des Propriétaires de la Ville de Duvernay, concernant la construction d'un garage municipal.

Rés. 61-484

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les activités du comité formé en vue d'étudier la possibilité de la construction d'un garage municipal soient ajournées "à une date".

Adopté à l'unanimité.

- c) Demande de l'Association du Québec pour les enfants arriérés, re: leur prochaine campagne de souscription.

Rés. 61-485

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que l'Association du Québec pour les enfants arriérés, soit autorisée à solliciter dans la Ville de Duvernay durant leur prochaine campagne, qui aura lieu du 17 au 30 novembre prochain.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-486

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

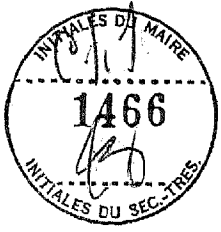
Qu'à la suite de l'avis légal verbal donné par Me. Georges H. Long, au Conseil de la Ville, le permis, pour représentation de cinéma en plein air demandé par M. Richard Foley, soit refusé.

Adopté à l'unanimité.

Me. Georges H. Long soumet au Conseil un avis légal verbal concernant la validité du règlement pour la distribution des circulaires dans la Ville.

AVIS de MORDEN

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement, aux fins d'amender le règlement de distribution de circulaires dans la Ville, pour empêcher la distribution de circulaires commerciaux seulement.



Session du 12 septembre 1961.

Rés.-

61-487 Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que l'assemblée soit levée.

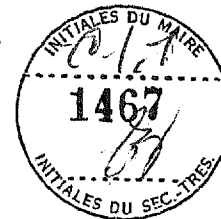
Adopté à l'unanimité.

Charl. / Mones

Maire

Bussan

Greffier



Ville de Duvernay,
Comté de Laval,
Province de Québec.

Assemblée spéciale du Conseil de Ville de Duvernay, tenue le 26 septembre 1961, à 8:10 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, Léo J. Robinson, Charlemagne Le Sconarnec, René David, Jacques Bourdon et Philémon Gascon formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier est aussi présent.

Tous les membres du Conseil ont été convoqués selon la loi.

PROCES - VERBAL

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no. 443, pourvoyant à l'installation d'un système d'éclairage dans différentes rues de la Ville de Duvernay, Section "Les Ecores" et à un emprunt de \$ 145,000.- pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le jeudi 14 septembre 1961, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m., sous la présidence de M. Léo J. Robinson et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no. 443.

Aucun électeur-propriétaire ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

Léo J. Robinson
Président

Rosaire G. Brisson
Greffier

Rés. 61-488

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no. 443, présenté et soumis par M. Léo J. Robinson et Rosaire G. Brisson respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.



Session du 26 septembre 1961.

PROCES - VERBAL

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no. 464, pourvoyant à l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc sur les rues : Assomption, Honfleur, Morlaix, Oran, Ploermel et Verchères et à un emprunt de \$ 88,700.- pour ces fins.

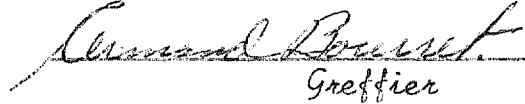
Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le jeudi 21 septembre 1961, au 2900 Boul. de la Concorde de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. René David et de M. Armand Bourret, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no. 464.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.



Président



Greffier

Rés. 61-489

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no. 464, présenté et soumis par M. René David et M. Armand Bourret respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

PROCES - VERBAL

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no. 466, pourvoyant à l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc sur les rues : Versailles, De Ramesay, Cr. Belcourt et St-Victor et à un emprunt de \$ 22,300.- pour ces fins.

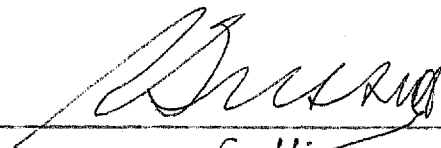
Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le vendredi 22 septembre 1961, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. Léo J. Robinson et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no. 466.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.



Président



Greffier



Rés. 61-490

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. André Bastien

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no. 466, présenté et soumis par M. Léo J. Robinson et Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

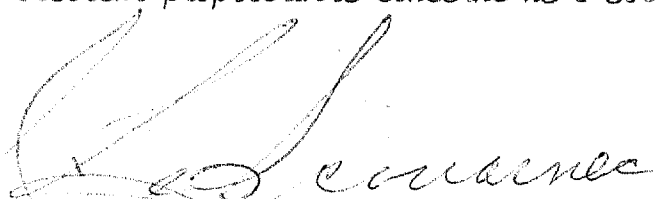
PROCES - VERBAL

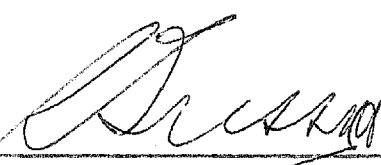
Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no. 467, pourvoyant à la confection de pavage et de bordures de béton sur les rues : Versailles, De Ramesay, Cr. Belcourt et St-Victor et à un emprunt de \$ 22,900.- pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le vendredi 22 septembre 1961, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. Charlemagne Le Sconarnec et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no. 467.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.


Président


Greffier

Rés. 61-491

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. René David

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no. 467, présenté et soumis par M. Charlemagne Le Sconarnec et M. Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no. 471.

Rés. 61-492

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que le règlement no. 471, concernant la formation de La Commission d'Urbanisme de la Ville de Duvernay, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.



Rés.-

61-493

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. André Bastien

Que des démarches soient entreprises auprès de l'Honorable René Hamel, C.R., ministre des Affaires Municipales de la Province de Québec, aux fins d'obtenir une subvention pour la construction d'un garage pour remiser notre pompe à incendie.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-494

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. René David

Que l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no. 465, prévue pour le 21 septembre 1961, soit reportée au 4 octobre 1961, de 8 à 10 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin André Bastien et le greffier Rosaire G. Brisson soient nommés respectivement président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-495

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Philémon Gascon

Que demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales et à La Commission Municipale de Québec d'autoriser cette Corporation à emprunter temporairement de La Banque Provinciale du Canada, un montant de \$ 325,000.- à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, réparti comme suit : -

Règlement no: 445 = \$ 38,000.-	Règlement no: 449 = \$ 175,000.-
" 446 = 28,000.-	" 452 = 26,000.-
" 448 = 36,000.-	" 456 = 22,000.-

ceci aux fins de financer le coût des travaux exécutés sur ces règlements, jusqu'à la vente des dits règlements sur le marché des obligations.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-496

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Philémon Gascon

Que demande soit faite à La Banque Provinciale du Canada, de prêter temporairement à cette Corporation, un montant de \$ 325,000.- à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, réparti comme suit : -

Règlement no: 445 = \$ 38,000.-	Règlement no: 449 = \$ 175,000.-
" 446 = 28,000.-	" 452 = 26,000.-
" 448 = 36,000.-	" 456 = 22,000.-

ceci aux fins de financer le coût des travaux exécutés sur ces règlements, jusqu'à la vente des dits règlements sur le marché des obligations.

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le trésorier Claude Lamy soient autorisés à signer les billets pour ledit emprunt, pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 61-497

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que l'entretien des chemins d'hiver pour la saison 1961 et 1962, soit:
Les Grandes Prairies, Montée Lacombe ainsi que Montée Auclair,

soit confié à M. D. Godard, au prix de \$ 450.00 le mille. Qu'un contrat soit signé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien ainsi que le greffier Romain G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-498

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que pour le déneigement de la Ville, pour l'année 1961-62, des soumissions publiques soient demandées. Telles soumissions devant être faites de deux façons différentes, soit au contrat et à l'heure et que les dites soumissions soient demandées séparément pour Duvernay-est et Duvernay-ouest. Telles soumissions devant être faites sur les formules fournies par la Ville de Duvernay à cet effet, et déposées entre les mains du greffier avant 5 heures p.m., mardi le 10 octobre 1961.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-499

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. André Bastien

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 10 avril 1961 et montrant la subdivision du lot : 354-76 à -105 inclusivement et 355-57 à -123 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-500

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. René David

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 11 septembre 1961 et montrant la subdivision du lot : 60-485-12 à -19 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

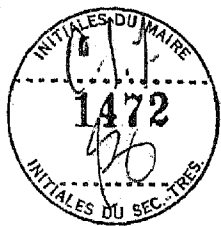
Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-501

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que demande soit faite à l'Hydro-Québec de bien vouloir déplacer deux (2) poteaux sur le Boul. de la Concorde, l'un angle Boul. Leblanc, l'autre en face de la rue D'Anteuil.

Adopté à l'unanimité.



Rés.-

61-502 Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre, d'étudier la possibilité de raccorder notre système d'aqueduc avec la Cité de Pont-Viau à la rue Notre-Dame de Fatima sur le Boul. de la Concorde et de bien vouloir préparer les plans, devis et estimés en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-503

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre, de bien vouloir préparer les plans, devis et estimés pour travaux d'égouts, aqueduc, pavage et bordures sur les rues nos : 355-77 et -78.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-504

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre, de bien vouloir préparer les plans, devis et estimés pour travaux d'égouts, aqueduc, pavage et bordures sur la rue Jean-de-Brébeuf, --- des lots: 63-1-139 à -144 inclusivement.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-505

Proposé par M. René David
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que le nom de rue suivant soit accepté :

cad. no: 65-2-147, -139, -138 et-137, - Cr. Dieppe.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-506

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que le nom de rue suivant soit accepté :

cad. no: 70-64 - rue de Callières

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-507

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. André Bastien

Que le nom de rue suivant soit accepté :

cad. no: 350-225 - rue De Sève.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 61-508

Proposé par M. Charlemaigne Le Scaunec
 Secondé par M. André Bastien

Qu'à la suite du rapport des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, en date du 8 août 1961, le Conseil décide que désormais la terre no. 344 fera partie du bassin no. 4 dans Duvernay-est.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-509

Proposé par M. Jacques Bourdon
 Secondé par M. René David

Que le Conseil de la Ville de Duvernay accepte de conclure une entente avec la Cité de Pont-Viau pour la construction des services sur la rue Notre-Dame de Fatima, au nord du Boul. de la Concorde, aux conditions suivantes :

- 1.- L'égout projeté se déversera dans le réseau d'égout existant de la Cité de Pont-Viau ;
- 2.- L'égout sera construit par la Cité de Pont-Viau et la Ville de Duvernay remboursera à la Cité de Pont-Viau, la moitié du coût de la conduite d'égout en béton armé de 15" et 12" de diamètre sur une longueur de 1480 pi. linéaires. Le coût de ces travaux devra être approuvé par la Ville de Duvernay avant l'exécution desdits travaux.

Cet égout se déversant dans Pont-Viau, l'entretien sera fait par la Cité de Pont-Viau et 50% de cet entretien sera chargé à la Ville de Duvernay.

- 3.- Chaque ville construira son aqueduc pour desservir les propriétés situées sur son territoire.
- 4.- L'assiette de la rue Notre-Dame de Fatima sera laissée à 66 pi. de largeur. La Cité de Pont-Viau construira à ses frais sur le côté ouest un trottoir de 5' de largeur.

Sur le côté est, la Ville de Duvernay autorise la Cité de Pont-Viau à construire une bordure en béton. Le coût de tels travaux devant être payé entièrement par la Ville de Duvernay, après approbation du coût de ces travaux par ledit Conseil. Ladite rue sera pavée à 40 pi. de largeur et ces travaux seront exécutés par la Cité de Pont-Viau et la Ville de Duvernay paiera 50% du coût du pavage de la rue. Le coût de ces travaux devra être approuvé par Duvernay avant l'exécution des travaux.

- 5.- L'entretien normal du pavage sera fait par la Cité de Pont-Viau et payable moitié par chaque ville. Cependant, l'entretien de la rue en hiver sera fait par la Ville de Duvernay et chargé pour la moitié à la Cité de Pont-Viau sur une base de prix au mille de rue à entretenir.
- 6.- Le Service de la Police de Duvernay aura juridiction exclusive sur toute la rue ;
- 7.- L'installation de l'éclairage de rue sur cette rue sera faite par la Ville de Duvernay et le coût sera chargé pour la moitié à la Cité de Pont-Viau. Le coût de ces travaux devra être approuvé par la Cité de Pont-Viau avant l'exécution des travaux.
- 8.- Une résolution dans le même sens devra être adoptée par la Cité de Pont-Viau.
- 9.- Un contrat notarié sera signé entre les deux villes pour ratifier ces ententes.

Adopté à l'unanimité.



Rés.-

61-510 Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que le trésorier soit autorisé à demander des prix à différents contracteurs pour le pavage du terrain de stationnement de l'Hôtel de Ville.

M. Charlemagne Le Sconarnec,
Secondé par M. André Bastien,

Vient en amendement et propose :

Que le prix de \$ 1.05 la verge carrée, fourni par The Sicily Asphaltum Paving Co. Ltd., en date du 25 septembre 1961, pour la pose de 1 1/2" de "Binder" et 1 1/2" de "Béton bitumineux" sur le terrain de stationnement de l'Hôtel de l'Hôtel de Ville, soit accepté.

Votent pour la proposition d'amendement: MM. les Echevins André Bastien, Léo J. Robinson, Charlemagne Le Sconarnec et Philémon Gascon.

En conséquence, la proposition d'amendement est adoptée.

Adopté.

Rés. 61-511

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. André Bastien

Qu'un montant de \$ 30,917.54 soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés dans la liste des comptes à payer, en date du 26 septembre 1961 et réparti comme suit :

Fonds généraux :	\$ 13,256.55
Fonds capital :	17,660.99

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de remerciements de la part de M. Maurice Joubert, Directeur général du Conseil d'Orientation économique du Québec.

Lettre de la Ligue des Propriétaires de Duvernay, Section "Notre-Dame des Ecoles", concernant l'organisation d'un Carnaval d'hiver. -

- Le Conseil désire mettre cette question à l'étude.

Rés. 61-512

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le prix de \$ 10.00 par mille verges carrées, fourni par M. Rudy Langenhorst, 740 rue Curé-Cloutier, Duvernay, en date du 15 août 1961 pour la destruction des mauvaises herbes, avec produit chimique, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Lettre de la Ville de St-François, concernant les pressions d'eau dans "Duvernay-est".

- Le Conseil accepte les raisons fournies dans la lettre de ladite Ville, en date du 18 septembre 1961.



Lettre du Ministère des Richesses Naturelles de la Province de Québec, concernant l'empiètement des constructions dans les cours d'eau.

Rés. 61-513

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que copie de la lettre du Ministère des Richesses Naturelles de la Province de Québec, reçue en date du 21 septembre 1961, soit remise à tous nos chefs de service et ceux-ci sont priés de faire rapport au Conseil de toutes infractions qui pourraient être commises dans le territoire de la Ville de Duvernay, concernant les énoncés dans ladite lettre.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-514

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que la résolution portant le numéro : 61-211, adoptée par le Conseil de la Ville de Duvernay en date du 1er mai 1961, concernant la vente d'une partie de terrain par la Ville de Duvernay à La Corporation du Centre Sportif de Duvernay sur les lots 66 et 68, soit amendée en y incluant que ladite vente sera faite conformément à une description technique portant le numéro C. 1560 et préparée par Gendron & Lefebvre, arp. géo., en date du 10 août 1961. Cette description technique devant faire partie intégrante du contrat à être signé entre les parties.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-515

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que la Ville fasse nettoyer et poser du gazon sur la partie lui appartenant, en bordure de la rue Champfleury, faisant face à la rue Batiscan.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-516

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les estimés au montant de \$ 11,500.- fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, en date du 22 septembre 1961, pour l'exécution de travaux d'égouts sur les rues : 65-2-147, 66-137, -138 et -139 (Cr. Dieppe) soient acceptés.

Que M. J. A. Lalonde, ing.p. soit prié de transmettre pour approbation à la Régie de l'épuration des eaux, les plans et devis relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-517

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les estimés au montant de \$ 6,000.- fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, en date du 22 septembre 1961, pour l'exécution de travaux d'aqueduc sur les rues : 65-2-147, 66-137, -138 et -139 (Cr. Dieppe) soient acceptés.

Que M. J.A. Lalonde, ing.p. soit prié de transmettre pour approbation au Ministère de la Santé, les plans et devis relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.



Session du 26 septembre 1961.

Rés.-

61-518 Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que les estimés au montant de \$ 13,700.- fournis par les ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre, en date du 22 septembre 1961, pour l'exécution de travaux de pavage et de bordures en béton sur les rues : 65-2-147, 66-137, -138, -139 (Cr. Dieppe) soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-519

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. André Bastien

Qu'à la suite d'une demande de La Ligue des Propriétaires de Duvernay-est, les ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre soient priés de préparer des estimés en vue de la confection d'un chemin de piéton entre la section Eliteville et l'École Notre-Dame du Sourire.

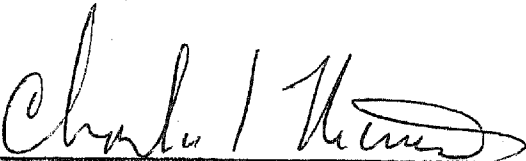
Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-520

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Philémon Gascon

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.


Maire


Greffier



Ville de Duvernay,
Comté de Laval,
Province de Québec.

Assemblée régulière du Conseil de Ville de Duvernay, tenue le 10 octobre 1961, à 8:05 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, Léo J. Robinson, Charlemagne Le Scouarnec, René David, Philémon Gascon et Jacques Bourdon formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier est aussi présent.

Rés. 61-521

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que les minutes de l'assemblée régulière du 12 septembre 1961 ainsi que de la session spéciale du 26 septembre 1961, soient adoptées telles que lues et soumises.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-522

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. André Bastien

Qu'un montant de \$ 164,491.90 soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés dans la liste des comptes à payer, en date du 10 octobre 1961 et réparti comme suit :

Fonds généraux :	\$	34,769.08
Fonds d'aqueduc :	\$	2,890.59
Fonds capital :	\$	126,832.23

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-523

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. René David

Que le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour le déneigement de la Ville pour la saison 1961-62.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-524

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. René David

Qu'un comité, formé de MM. les Echevins Jacques Bourdon et Léo J. Robinson, ainsi que de M. Claude Lamy, trésorier, soit nommé pour étudier les différentes soumissions pour le déneigement de la Ville pour la saison 1961-62 et que ledit comité fasse rapport au Conseil, vendredi le 13 octobre 1961.

Adopté à l'unanimité.



Session du 10 octobre 1961.

PROCES - VERBAL

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no. 465, pourvoyant à la confection de pavage et de bordures de béton sur les rues : Assomption, Nonfleur, Morlaix, Oran, Ploermel et Verchères et à un emprunt de \$ 71,000.- pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le mercredi 4 octobre 1961, au 2900 Boul. de la Concorde, de 8 à 10 heures p.m. sous la présidence de M. Léo J. Robinson et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no. 465.

Aucun électeur-propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

Président

Greffier

Rés. 61-525

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. André Bastien

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no. 465, présenté et soumis par M. Léo J. Robinson et M. Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

PROCES - VERBAL

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no. 470, amendant le règlement de zonage no. 374, quant à la section "Les Écores", zone - C - sur les deux côtés en bordure du Boul. Lévesque, de R U A et R U à R U et R M 2.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale, le lundi 2 octobre 1961, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 8 heures p.m. sous la présidence de M. André Bastien et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture du second alinéa du premier paragraphe de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes, tel qu'amendé ainsi que du règlement no. 470.

Aucun électeur-propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

Président

Greffier



Rés. 61-526

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no. 470, présenté et soumis par M. André Bastien et Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-527

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que les mutations opérées dans la Ville de Duvernay, pour le mois d'août 1961, soient acceptées. Que le greffier soit autorisé à faire les corrections nécessaires au rôle d'évaluation en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-528

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que le plan de localisation concernant le lot 83-59 fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 14 septembre 1961 et portant le numéro C. 1641-1, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-529

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que le plan de localisation concernant le lot 83-61 fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 14 septembre 1961 et portant le numéro C. 1641-2, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-530

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que la Ville achète de J.A. Faquy & Fils Ltée., une génératrice d'une puissance de 2500 watts, de marque "Onan", au prix de \$ 486.75, taxe fédérale incluse. Le tout tel que décrit dans la soumission de J.A. Faquy & Fils Ltée., en date du 25 août 1961.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-531

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Léo J. Robinson

Qu'à la suite d'une demande formulée par les employés de l'Hôtel de Ville, le Conseil décrète qu'à l'avenir les heures d'ouverture des bureaux de l'Hôtel de Ville seront de 8:30 heures a.m. à 4:30 heures p.m., du lundi au vendredi.

Adopté à l'unanimité.



Rés.-

61-532 Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 22 septembre 1961, numéro : C-1651, et montrant la subdivision du lot : 66-127, 68-120, 69-42, 68-117, 68-118 et 68-119 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-533

Proposé par M. René David
Secondé par M. André Bastien

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 2 octobre 1961, numéro : C-1662, et montrant la subdivision du lot : 61-444 à -449 inclusivement, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-534

Proposé par M. René David
Secondé par M. André Bastien

Considérant que le tracé d'une ou des rues projetées apparaît au plan préparé par Monsieur Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 2 octobre 1961, sous la description suivante :

rue : 61-444

Considérant que ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue ;

Considérant que la largeur de ladite rue apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds, mesure anglaise ;

Considérant que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce qu'il n'y aura jamais de trafic intense dans ce district ;

Pour ces motifs, qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à La Corporation Municipale de Duvernay la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, la rue indiquée au plan de Monsieur Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 2 octobre 1961 et décrite comme suit au dit plan :

rue : 61-444

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-535

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que le plan fait et préparé par M. Jean-Jacques Rondeau, en date du 20 septembre 1961, numéro : 7778, montrant la subdivision du lot : 66-151 à -156 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 61-536

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo., en date du 10 juillet 1961, numéro : C-1517, et montrant les subdivisions du lot : 65-2-149 à -155 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-537

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. André Bastien

Que le plan fait et préparé par M. Jean-Jacques Rondeau, en date du 10 août 1961, numéro : 7650 et montrant les subdivisions du lot : 351-4 à -58 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-538

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. André Bastien

Considérant que le tracé d'une ou des rues projetées apparaît au plan préparé par Monsieur Jean-Jacques Rondeau, arp. géo., en date du 10 août 1961, sous la description suivante :

rues : 351-5, 351-6 et 351-9

Considérant que ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et la largeur de ces rues ;

Considérant que la largeur des dites rues apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds, mesure anglaise ;

Considérant que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce qu'il n'y aura jamais de trafic intense dans ce district ;

Pour ces motifs, qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la Corporation Municipale de Duvernay la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, les rues indiquées au plan de Monsieur Jean-Jacques Rondeau, arp. géo., en date du 10 août 1961 et décrites comme suit au dit plan :

rues : 351-5, 351-6 et 351-9.

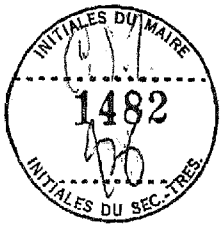
Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-539

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre de bien vouloir préparer les plans, devis et estimés pour la construction d'une station de pompage d'égouts ainsi que d'un tuyau de décharge, afin de permettre l'ouverture d'un nouveau bassin, dans Duvernay-ouest, situé entre les lots : 60 à 65, le tout suivant un plan de subdivision qui sera fourni aux ingénieurs, par les propriétaires concernés afin de permettre à ceux-ci d'exécuter ledit travail.

Adopté à l'unanimité.



Session du 10 octobre 1961.

Rés.-

61-540 Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. André Bastien

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre de bien vouloir préparer les plans, devis et estimés pour travaux d'égouts et aqueduc, pavage et bordures dans les rues portant les numéros : 351-4, -5, -6, -7, -8, et -9.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-541

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que la Ville fasse arpenter le tracé de la rue Versailles, de Montrose à l'extrémité est du Centre d'Achats, ceci aux fins de bien déterminer quelle partie de terrain deviendra la propriété de la Ville. L'exécution de ce travail est confiée à M. Claude Lefebvre, arp.géo.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-542

Proposé par M. René David
Secondé par M. Philémon Gascon

Que lors de la présentation d'un prochain projet de loi à la Législature de Québec, le Conseil fasse inscrire audit projet, un article aux fins de rendre publiques toutes les rues qui à ce moment ne seront pas la propriété de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-543

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que les estimés, au montant de \$ 69,500.-, fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, en date du 26 septembre 1961, pour travaux de pavage et bordures en béton sur la rue d'Autenil, du Boul. Lévesque au Boul. de la Concorde, plus 300' sur le Croissant de Paris, soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

AUJES de MOYON

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour l'exécution de travaux de pavage et bordures en béton sur la rue d'Autenil, du Boul. Lévesque au Boul. de la Concorde, plus 300' sur le Croissant de Paris et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

AUJES de MOYON

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour travaux d'égouts et aqueduc dans les rues : 65-2-147, 66-137, -138 et -139 (Cr. Dieppe) et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins, selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.



AUJDS de MOYEN

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour travaux de pavage et bordures en béton sur les rues : 65-2-147, 66-137, -138 et -139 (Cr. Dieppe) et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins, selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Rés. 61-544

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que la Ville de Duvernay achète de Poulin & Frères Ltée., 321 rue Cousineau à Pont-Viau, une certaine partie de terrain ayant une superficie de 5,511 pi. car. située sur le lot 56-A-81-1 suivant une description technique qui sera préparée à cet effet, par M. Claude Lefebvre, arp. géo., et ce au prix de \$ 0.30 le pied carré, tel qu'énoncé dans l'offre de vente de Poulin & Frères Ltée., en date du 19 septembre 1961.

Que Me. Rémi Lussier, notaire, soit autorisé à préparer le contrat en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Romaine G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation et à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires à la complétion de cette transaction.

Adopté à l'unanimité.

AUJDS de MOYEN

M. l'Échevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de rendre commerciale, une superficie de 5,519 pi. car., lot : 56-A-139, telle partie de terrain étant située angle Boul. de la Concorde et Notre-Dame de Gati-na, dans la zone - D -, Section "Les Ecoles".

Le Conseil prend connaissance d'une lettre, en date du 27 septembre 1961, de Me. Georges H. Long, présentant sa démission comme aviseur légal de la Ville de Duvernay.

Rés. 61-545

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. André Bastien

Que le Conseil de la Ville accepte la démission de Me. Georges H. Long, comme aviseur de la Ville de Duvernay et ce à compter du 1er octobre 1961.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-546

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le Conseil de Ville adresse des remerciements à Me. Georges H. Long, pour services rendus comme aviseur de la Ville de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-547

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que les honoraires suivants soient payés aux officiers d'élections pour la prochaine élection du 6 novembre prochain :



Session du 10 octobre 1961.

Président d'élections	:	\$ 200.00
Secrétaire	"	75.00
Locaux	:	25.00 (par local)
Sous-officier rapporteur	:	18.00
Greffier	:	12.00
Constable spécial	:	12.00

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no. 472.

Rés. 61-548

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que le règlement no. 472, amendant le règlement no. 297, concernant la distribution de circulaires et autres imprimés dans les limites de la Ville de Duvernay, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Correspondance :

a) Lettre de M. Maurice Archambault, vice-président des Loisirs Notre-Dame des Ecoles, concernant l'organisation des patinoires au parc Notre-Dame des Ecoles.

- Le Conseil désire faire savoir que, comme par les années passées, toutes les mesures nécessaires seront prises afin de donner satisfaction au loisirs concernés.

b) Lettre de M. Rolland Allaire, 3057 Boul. Lévesque, demandant un permis d'amélioration et agrandissement de sa présente résidence.

Rés. 61-549

Proposé par M. Léo J. Robinson
Secondé par M. René David

Que l'inspecteur des bâtisses, M. Marcel Morin, soit autorisé à émettre à M. Rolland Allaire, 3057 Boul. Lévesque, un permis pour amélioration et agrandissement de sa présente résidence, afin d'y loger sa famille plus convenablement.

Adopté à l'unanimité.

c) Lettre de M. E.R. Smallhorn, maire de Senneville, remerciant le Conseil de Ville de l'invitation lors de l'inauguration de l'Hôtel de Ville.

- Le Conseil accepte les remerciements de M. E.R. Smallhorn, maire de Senneville.



Rés. 61-550

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que la Ville de Duvernay rembourse à La Corporation du Centre Sportif de Duvernay le coût de construction de la barbottense située au Centre Communautaire, sur les lots 66 et 68, et ce au prix de \$ 6,169.67. Sur réception de ce montant La Corporation du Centre Sportif de Duvernay remettra ladite barbottense à la Ville de Duvernay et celle-ci en deviendra la propriétaire exclusive.

Adopté à l'unanimité.

Il est porté à l'attention du Conseil, le fait que certains tuyaux d'égouts auraient été posés par inadvertance sur la propriété de M. Roland Paquette, dans Duvernay-est et, à cet effet, le Conseil demande au greffier de bien vouloir s'informer auprès de M. Jean-Jacques Gendron, ing. p. aux fins de vérifier ces faits.

Rés. 61-551

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que l'assemblée soit ajournée à vendredi 13 octobre 1961, à 7:30 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Charles Thériault
Maire

[Signature]
Greffier



Session du 13 octobre 1961.

Ville de Duvernay,
Comté de Laval,
Province de Québec.

Ajournement de l'assemblée régulière du 10 octobre 1961, tenu le 13 octobre 1961 à 7:50 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, Léo J. Robinson, Charlemagne LeSconarnec, Philémon Gascon, René David et Jacques Bourdon formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier est aussi présent.

Rés. 61-552

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que la soumission, au montant de \$ 20,912.70, fournie par Les Carrières Beaudry Ltée., en date du 10 octobre 1961, pour le déneigement des rues et trottoirs dans Duvernay-ouest, pour l'hiver 1961-62, soit acceptée.

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien ainsi que le greffier Rosaire G. Brisson, soient autorisés à signer le dit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-553

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Léo J. Robinson

Que la soumission, au montant de \$ 3,149.25, fournie par Inu-way Paving Inc., en date du 10 octobre 1961, pour le déneigement des rues dans Duvernay-est, pour l'hiver 1961-62, soit acceptée.

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien ainsi que le greffier Rosaire G. Brisson, soient autorisés à signer le dit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-554

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que les chèques de dépôt-soumission pour le déneigement pour l'année 1961-62, soient remis aux soumissionnaires qui n'ont pas été favorisés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-555

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. André Bastien

X et Duvernay-nord,

Que le prix de \$ 50.00 par patinoire, fourni par M. Armand Renaud, 6375 est, Boul. Gouin, Montréal-Nord, en date du 15 juillet 1961, pour l'enlèvement de la neige sur les patinoires de Duvernay-ouest, pour toute la saison d'hiver 1961-62, soit accepté.

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien ainsi que le greffier Rosaire G. Brisson, soient autorisés à signer le dit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.



Le Conseil prend connaissance d'une proclamation de M. le Maire Charles E. Thérien, concernant la Semaine Nationale des Produits de la Forêt.

P r o c l a m a t i o n

Village - Ville - Municipalité de Duvernay.

ASPÉNDU que les forêts du Québec sont à la base de l'une de nos principales industries de la Province de Québec et que la fabrication des produits forestiers qui en dérivent devient de plus en plus importante au point de vue du bien-être économique de notre province et de sa population;

ASPÉNDU que l'importance des forêts et des produits forestiers est reconnue dans les autres provinces canadiennes, ainsi qu'aux États-Unis;

ET ASPÉNDU qu'il est à propos que l'on attire l'attention du public par tous les moyens possibles sur l'importance de nos forêts et de nos produits forestiers;

NOUS PROCLAMONS, PAR LA PRÉSENCE, que la période comprise entre le 15 et le 21 octobre sera observée comme la "Semaine Nationale des Produits de la Forêt" en notre (village, ville, municipalité de Duvernay) et nous encourageons tous nos concitoyens à coopérer en observant la Semaine Nationale des Produits de la Forêt.

Signé : *Charles E. Thérien*

 Charles E. Thérien,
 Maire.-

Rés. 61-556

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
 Secondé par M. André Bastien

Qu'à l'occasion des élections municipales, en date du 6 novembre 1961, les bureaux de l'Hôtel de Ville seront fermés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-557

Proposé par M. Léo J. Robinson
 Secondé par M. René David

Que le prix de \$ 500.- fourni par La Commission Hydroélectrique de Québec, pour l'enlèvement de deux poteaux, sur le Boul. de la Concorde, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-558

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
 Secondé par M. André Bastien

Que la soumission, au montant de \$ 3,070.00, fournie par Civil Construction Inc., en date du 12 octobre 1961, pour exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc, sur le Boul. Lafayette, lot : 350, soit acceptée.



Session du 13 octobre 1961.

Votent pour la proposition : MM. les Echevins André Bastien, Léo J. Robinson et Charlemagne Le Sconarnec.

Votent contre la proposition : MM. les Echevins René David, Jacques Bourdon et Philémon Gascon.

Un égalité, M. le Maire Charles E. Thérien vote pour la proposition.

En conséquence, la proposition principale est adoptée.

Adopté.

AUGS de MOYON

479 M. l'Echevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement, concernant l'enregistrement et l'émission des licences pour bicyclette.

AUGS de MOYON

M. l'Echevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement, pour changement de zonage dans la zone - C -, section "Les Ecores", en vue de rendre "commercial" les lots : P. 65-2-et une partie de 66-109.

Rés. 61-559

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que la Ville de Duvernay achète de "Continental Housing Corporation" une certaine partie de terrain située sur les lots 57 et 58, le tout suivant deux descriptions techniques préparées à cet effet par M. Claude Lefebvre, arp. gén. et portant les numéros : C-1653 et C-1653-1 et ce, au prix de \$ 0.35 le pied carré et autres conditions énoncées dans l'offre de vente de "Continental Housing Corporation" en date du 16 août et 11 septembre 1961.

Le trésorier de la Ville est autorisé à remettre à Continental Housing Corporation une somme de \$ 2,500.- en acompte. Les argents nécessaires pour l'achat de cette dite partie de terrain seront prévus au règlement d'emprunt no : 463.

Que Me. Rémi Lussier, notaire, soit autorisé à préparer le contrat en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation et à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires à la complétion de cette transaction.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-560

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que permission soit accordée au Club Richelieu Duvernay--Pont-Viau, de solliciter dans le territoire de la Ville de Duvernay, durant la période de leur prochaine campagne de souscription.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 61-561

Proposé par M. Léo J. Robinson
 Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que permission soit accordée au " Prêt d'honneur aux Etudiants " de solliciter dans le territoire de la Ville de Duvernay, lors de leur prochaine campagne de souscription qui aura lieu du 1er au 14 novembre 1961.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-562

Proposé par M. Jacques Bourdon
 Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que permission soit accordée à La Légion Canadienne pour la vente de Coquelicots dans le territoire de la Ville de Duvernay, samedi le 4 novembre 1961.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de remerciements de M. Rolland Allaire, re: l'émission de son permis de construction.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. Louis L'Heureux, directeur général du Carnaval d'Hiver, concernant l'organisation de celui-ci.

Rés. 61-563

Proposé par M. René David
 Secondé par M. Léo J. Robinson

Que les subventions ci-dessous mentionnées soient accordées aux différentes organisations de loisirs de la Ville de Duvernay :

Section :	Notre-Dame des Ecoles	:	\$	1,000.-
"	St-Maurice	:		600.-
"	Duvernay-est	:		400.-
"	Duvernay-nord	:		250.-

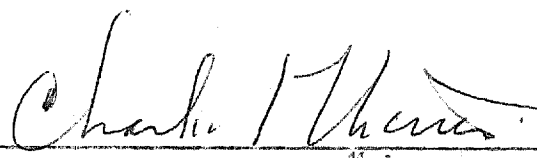
Adopté à l'unanimité.

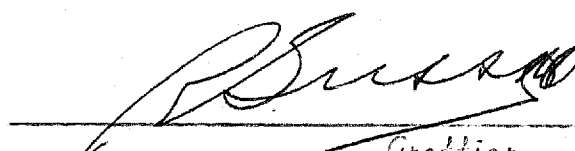
Rés. 61-564

Proposé par M. Léo J. Robinson
 Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.


 Maire


 Greffier



Session du 14 novembre 1961.

Ville de Duvernay,
Comté de Laval,
Province de Québec.

Assemblée régulière du Conseil de Ville de Duvernay, tenue le 14 novembre 1961, à 8:05 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde à laquelle sont présents : MM. les Échevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, Philémon Gascon, René David et Jacques Bourdon formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier est aussi présent.

Serment d'Office

Je, Charles E. Thérien, directeur des relations extérieures, soussigné, de 2665 rue Daudet à Duvernay, ayant été dûment élu maire de la Ville de Duvernay, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide !

Charles E. Thérien

ASSERMENDE devant moi,
ce 7e jour de novembre 1961,
à Duvernay, P. Que.

Rosaire G. Brisson
Rosaire G. Brisson, greffier

Serment d'Office

Je, Charlemagne Le Scouarnec, représentant, soussigné, de 6269 boul. Lévesque à Duvernay, ayant été dûment élu échevin du Quartier no 4 de la Ville de Duvernay, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide !

Charlemagne Le Scouarnec

ASSERMENDE devant moi,
ce 7e jour de novembre 1961,
à Duvernay, P. Que.

Rosaire G. Brisson
Rosaire G. Brisson, greffier



Serment d'Office

Je, Gérard Archambault, pressier, soussigné, de 635 rue Batiscan à Duvernay, ayant été dûment élu échevin du Quartier no 5 de la Ville de Duvernay, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide !

Gérard Archambault

ASSERMENÉ devant moi,
ce 7e jour de novembre 1961,
à Duvernay, P. Que.

Rosaire G. Brisson
Rosaire G. Brisson, greffier

Serment d'Office

Je, André Bastien, courtier en assurances, soussigné, de 172, Montée Masson à Duvernay, ayant été dûment élu échevin du Quartier no 6 de la Ville de Duvernay, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide !

André Bastien

ASSERMENÉ devant moi,
ce 7e jour de novembre 1961,
à Duvernay, P. Que.

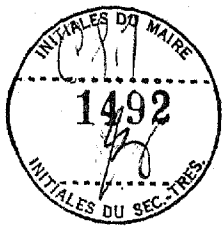
Rosaire G. Brisson
Rosaire G. Brisson, greffier

Rés. 61-565

Proposé par M. Charlemagne Le Scoarnec
Secondé par M. René David

Que les minutes de l'assemblée régulière du 10 octobre 1961 ainsi que de l'ajournement du 13 octobre 1961, soient adoptées telles que lues et soumises.

Adopté à l'unanimité.



Rés.-

61-566 Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le Conseil procède immédiatement à la nomination d'un aviseur légal pour la Ville de Duvernay.

M. le Maire Charles E. Thérien déclare cette proposition hors d'ordre, en expliquant qu'une telle nomination est mentionnée à un item de l'agenda et qu'il serait préférable de suivre l'ordre de l'agenda de l'assemblée.

Rés. 61-567

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. André Bostien

Qu'un montant de \$ 309,935.96 soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés dans la liste des comptes à payer en date du 14 novembre 1961 et réparti comme suit :

Fonds généraux	:	\$ 229,502.89
Fonds d'aqueduc	:	3,189.87
Fonds capital	:	77,243.20

Adopté à l'unanimité.

Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée pour la mise en nomination des candidats à la Mairie et aux quartiers 4, 5 et 6 pour l'élection du 6 novembre 1961.

Cette assemblée eut lieu le 25 octobre 1961, au 2900 Boul. de la Concorde à Duvernay, de midi à 2 heures p.m. sous la présidence de M. Aimé Gannon, président d'élection.

Ont été mis en nomination pour les différents quartiers, comme suit :

M a i r i e -

Charles E. Thérien
directeur des relations extérieures,
2665, rue Daudet - Duvernay

Alphonse Bellavance
ingénieur,
2055 Boul. Lèvesque - Duvernay

Q u a r t i e r n o -4-

Jean-Marie Bourguignon
voyageur de commerce,
6521, boul. Lèvesque - Duvernay

Charlemagne Le Scouarnec
représentant,
6269, boul. Lèvesque - Duvernay

Q u a r t i e r n o -5-

Gérard Archambault
pressier,
635, rue Batiscan - Duvernay

Léo J. Robinson
représentant,
175, Cr. Cassino - Duvernay



Quartier no -6-

André Bastien
courtier en assurances,
172, Montée Masson - Duvernay

Jacques Leblanc
gérant,
6279, boul. Lévesque - Duvernay

Aucun bulletin de présentation n'a été refusé pour cause d'irrégularité. Donc, il y aura élection dans ces quartiers le 6 novembre 1961.

En foi de quoi, j'ai signé ce 25ième jour d'octobre 1961, à Duvernay.

Aimé Gagnon, président d'élection.

Procès - Verbal

Procès-verbal du relevé du scrutin de l'élection du 6 novembre 1961, tenu le 7 novembre 1961, à 10 heures a.m. au 2900 Boul. de la Concorde à Duvernay sous la présidence de M. Aimé Gagnon, officier-rapporteur; MM. Charles E. Thérien, Charlemagne Le Scouarnec et Gérard Archambault, candidats, étaient présents.

Le décompte a donné les résultats suivants :

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.

Quartier	Poll	A. Bellavance	C.E. Thérien	C. Le Scouarnec	J.M. Bourquignon	G. Archambault	Léo J. Robinson	André Bastien	Jacques Leblanc	R.	G.
<u>Quartier no 1</u>											
	Poll no 1	76	80							2	4
	Poll no 2	80	60							6	3
	Poll no 3	79	79							4	
<u>Quartier no 2</u>											
	Poll no 1	98	83								
	Poll no 2	26	43								
	Poll no 3	92	76							8	3
	Poll no 4	90	61							3	
										(aucun rapport du s. - o.) (aucun rapport dans la boîte)	
<u>Quartier no 3</u>											
	Poll no 1	49	59							2	1
	Poll no 2	23	39							1	2
	Poll no 3	12	26							1	
	Poll no 4	12	24							4	
<u>Quartier no 4</u>											
	Poll no 1	50	73							1	9
	Poll no 2	33	91							8	7
				74	49						
				91	31						
				165	80						
<u>Quartier no 5</u>											
	Poll no 1	69	48							16	
	Poll no 2	78	119							16	
	Poll no 3	56	76							13	
				75	39						
				95	103						
				69	62						
				239	204						
<u>Quartier no 6</u>											
	Poll no 1	33	74							9	5
	Poll no 2	37	65							10	
				68	37						
				59	41						
				127	78						
		993	1176							J.R.	104
										J.G.	36



M A I R E

Le président d'élection proclame élu M. C.É. Thérien par une majorité de 183 votes.

E C H E U R S

Quartier no 4

Le président d'élection proclame élu M. Charlemagne Le Sconarnec, par une majorité de 85 votes.


Quartier no 5

Le président d'élection proclame élu M. Gérard Archambault, par une majorité de 35 votes.

Quartier no 6

Le président d'élection proclame élu M. André Bastien, par une majorité de 49 votes.

Donné sous mon serment d'office,
ce 7e jour de novembre 1961,
à Duvernay, P. Que.


Aimé Gagnon, président d'élection.

Rés. 61-568

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. René David

Que les procès-verbaux de la mise en nomination et du résultat du scrutin de l'élection du 6 novembre 1961, présentés et soumis par M. Aimé Gagnon, président d'élection, soient acceptés.

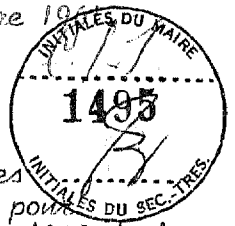
Adopté à l'unanimité.

Programme d'encouragement des travaux d'hiver

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Duvernay désire faire exécuter dans son territoire des travaux pour remédier au chômage ;

Attendu que par ses règlements nos - 440, 441, 443, 457, 458, 464, 465, 466 et 467, ledit conseil est autorisé à faire exécuter des travaux d'égouts, aqueduc, pavage, bordures et système d'éclairage et à emprunter les sommes suffisantes pour en payer le coût ;

Attendu que pour remédier au chômage, le conseil a décidé de faire exécuter les susdits travaux, ou partie d'iceux, pendant la durée du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités et profiter des octrois du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial accordés en vertu de ce programme ;



Attendu qu'à cette fin, le conseil a fait préparer par ses ingénieurs des plans et devis des travaux publics classés parmi ceux pour lesquels le Gouvernement du Canada consent à subventionner la municipalité de la Ville de Duvernay ;

Attendu que ces travaux consistent en systèmes d'égouts et d'aqueduc, pavage et bordures et système d'éclairage prévus aux règlements mentionnés ci-haut.

Attendu que l'octroi pour l'exécution de ces travaux est estimé à \$ 44,550.- soit \$ 21,750.- représentant la part du Gouvernement du Canada et \$ 19,800.- représentant la part du Gouvernement Provincial ;

Attendu que le conseil, vu cet octroi, a décidé de donner suite à son projet et de faire exécuter des travaux à un coût estimatif de \$ 556,600.-

Attendu que le conseil juge opportun de se prévaloir des dispositions de la Loi concernant les emprunts municipaux en matière de chômage ;

Pour ces motifs :

Rés. 61-569

Il est proposé par M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. l'Échevin André Bastien

Et résolu que :

1.- Le conseil est autorisé à faire exécuter pendant la période du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités (1961-1962) tous les travaux ci-dessus mentionnés ;

2.- Les susdits travaux seront exécutés par la cité elle-même ou donnés à l'entreprise et seront payés à même les deniers spécialement appropriés aux fins des susdits travaux dans les règlements nos - 440, 441, 443, 457, 458, 464, 465, 466 et 467, et particulièrement pour une somme de \$ 14,800.- prévue au règlement no 440 ; pour une somme de \$ 15,800.- prévue au règlement no 441 ; pour une somme de \$ 120,000.- prévue au règlement no 443 ; pour une somme de \$ 113,000.- prévue au règlement no 457 ; pour une somme de \$ 124,000.- prévue au règlement no 458 ; pour une somme de \$ 73,000.- prévue au règlement no 464 ; pour une somme de \$ 58,000.- prévue au règlement no 465 ; pour une somme de \$ 19,000.- prévue au règlement no 466 ; pour une somme de \$ 19,000.- prévue au règlement no 467 ; de même qu'au moyen des deniers provenant de tout octroi du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial accordé pour fins de travaux de chômage.

3.- Le conseil accepte toute subvention du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial pour l'exécution des susdits travaux, et est autorisé à conclure toute entente qui s'y rapporte.

4.- La présente résolution sera soumise à l'approbation de la Commission Municipale de Québec et à celle du Ministre des Affaires Municipales.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-570

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que l'item no - 29 - de l'agenda de ladite assemblée soit reporté à l'item no - 5 - .

M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. André Bastien,
vient en amendement et propose :

Que l'agenda demeure tel que présenté.



Session du 14 novembre 1961.

Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Echevins Charlemagne Le Scouarnec et André Bastien.

Votent pour la proposition principale : MM. les Echevins René David, Jacques Bourdon, Philémon Gascon et Gérard Archambault.

En conséquence, la proposition principale est adoptée.

Adopté .

Rés. 61-571

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que Me. Jean Allaire soit nommé aviseur légal de la Ville, à compter de ce jour, à raison d'un honoraire de \$ 4,500.- par année, au bon vouloir du Conseil.

M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. André Bastien.
Vient en amendement et propose :

Que l'étude légale " Long & Aquin " soit nommée " Aviseurs " pour la Ville de Duvernay, à raison d'un honoraire de \$ 6,000.- par année, à compter de ce jour et au bon vouloir du Conseil.

Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Echevins Charlemagne Le Scouarnec et André Bastien.

Votent pour la proposition principale : MM. les Echevins Philémon Gascon, Gérard Archambault, René David et Jacques Bourdon.

En conséquence, la proposition principale est adoptée.

Adopté .

Rés. 61-572

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que Me. Louis Lachaine, avocat, soit nommé procureur pour la Cour Municipale de Duvernay, à raison d'un honoraire de \$ 1,500.- par année, à compter de ce jour et au bon vouloir du Conseil.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-573

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Du'un avis légal soit demandé à Me. Jean Allaire, aviseur légal, quant à l'interprétation de l'article - 356 - de la Loi des Cités et Villes.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no 474.

Rés. 61-574

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le règlement no 474, pourvoyant à confection de pavage et de bordures de béton sur la rue D'Auteuil, du Boul. Lévesque au Boul. de la Concorde, plus 300' sur le Croissant de Paris et à un emprunt de \$ 69,500.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Du'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 22 novembre 1961, de 7 à 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Echevin Gérard Archambault et le greffier Rosaire G. Brisson soient nommés président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.



Le Conseil prend connaissance du règlement no 476.

Rés. 61-575

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le règlement no 476, pourvoyant à la confection de pavage et de bordures de béton sur la rue Cr. Dieppe (65-2-147, 66-137, -138, -139) et à un emprunt de \$ 13,700.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 22 novembre 1961, de 7 à 9 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin René David et le greffier Rosaire G. Brisson soient nommés respectivement président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no 475.

Rés. 61-576

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le règlement no 475, pourvoyant à l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc sur le Cr. Dieppe (65-2-147, 66-137, -138 et -139) et à un emprunt de \$ 17,500.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 22 novembre 1961, de 7 à 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec et le greffier Rosaire G. Brisson soient nommés respectivement président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no 477.

Rés. 61-577

Proposé par M. René David
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le règlement no 477, amendant le règlement de zonage et de construction no 374, quant au lot : 56-A-139, de R U B à Commercial, dans la zone " D " section " Les Ecores ", soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 4 décembre 1961, entre 7 et 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin André Bastien et le greffier Rosaire G. Brisson soient nommés respectivement président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le règlement no 479 est soumis au Conseil pour approbation.

Rés. 61-578

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que le règlement no 479, amendant le règlement de zonage no 374, quant à la zone " R M 2 " faisant face sur le Boul. de la Concorde à l'angle du Cr. de Callière, dans la zone " C " section " Les Ecores ", soit référé à La Commission d'Urbanisme pour étude et recommandations.

Adopté à l'unanimité.



Session du 14 novembre 1961.

A 9:10 heures p.m.

Rés. -
61-579

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que l'assemblée soit ajournée à 9:20 heures p.m.

M. l'Échevin Charlemaigne Le Sconarnec enregistre sa dissidence à cette résolution.

Adopté.

A 9:20 heures p.m.

Rés. 61-580

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que l'assemblée soit ré-ouverte.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-581

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que le plan fait et préparé par M. Alfred Trottier, arp. géo. en date du 31 octobre 1961 et montrant la subdivision du lot : 56-186, 57-187-1 et -2, 57-188-1 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-582

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 31 octobre 1961 et montrant la subdivision du lot : 58-283-1 et -2, 58-284-1 et -2 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-583

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 12 septembre 1961 et montrant les subdivisions du lot : 62-308-1 et -2, 62-309-1 et -2, 62-310-1 et -2, 62-311-1 et -2, 62-312-1 et -2, 62-313-1, -2, -3 et -4, 62-314-1 et -2, 62-315-1 et -2, 62-316-1 et -2, 62-317-1 et -2 du Cadastre Officiel de la Paroisse St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-584

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que le plan fait et préparé par M. Jean-Jacques Rondeau, arp. géo. en date du 18 octobre 1961, no 7869 et montrant la subdivision du lot : 66-157 du Cadastre Officiel de la Paroisse St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 61-585

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 25 août 1961, no C-1598 et montrant la subdivision du lot : 60-771 et -772 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-586

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que le plan fait et préparé par M. Fernand Lemay, arp. géo. en date du 25 octobre 1961, no 3862 et montrant la subdivision du lot : 56-83 du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-587

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que le plan fait et préparé par M. J. André Laferrrière, arp. géo. en date du 20 octobre 1961 et montrant les subdivisions du lot : 56-A-109 à -143 inclusivement du Cadastre Officiel de la Paroisse de St-Vincent-de-Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-588

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Considérant que le tracé d'une ou des rues projetées apparaît au plan préparé par J. André Laferrrière, arp. géo. en date du 20 octobre 1961, sous la description suivante :

rue : 56-A-140

Considérant que ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue ;

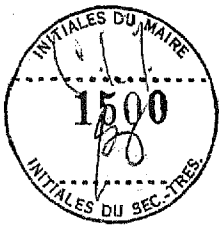
Considérant que la largeur de ladite rue apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds, mesure anglaise ;

Considérant que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce qu'il n'y aura jamais de trafic intense dans ce district ;

Pour ces motifs, qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la Corporation Municipale de Duvernay la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, la rue indiquée au plan de M. J. André Laferrrière, arp. géo. en date du 20 octobre 1961 et décrite comme suit au dit plan :

rue : 56-A-140.

Adopté à l'unanimité.



Rés. -
61-589

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. André Bastien

Que la Ville procède à la pose des clôtures à neige et que l'exécution de ce travail soit faite sous la direction de M. P.É. Archambault, du Haut St-François.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-590

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. André Bastien

Que demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales et à La Commission Municipale de Québec d'autoriser cette Corporation à emprunter temporairement de La Banque Provinciale du Canada, un montant de \$ 150,000.-, à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, aux fins de financer le fonds général d'administration de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-591

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. André Bastien

Que demande soit faite à La Banque Provinciale du Canada de prêter temporairement à cette Corporation, un montant de \$ 150,000.- à un taux d'intérêt n'excédant pas 6% par an, aux fins de financer le fonds général d'administration de la Ville.

Que M. le Maire Charles E. Thérien et le trésorier Claude Lamy, soient autorisés à signer les billets pour ledit emprunt pour et au nom de ladite Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-592

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. René David

Que le plan de localisation, levé et dressé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 17 octobre 1961, portant le no C-1689, tel plan démontrant une marge frontale de 24.2' entre la bâtisse érigée et la ligne de rue, à l'angle nord du lot : 61-408, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-593

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. André Bastien

Que la Ville de Duvernay achète de "Chartrand & Frères", au prix de \$ 300.-, neuf (9) carroussels qui devront servir sur les terrains de jeux de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

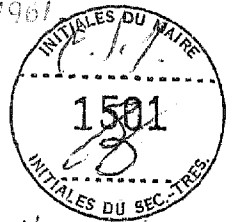
Rés. 61-594

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la Ville achète une calculatrice de marque "Iriden", au prix de \$ 1,195.- pour le département de comptabilité.

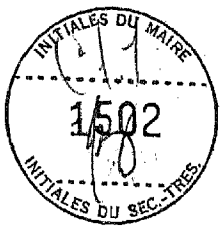
Adopté à l'unanimité.

MARCE DE LA REINURE
Formules Municipales Lefé, Farnham, Qué.



Avis de Motion

- 507 M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement, pour achat d'équipement.
- Rés. 61-595 Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. René David
- Que la Ville achète un dactylographe "electric" de marque "Remington" au prix de \$ 550.--.
- Adopté à l'unanimité.
- Rés. 61-596 Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Philémon Gascon
- Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre de bien vouloir préparer les plans, devis et estimés pour travaux d'égouts, aqueduc, pavage et bordures sur la rue Bayonne ainsi que sur la rue portant le numéro : 62-444.
- Adopté à l'unanimité.
- Rés. 61-597 Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec
- Qu'à la suite d'une demande de La Corporation Scolaire de St-Vincent-de-Paul, les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient priés de bien vouloir préparer les plans, devis et estimés pour travaux d'égouts, aqueduc, pavage & bordures, en vue de la construction d'une école sur le lot 324 dans Duvernay-est.
- M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David,
Vient en amendement et propose :
- Que la demande de La Corporation Scolaire de St-Vincent-de-Paul, pour services d'égouts et aqueduc, pavage et bordures, devant desservir une future école sur le lot 324, soit référée à La Commission d'Urbanisme pour étude et recommandations.
- Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Échevins Philémon Gascon, Gérard Archambault, René David et Jacques Bourdon.
- Votent pour la proposition principale : MM. les Échevins Charlemagne Le Scouarnec et André Bastien.
- En conséquence, la proposition d'amendement est adoptée.
- Adopté .
- Rés. 61-598 Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David
- Que les estimés au montant de \$ 14,000.-- fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, en date du 25 octobre 1961, pour exécution de travaux d'égouts sur les rues Montmartre et David, soient acceptés.
- Que M. J.A. Lalonde, ing.p. soit prié de transmettre, pour approbation à la Régie de l'épuration des eaux, les plans et devis relatifs à ces travaux.
- Adopté à l'unanimité.



Rés.-
61-599

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que les estimés, au montant de \$ 11,000.-, fournis par les ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre en date du 25 octobre 1961, pour exécution de travaux d'aqueduc sur les rues Montmartre et David, soient acceptés.

Que M. J.A. Lalonde, inq.p. soit prié de transmettre, pour approbation au Ministère de la Santé, les plans et devis relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-600

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que les estimés, au montant de \$ 23,500.-, fournis par les ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre en date du 25 octobre 1961, pour exécution de travaux de pavage et bordures sur les rues Montmartre et David, soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc sur les rues Montmartre et David et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins, selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre.

Avis de Motion

M. l'Échevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour exécution de travaux de pavage et bordures sur les rues Montmartre et David et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins, selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre.

Rés. 61-601

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que les estimés, au montant de \$ 20,100.-, fournis par les ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre en date du 12 octobre 1961 pour exécution de travaux d'égouts sur les rues De Callière & Acadie (de Montmartre à De Callière) et sur la rue Jean-de-Brébeuf (lots 63-1-139 à -144 incl.), soient acceptés.

Que M. J.A. Lalonde, inq.p. soit prié de transmettre, pour approbation à La Régie de l'épuration des eaux, les plans et devis relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

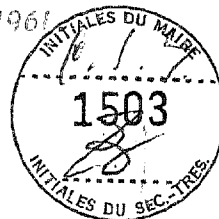
Rés. 61-602

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que les estimés, au montant de \$ 12,500.-, fournis par les ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre en date du 12 octobre 1961 pour exécution de travaux d'aqueduc sur les rues De Callière & Acadie (de Montmartre à De Callière) et rue Jean-de-Brébeuf (lots 63-1-139 à -144 inclusivement), soient acceptés.

Que M. J.A. Lalonde, inq.p. soit prié de transmettre, pour approbation au Ministère de la Santé, les plans et devis relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 61-603

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que les estimés, au montant de \$ 26,600.-, fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre en date du 12 octobre 1961, pour exécution de travaux de pavage et bordures sur les rues De Callière & Acadie (de Montmartre à De Callière) et rue Jean-de-Brébeuf (lots 63-1-139 à -144 incl.), soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour exécution de travaux d'égouts et aqneduc sur les rues De Callière et Acadie (de Montmartre à De Callière) et rue Jean-de-Brébeuf (lots 63-1-139 à -144 incl.) et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins, selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Avis de Motion

M. l'Échevin Jacques Bourdon donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour exécution de travaux de pavage et bordures sur les rues De Callière et Acadie (de Montmartre à De Callière) et rue Jean-de-Brébeuf (lots 63-1-139 à -144 incl.) et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins, selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Rés. 61-604

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. André Bastien

Que les estimés, au montant de \$ 18,000.-, fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre en date du 23 octobre 1961, pour exécution de travaux d'égouts sur la rue Des Cèdres (355-77) et rue 355-78, soient acceptés.

Que M. J.A. Lalonde, ing.p. soit prié de transmettre, pour approbation à La Régie de l'épuration des eaux, les plans et devis relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-605

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. André Bastien

Que les estimés, au montant de \$ 13,000.-, fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre en date du 23 octobre 1961, pour exécution de travaux d'aqneduc sur la rue Des Cèdres (355-77) et rue 355-78, soient acceptés.

Que M. J.A. Lalonde, ing.p. soit prié de transmettre, pour approbation au Ministère de la Santé, les plans et devis relatifs à ces travaux.

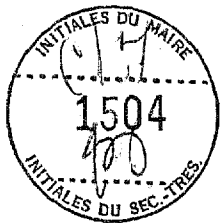
Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-606

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. André Bastien

Que les estimés, au montant de \$ 28,000.-, fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre en date du 23 octobre 1961, pour exécution de travaux de pavage et bordures sur la rue Des Cèdres (355-77) et rue 355-78, soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.



Avis de Motion

M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour l'exécution de travaux d'égouts et aqueduc sur la rue Des Cèdres (355-77) et rue 355-78 et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins, selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Avis de Motion

M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour l'exécution de travaux de pavage et bordures sur la rue Des Cèdres (355-77) et rue 355-78 et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins, selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Rés. 61-607

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que les estimés, au montant de \$ 130,000.-, fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre en date du 30 octobre 1961 pour la construction d'une station de pompage d'égouts et la pose d'un tuyau de décharge sur le lot : 60 dans le nouveau bassin nord, section "Les Ecores", dans Duvernay-ouest, soient acceptés.

Que M. G.A. Lalonde, ing. p. soit prié de transmettre, pour approbation à La Régie de l'épuration des eaux, les plans et devis relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-608

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le mode de déneigement de la Ville, pour la période d'hiver 1961-62, soit modifié et amélioré en ajoutant au moins une souffleuse et qu'arrangements soient pris à cet effet avec les contracteurs concernés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-609

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. René David

Que le Conseil consente à prêter à La Croix Rouge Canadienne un certain espace dans l'Hôtel de Ville, pour y remiser certains articles d'orthopédie.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du rapport de M. Claude Lefebvre, arp. géo., concernant le chemin à l'arrière du Centre d'Achats et en bordure de la rue De Versailles.

- Le Conseil décide de mettre cette question à l'étude.

Rés. 61-610

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. René David

Qu'un loyer de \$ 75.00 par année soit chargé à tout commerce, entreprise ou institution qui désirera se prévaloir du service d'alarme, contre cambrioleurs, fourni par la Ville de Duvernay, tel loyer devenant dû et payable le premier janvier de chaque année.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 61-611

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que des soumissions publiques, par la voix des journaux : La Presse, Le "Star", Daily Commercial News, L'Élan et Le Courrier de Laval, soient demandées pour l'exécution des travaux d'égouts et d'aqueduc prévus au règlement : 440.

Telles soumissions devant être déposées entre les mains du greffier de la Ville avant mardi, le 28 novembre 1961, 8 heures p.m. et pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient autorisés à préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-612

Proposé par M. René David
Secondé par M. Philémon Gascon

Que des soumissions publiques, par la voix des journaux : La Presse, le "Star", Daily Commercial News, L'Élan et Le Courrier de Laval, soient demandées pour l'exécution de travaux de système d'éclairage, prévus au règlement no 443.

Telles soumissions devant être déposées entre les mains du greffier de la Ville avant 8 heures p.m. mardi le 28 novembre 1961, pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient autorisés à préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-613

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que des soumissions publiques, par la voix des journaux : La Presse, le "Star", Daily Commercial News, L'Élan et Le Courrier de Laval, soient demandées pour l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc prévus au règlement no 457.

Telles soumissions devant être déposées entre les mains du greffier de la Ville avant 8 heures p.m. mardi le 28 novembre 1961, pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient autorisés à préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-614

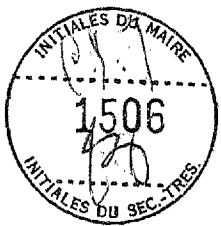
Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que des soumissions publiques, par la voix des journaux : La Presse, le "Star", Daily Commercial News, L'Élan, Le Courrier de Laval, soient demandées pour l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc prévus au règlement no. 466.

Telles soumissions devant être déposées entre les mains du greffier de la Ville avant 8 heures p.m. mardi le 28 novembre 1961, pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient autorisés à préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.

Adopté à l'unanimité.



Rés.-
61-615

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Boardon

Que la Ville de Duvernay achète de M. John Morrison, 152 - 2e avenue, Dorion, une certaine partie de terrain ayant une superficie de 7,050 pi. car. située sur le lot : 62-237, suivant une description technique qui sera préparée à cet effet par M. Claude Lefebvre, arp. géo. et ce, au prix suivant :

5,800 pi. car. à \$ 0.35 le pied carré
et 1,200 pi. car. à \$ 0.20 le pied carré

Que Me. Rémi Lussier, notaire soit autorisé à préparer le contrat en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation et à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires à la complétion de cette transaction.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

M. l'Échevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'acquiescer certaines parties de lot en vue de la construction de la rue L'Assomption pour desservir deux écoles qui seront prochainement en construction dans ce secteur.

Rés. 61-616

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la Ville de Duvernay achète de M. H. Bistricez, 4612 Stanley Weir, Montréal, une certaine partie de terrain ayant une superficie approximative de 80,192.4 pi. car. située sur les lots : 58-283-2, 58-282, 58-253, 58-283-1 suivant une description technique qui sera préparée à cet effet par M. Claude Lefebvre, arp. géo. et ce, au prix de \$ 0.35 le pied carré.

Que Me. Rémi Lussier, notaire soit autorisé à préparer le contrat en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation et à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires à la complétion de cette transaction.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

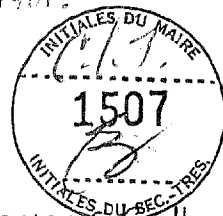
M. l'Échevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins que la Ville de Duvernay se rende " acquiesneur " d'une certaine superficie de terrain située sur les lots 56, 57 et 58, en vue de la construction d'écoles et de parcs.

Rés. 61-617

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. André Bastien

Que les services de la firme " Jucotte, Turgeon & Vermette ", ing. cons., 700 rue Franchère à Duvernay, soient retenus pour la confection de la révision du rôle d'évaluation de la Ville pour l'année 1962; le tout suivant une soumission soumise à cet effet, le 6 juillet 1961. Les dits évaluateurs devront suivre les directives de M. Claude Lamy, trésorier pour l'exécution de ce travail.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 61-618

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. André Bastien

Que les services de M. J.R. Courey, C.A. de la firme "Courey & Co." 10156, boul. St-Laurent, Montréal, soient retenus pour la vérification des livres de la Ville pour l'année 1961.

Adopté à l'unanimité.

M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec propose qu'un système de protection contre l'incendie soit installé dans le plus court délai dans Duvernay-est.

Après discussions, le Conseil fait savoir que toutes les mesures seront prises prochainement en vue d'accorder la protection contre l'incendie dans ce secteur.

Rés. 61-619

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. René David

Que le Comité des Loisirs de la Ville de Duvernay soit composé des personnes suivantes:

Président : M. l'Échevin Gérard Archambault
Membre : M. l'Échevin Philémon Gascon

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-620

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le Comité de Police et incendies de la Ville de Duvernay soit composé des personnes suivantes:

Président : M. l'Échevin René David
Membres : M. l'Échevin Gérard Archambault
M. Louis Lachaine, procureur
M. Jean-Guy Lavallée, chef de police et pompier.

M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. l'Échevin André Bastien,
vient en amendement et propose :

Que le nom de M. l'Échevin André Bastien soit ajouté comme membre dudit Comité.

Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Échevins Charlemagne Le Scouarnec et André Bastien.

Votent pour la proposition principale : MM. les Échevins René David, Jacques Bourdon, Gérard Archambault et Philémon Gascon.

En conséquence, la proposition principale est adoptée.

Adopté.

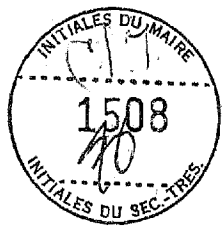
Rés. 61-621

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le Comité des Finances de la Ville de Duvernay, soit composé des personnes suivantes:

Président: M. l'Échevin Jacques Bourdon
Membres: M. l'Échevin René David
M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec
M. Claude Lamy, trésorier
ainsi que les vérificateurs.

Adopté à l'unanimité.



Rés.-
61-622

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le Comité de Voirie et entretien de la Ville de Duvernay, soit composé des personnes suivantes:

Président : M. l'Échevin Philémon Gascon
Membres: M. l'Échevin Gérard Archambault
M. Gaston Bastien, surintendant
M. Rosaire G. Brisson, greffier

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-623

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault.

Que le Comité des ponts, voies d'accès et routes interurbaines de la Ville de Duvernay, soit composé des personnes suivantes :

Président: M. l'Échevin René David
Membres: M. l'Échevin Philémon Gascon
M. l'Échevin André Bastien.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-624

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le Comité du Transport en commun dans la Ville de Duvernay, soit composé des personnes suivantes :

Président: M. l'Échevin Gérard Archambault
Membre : M. l'Échevin René David

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-625

Proposé par M. René David
Secondé par M. André Bastien

Que le greffier de la Ville remette à chaque membre du Conseil, copie des minutes des assemblées dudit Conseil.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-626

Proposé par M. René David
Secondé par M. Philémon Gascon

Que la Ville de Duvernay s'adresse à La Législature Provinciale lors de la prochaine session, aux fins d'obtenir certains pouvoirs additionnels par voie de lois spéciales.

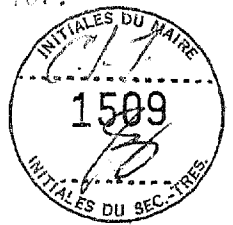
Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-627

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que Me. Rémi Lussier, notaire soit prié de soumettre au Conseil, un relevé de ses honoraires à date, pour travail exécuté ainsi qu'un rapport sur le Contentieux de la Ville de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 61-628

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que M. Marcel Morin, inspecteur des bâtisses, soit démis de ses fonctions à compter du 20 novembre 1961, avec deux semaines d'avis.

M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. l'Échevin André Bastien
Vient en amendement et propose :

Qu'avant de prendre toute décision, le cas soit étudié par le Conseil.

Vote pour la proposition d'amendement : MM. les Échevins Charlemagne Le Scouarnec et André Bastien.

Vote pour la proposition principale : MM. les Échevins Gérard Archambault, Philémon Gascon, René David et Jacques Bourdon.

En conséquence, la proposition principale est adoptée.

Adopté.

Rés. 61-629

Proposé par M. René David
Secondé par M. Philémon Gascon

Que l'assemblée soit ajournée au mardi le 28 novembre 1961, à 8 heures

p.m.

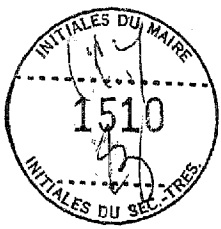
Adopté à l'unanimité.

Chas. Morin

Maire

[Signature]

Greffier



Ville de Duvernay,
Comté de Laval,
Province de Québec.

Ajournement de l'assemblée régulière du 14 novembre 1961, tenu le 28 novembre 1961 à 8:20 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins : André Bastien, Gérard Anchoambault, Charlemagne Le Scouarnec, Philémon Gascon, René David et Jacques Bourdon formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier est aussi présent.

Le Conseil prend connaissance du veto de M. le Maire Charles E. Thérien, en date du 16 novembre 1961, concernant les résolutions : 61-571 et 61-628.

Rés. 61-629

Proposé par M. l'Echevin René David
Secondé par M. l'Echevin Jacques Bourdon

Que la résolution no 61-571, concernant l'aviseur légal de la Ville, soit confirmée dans son entier; que copie de la lettre de Me. Jean Allaire en date du 23 novembre 1961 fasse partie des minutes du Livre des Délibérations de cette Corporation.

Lettre de Me. Jean Allaire

Montréal, ce 23 novembre 1961.

M. Charles Thérien,
Maire de Duvernay,
2665 rue Dandet,
Duvernay, P.Q.

Copie d'une lettre adressée
à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,
Messieurs les Conseillers,

Je vous écris la présente lettre pour faire suite à la vôtre toute récente où vous demandez certaines informations relativement au travail à être effectué par le soussigné comme avocat de la Ville de Duvernay.

Il est entendu que pour le salaire mentionné pour l'engagement d'un an, je suis prêt à assister à toutes les séances du Conseil, ainsi qu'aux caucus du Conseil chaque fois que j'en serai requis.

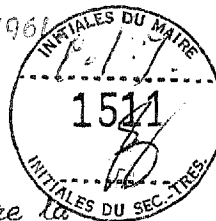
Je verrai également à ce que la rédaction des règlements passés par le Conseil soit conforme à la loi.

Tout contrat à être passé entre la Ville de Duvernay et tous co-contractants sera fait par le soussigné sans charge additionnelle pour la Ville.

Il n'y aura aucun pourcentage de collection, sauf frais de lettres sur les mises-en-demeure légales à être envoyées aux débiteurs de taxe, papeterie avec en-tête de bureau sera fournie par le soussigné.

Je suis prêt également à donner tout avis légal qui me sera demandé par le Conseil.

Je suis prêt également, comme je l'ai déjà offert dans une lettre précédente, à rédiger le Code de procédure pour les réunions du Conseil, si j'en suis requis.



Je suis prêt également à donner tous les avis légaux nécessaires sur les avis de poursuite ou poursuites contre la Ville de Duvernay.

Quant aux autres procédures devant être faites par le soussigné, soit en poursuite ou en défense, il est bien entendu qu'à ce moment, le soussigné devra faire parvenir son compte pour honoraires, le tout tel qu'il se fait dans les autres villes et suivant les exigences bien spécifiques de la loi du Barreau à ce sujet.

Le taux légal que nous devons charger pour toute collection, suivant l'Art. 132 de la loi du Barreau tel qu'amendé le 1er mai 1961, est le suivant :

- 15% sur tous comptes de \$ 500.00 ou moins ;
- 10% sur tous comptes entre \$ 500.00 et \$ 1,000.00 ;
- 5% sur tous comptes excédant \$ 1,000.00 ;

Aucun avocat n'a le droit de charger moins que ces taux fixés par la loi, sous peine de suspension et d'interdiction de pratique par le Barreau.

Espérant que ces renseignements sont suffisamment clairs et explicites, je demeure,

Bien à vous,

Jean Allaire, Avocat,
Aviser légal.

JA/AG.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-630

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que la résolution no 61-628, concernant le renvoi de M. Marcel Morin, inspecteur des bâtisses, demeure et soit confirmée dans son entier.

M. l'Échevin André Bastien,
Secondé par M. l'Échevin Charlemagne Le Scaurac
Vient en amendement et propose :

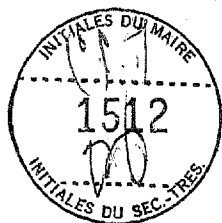
Que le renvoi de M. Marcel Morin, inspecteur des bâtisses, soit mis à l'étude.

Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Échevins André Bastien et Charlemagne Le Scaurac.

Votent pour la proposition principale : MM. les Échevins Gérard Archambault, Philémon Gascon, René David et Jacques Bourdon.

En conséquence, la proposition principale est adoptée.

Adopté.



Rés.-
61-631

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que les soumissions, pour exécution de travaux prévus aux règlements nos 440, 457 et 466, soient ouvertes.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-632

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Qu'un comité, formé de M. Claude Lamy, trésorier et M. André Robillard, ing.p., soit nommé pour vérifier les extensions aux trois plus basses soumissions pour les règlements nos 440, 457 et 466.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-633

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que l'ouverture des soumissions pour le règlement no 443, cédulée pour le 28 novembre 1961, soit remise au 5 décembre 1961 et que les soumissionnaires soient avertis en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-634

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que la résolution no 61-618, concernant la retenue des services de vérificateurs pour l'année 1961, soit rescindée dans son entier.

Que les services de M. Charles A. Poissant, C.A. de la firme "Middleton Hope & Co." soient retenus pour faire la vérification du compte général d'administration ainsi que du compte d'aqueduc de la Ville de Duvernay pour l'année 1961.

Que les services de M. J.R. Courey, C.A. de la firme "Courey & Co." soient retenus pour faire la vérification du compte capital de la Ville de Duvernay pour l'année 1961.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance de l'avis légal de Me. Jean Allaire, concernant l'interprétation de l'article - 356 - de la "Loi des Cités et Villes".

Rés. 61-635

Proposé par M. René David
Secondé par M. Philémon Gascon

Que l'avis légal de Me. Jean Allaire, soumis en date du 21 novembre 1961, concernant l'interprétation de l'article - 356 - de la "Loi des Cités et Villes", soit accepté et versé au dossier.

Adopté à l'unanimité.



Le Conseil prend connaissance de certaines suggestions devant être incluses dans un Projet de Loi Spéciale devant être présenté lors de la prochaine session de la Législature Provinciale.

- Le Conseil décide de se réunir, jeudi soir le 30 novembre 1961 à 8:00 heures p.m. afin de faire l'étude de certaines suggestions devant être incluses dans un Projet de Loi Spéciale pour la Ville de Duvernay.

Rés. 61-636

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que les mutations opérées dans la Ville de Duvernay, pour le mois d'octobre 1961, soient acceptées; et que le greffier soit autorisé à faire les corrections nécessaires au rôle d'évaluation en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

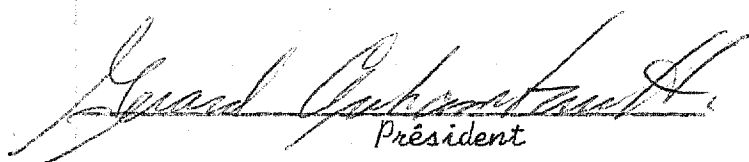
PROCES - VERBAL

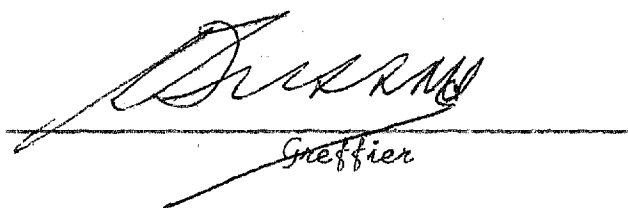
Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires pour l'adoption du règlement no 474, pourvoyant à la confection de pavage et de bordures de béton sur la rue d'Autenil, du Boul. Lévesque au Boul. de la Concorde, plus 300' sur le Croissant de Paris et à un emprunt de \$ 69,500.- pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le mercredi 22 novembre 1961, au 2900 Boul. de la Concorde de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. Gérard Archambault et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no 474.

Aucun électeur-proprétaire ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.


Président


Greffier

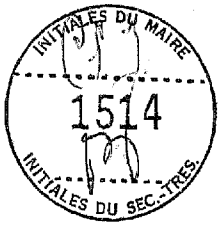
Rés. 61-637

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. André Bastien

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no 474, présenté et soumis par M. Gérard Archambault et Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.




PROCES - VERBAL


Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires pour l'adoption du règlement no 475, pourvoyant à l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc sur le Cr. Dieppe (65-2-147, 66-137, -138 et -139) et à un emprunt de \$ 17,500.- pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le mercredi 22 novembre 1961 au 2900 Boul. de la Concorde de 8 à 10 heures p.m. sous la présidence de M. Charlemagne Le Sconarnec et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no. 475.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.


Président


Greffier

Rés. 61- 638

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no 475, présenté et soumis par M. Charlemagne Le Sconarnec et Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.


PROCES - VERBAL


Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires pour l'adoption du règlement no 476, pourvoyant à la confection de pavage et de bordures de béton sur la rue Cr. Dieppe (65-2-147, 66-137, -138 et -139) et à un emprunt de \$ 13,700.- pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le mercredi 22 novembre 1961, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. René David et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no. 476.

Aucun électeur-proprétaire ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.


Président


Greffier



Rés. 61-639

Proposé par M. Gérard Archambault
 Secondé par M. Philémon Gascon

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no 476, présenté et soumis par M. René David et Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Programme d'encouragement des travaux d'hiver

Attendu que le Conseil Municipal de la Ville de Duvernay désire faire exécuter dans son territoire des travaux pour remédier au chômage ;

Attendu que par ses règlements nos : 474, 475 et 476, ledit Conseil est autorisé à faire exécuter des travaux de pavage & bordures, égouts & aqueduc et à emprunter les sommes suffisantes pour en payer le coût ;

Attendu que pour remédier au chômage, le Conseil a décidé de faire exécuter les susdits travaux, ou partie d'iceux, pendant la durée du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités et profiter des octrois du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial accordés en vertu de ce programme ;

Attendu qu'à cette fin, le conseil a fait préparer par ses ingénieurs des plans et devis des travaux publics classés parmi ceux pour lesquels le Gouvernement du Canada consent à subventionner la municipalité de la Ville de Duvernay ;

Attendu que ces travaux consistent en systèmes d'égouts et aqueduc, pavage et bordures, prévus aux règlements mentionnés ci-haut ;

Attendu que l'octroi pour l'exécution de ces travaux est estimé à \$ 4,500.- soit \$ 2,500.- représentant la part du Gouvernement du Canada et \$ 2,000.- représentant la part du Gouvernement Provincial ;

Attendu que le Conseil, vu cet octroi, a décidé de donner suite à son projet et de faire exécuter des travaux à un coût estimatif de \$ 40,300.- ;

Attendu que le Conseil juge opportun de se prévaloir des dispositions de la Loi concernant les emprunts municipaux en matière de chômage ;

Pour ces motifs :

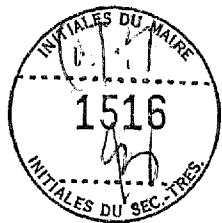
Il est proposé par Monsieur l'Échevin Jacques Bourdon
 Secondé par Monsieur l'Échevin René David

Il est résolu que :

1. Le Conseil est autorisé à faire exécuter pendant la période du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités (1961-1962) tous les travaux ci-dessus mentionnés ;

2. Les susdits travaux seront exécutés par la cité elle-même ou donnés à l'entreprise et seront payés à même les deniers spécialement appropriés aux fins des susdits travaux dans les règlements nos 474, 475 et 476, et particulièrement pour une somme de \$ 57,500.00 prévue au règlement no 474 ; pour une somme de \$ 14,500.00 prévue au règlement no 475 ; pour une somme de \$ 11,400.00 prévue au règlement no 476 ; de même qu'au moyen des deniers provenant de tout octroi du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial accordé pour fins de travaux de chômage.

Rés. 61-640



3. Le Conseil accepte toute subvention du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial pour l'exécution des susdits travaux, et est autorisé à conclure toute entente qui s'y rapporte.

4. La présente résolution sera soumise à l'approbation de la Commission Municipale de Québec et à celle du Ministre des Affaires Municipales.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-641

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que des soumissions publiques, par voie des journaux : La Presse, Le "Star", Daily Commercial News, L'Élan et Le Courrier de Laval, soient demandées pour l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc prévus au règlement no 475 ; telles soumissions devant déposées entre les mains du greffier de la Ville avant 8 heures p.m., mardi le 12 décembre 1961, pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Que les ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre soient autorisés à préparer des enveloppes de soumissions en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-642

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la Ville de Duvernay achète de M. Jean Matte, 4875, rue De Bulion, Montréal, une certaine partie de terrain ayant une superficie de 7,140 p.c. située sur le lot : 62-289, suivant une description technique qui sera préparée à cet effet par M. Claude Lefebvre, arp. géo., et ce, au prix de \$ 0.30 le pied carré.

Que Me. Rémi Lussier, notaire, soit autorisé à préparer le contrat en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation et à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires à la complétion de cette transaction.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-643

Proposé par M. René David
Secondé par M. Philémon Gascon

Que les estimés, au montant de \$ 21,200.-, fournis par les ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre, en date du 24 novembre 1961, pour exécution de travaux d'égouts sur les rues : Bayonne, Lévis et 61-444, soient acceptés.

Que M. J.A. Lalonde, ing.p. soit prié de transmettre pour approbation à la Régie de l'épuration des eaux, les plans et devis relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-644

Proposé par M. René David
Secondé par M. Philémon Gascon

Que les estimés, au montant de \$ 11,300.-, fournis par les ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre, en date du 24 novembre 1961, pour exécution de travaux d'aqueduc sur les rues : Bayonne, Lévis et 61-444, soient acceptés.

Que M. J.A. Lalonde, ing.p. soit prié de transmettre pour approbation au Ministère de la Santé, les plans et devis relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.



Avis de Motion

M. l'Échevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc, sur la rue : Bayonne, Lévis et 61-444 et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins, selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Rés. 61-645

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. René David

Que les estimés, au montant de \$ 21,900.-, fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, en date du 24 novembre 1961, pour exécution de travaux de pavage et bordures de béton sur les rues : Bayonne, Lévis et 61-444, soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

M. l'Échevin Philémon Gascon donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour exécution de travaux de pavage et bordures de béton sur les rues : Bayonne, Lévis et 61-444 et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins, selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Rés. 61-646

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. André Bastien

Que les estimés, au montant de \$ 60,900.-, fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, en date du 21 novembre 1961, pour exécution de travaux d'égouts sur les rues : 351-8, Boul. Lévesque, 351-7, 351-4, -6 et -9, soient acceptés;

Que M. J.A. Lalonde, ing.p. soit prié de transmettre pour approbation à la Régie de l'épuration des eaux, les plans et devis relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-647

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. André Bastien

Que les estimés, au montant de \$ 30,100.-, fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, en date du 21 novembre 1961, pour exécution de travaux d'aqueduc sur les rues : Boul. Lévesque, 351-4, -6, -7, -8 et -9, soient acceptés.

Que M. J.A. Lalonde, ing.p. soit prié de transmettre pour approbation au Ministère de la Santé, les plans et devis relatifs à ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc sur les rues : Boul. Lévesque, 351-4, -6, -7, -8 et -9 et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.



Rés.-
61-648

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. André Bastien

Que les estimés, au montant de \$ 55,600.-, fournis par les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre, en date du 21 novembre 1961, pour exécution de travaux de pavage et bordures de béton sur le Boul. Lévesque et les rues : 351-4, -6, -7, -8, -9, soient acceptés.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec donne avis de motion de la présentation d'un règlement, pour exécution de travaux de pavage et bordures sur le Boul. Lévesque ainsi que les rues : 351-4, -6, -7, -8 et -9 et pourvoyant à un emprunt suffisant pour ces fins selon les estimés des ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre.

Rés. 61-649

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le Conseil fasse faire un fond de rue sur une partie du Boul. Lafayette ainsi que sur la rue De Séve, afin de permettre aux résidents de voyager sur ces rues. L'exécution de ce travail est confié aux employés du département de la Voirie.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-650

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'à la suite de demandes formulées à cet effet, le Conseil fasse construire et mettre en place, des abris devant servir aux usagers du transport par autobus.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance de certaines suggestions soumises par le Comité de Voirie et entretien.

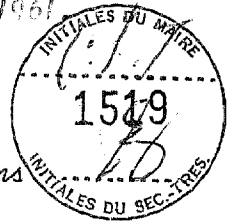
Rés. 61-651

Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le Conseil accepte certaines suggestions faites par le Comité de Voirie et entretien et que copie de ces suggestions soient inscrites au Livre des Délibérations, à savoir :

Comité de Voirie et Entretien

Réunion du Comité de Voirie et d'Entretien de la Ville de Duvernay, tenue à 8:00 heures p.m. le 21 novembre 1961, sous la présidence de Monsieur l'Échevin Philémon Gascon, à laquelle étaient présents : Monsieur le Maire Charles E. Thérien, Monsieur l'Échevin Gérard Archambault, M. Gaston Bastien, surintendant et M. Rossaire G. Brisson, greffier.



Le Comité soumet respectueusement au Conseil de Ville, les suggestions suivantes :

- 1) Que le Conseil adopte une résolution afin de permettre au greffier et/ou au surintendant de la Voirie d'engager la machinerie nécessaire dans les cas de travaux urgents ou pour usage courant.
- 2) M. Gaston Bastien, surintendant de la Voirie est prié de faire rapport au Comité, au sujet de la suspension de M. Trudeau.
- 3) Le Comité suggère qu'à l'avenir la terre appartenant à la Ville soit vendue à \$ 1.00 le voyage, dans toutes les parties de la Ville.
- 4) Le Comité suggère qu'il soit pris des informations concernant les prix de terrain en vue de l'emplacement d'un garage municipal.

Soumis respectueusement par :
Rosaire G. Brisson, greffier.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-652

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. André Bastien

Que la Ville de Duvernay loue de " Z. Cloutier & Fils " une épandeuse pour l'entretien des coins de rues durant la période d'hiver 1961-62 et ce, au prix de \$ 8.00 l'heure, opérateur inclus.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil discute de l'organisation d'un Carnaval d'hiver dans la Ville de Duvernay

Rés. 61-653

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Scaumec

Que le Conseil de la Ville de Duvernay garantisse un montant de \$ 2,000. aux organisateurs du Carnaval d'hiver dans la Ville de Duvernay, pour l'année 1961 et 1962, telle garantie devant servir à combler l'excédant des dépenses sur les revenus pour l'organisation dudit Carnaval.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

M. l'Échevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins d'amender le règlement pour la tenue des assemblées, au deuxième mardi de chaque mois de l'année du calendrier.

M. Claude Lamy, trésorier et M. André Robillard, ing.p. font rapport au Conseil que les extensions aux soumissions présentées sont conformes.



Rés.-
61-654 Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. André Bastien

Que la soumission, au montant de \$ 13,087.98, fournie par " Les Entreprises d'Excavation Pont-Viau Limitée " en date du 28 novembre 1961, pour l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc prévus au règlement no 440, soit acceptée, sujette toutefois à l'approbation dudit règlement par le Ministère des Affaires Municipales et La Commission Municipale de Québec.

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-655 Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la soumission, au montant de \$ 83,059.20, fournie par " H. J. O'Connell Ltd. " en date du 28 novembre 1961, pour l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc prévus au règlement no 457, soit acceptée, sujette toutefois à l'approbation dudit règlement par le Ministère des Affaires Municipales et La Commission Municipale de Québec.

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-656 Proposé par M. René David
Secondé par M. Philémon Gascon

Que la soumission, au montant de \$ 11,966.16, fournie par " Les Entreprises d'Excavation Pont-Viau Limitée " en date du 28 novembre 1961, pour l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc prévus au règlement no 466, soit acceptée sujette toutefois à l'approbation dudit règlement par le Ministère des Affaires Municipales et La Commission Municipale de Québec.

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

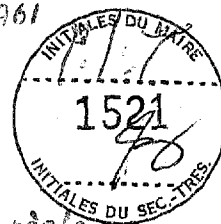
Le contrat a été accordé au deuxième plus bas soumissionnaire.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-657 Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Philémon Gascon

Que les chèques de dépôt-soumission soient remis aux soumissionnaires qui n'ont pas été favorisés.

Adopté à l'unanimité.



Avis de Motion

M. l'Échevin René David donne avis de motion de la présentation d'un règlement, pour la Régie du Personnel de la Ville de Duvernay.

Correspondance

- a) La Ligue des Propriétaires de Duvernay - Section Notre-Dame des Ecoles -
re: acquisition de terrains en bordure de la Rivière des Prairies.
- Le Conseil demande au greffier de transmettre les informations nécessaires à la dite Ligue.
- b) La Ligue des Propriétaires de Duvernay - Section Notre-Dame des Ecoles -
re: félicitations au Chef de Police Jean-Guy Lavallée, pour la tenue de la dernière élection.
- c) Loisirs de la Grande-Côte de Duvernay -
re: certaines demandes concernant la glissoire, au développement Eliteville.
- Le Conseil réfère les dites demandes au Comité de Loisirs.
- d) Beauchemin - Beaton - Lapointe, inq. cons.
re: confection d'un plan directeur.
- Le Conseil accuse réception de ladite demande.
- e) Laval Association for retarded children -
re: souscription par le Conseil à cette association.
- Le Conseil prendra cette demande en considération.
- f) La Chambre de Commerce de Duvernay -
re: clinique de donneurs de sang, devant être tenue le 30 novembre 1961 à l'Hôtel de Ville de Duvernay.
- Le Conseil prie la population de la Ville de donner son entier appui à cette association.

Le Conseil prend connaissance du règlement no 468.

Rés. 61-658

Proposé par M. Charlemagne Le Secqvarnes
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le règlement no 468, concernant la prévention des incendies dans la Ville de Duvernay, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no 481.



Rés.-
61-659

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le règlement no 481, pourvoyant à l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc sur les rues: Montmartre & David, De Callière, Acadie, Jean-de-Brébeuf, Bayonne, Lévis et 61-1111 et à un emprunt de \$ 90,000.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 6 décembre 1961, de 7 à 9 heures p.m. au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin Jacques Bourdon et le greffier Rosaire G. Brisson soient nommés respectivement président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no 483.

Rés. 61-660

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que le règlement no 483, pourvoyant à l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc, sur la rue Des Cèdres (355-77) et 355-78 et à un emprunt de \$ 31,000.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 6 décembre 1961, de 7 à 9 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin André Bastien et le greffier Rosaire G. Brisson soient nommés respectivement président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no 484.

Rés. 61-661

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le règlement no 484, pourvoyant à la confection de pavage et de bordures de béton sur la rue Des Cèdres (355-77) et rue 355-78 et à un emprunt de \$ 28,000.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 6 décembre 1961, de 7 à 9 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin Charlemagne Le Scouarnec et le greffier Rosaire G. Brisson soient nommés respectivement président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

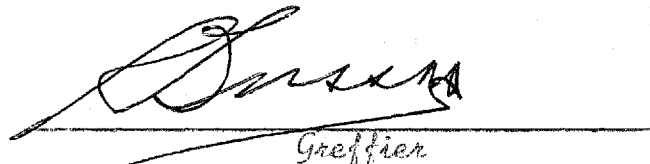
Rés. 61-662

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.


Maire


Greffier



Ville de Duvernay,
Comté de Laval,
Province de Québec.

Assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Duvernay, tenue à 8:35 heures p.m., le 5 décembre 1961, au 2900 Boul. de la Concorde, à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Scouarnec, Philémon Gascon, René David et Jacques Bourdon formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier et le trésorier sont aussi présents.

Tous les membres du Conseil ont été convoqués selon la loi.

Rés. 61-663

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour les travaux prévus au règlement no 413.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-664

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'un comité, formé de MM. Clément, André Robillard et Claude Lamy, soit nommé afin de vérifier les extensions aux soumissions soumise.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-665

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que la Commission d'Urbanisme de la Ville de Duvernay, devant être formée telle que stipulée au règlement no 471, sera composée des personnes suivantes :

Président :	M. Louis Maltain
Vice-président :	M. Marc Gendron
Secrétaire :	M. Robert Jéradale
Membres :	M. Gaston Philion
	M. Émile Turcot
	M. Jean-Luc Poulin
	M. Jacques Bourdon

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-666

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que permission spéciale soit accordée au "Nouveau Journal", leur permettant la distribution gratuite de porte à porte, de leur quotidien durant la période d'une semaine.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-667

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le plan de localisation, portant le numéro C-1648-1, concernant le lot : 61-417 fait et préparé par M. Claude Lefebvre, arp. gén. en date du 27 septembre 1961 et montrant une marge frontale de 24', soit accepté.

Adopté à l'unanimité.



Attendu qu'afin de promouvoir la publicité pour la Ville de Duvernay il a été convenu d'organiser un Carnaval d'hiver 1962, dans ladite Ville ;

Attendu que les organisateurs dudit Carnaval ont élaboré un budget au montant de \$ 5,000.- pour encourir les dépenses ;

Attendu que les dits organisateurs demandent certaines garanties au Conseil de la Ville au point de vue financier, concernant ladite organisation ;

Attendu que le Conseil de la Ville désire encourager un tel projet ;

Rés. 61-668. Il est proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Bourdon

Et résolu unanimement :

Que le Conseil de la Ville de Duvernay garantisse aux organisateurs du Carnaval d'hiver 1962, de combler le déficit s'il y a lieu entre le budget prévu de \$ 5,000.- et les dépenses encourues pour l'organisation dudit Carnaval. En conséquence, la résolution no 61-653, adoptée à la session du Conseil de Ville le 28 novembre 1961, est rescindée dans son entier.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-669. Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que demande soit faite aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre de bien vouloir étudier les différentes possibilités de services d'égouts et d'aqueduc en vue de la construction d'une école secondaire régionale dans Duvernay-est, et faire rapport au Conseil de Ville dans le plus court délai possible.

Adopté à l'unanimité.

A 9:00 heures p.m.

Rés. 61-670. Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'assemblée soit ajournée.

Adopté à l'unanimité.

A 9:25 heures p.m.

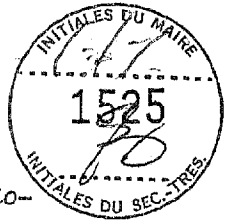
Rés. 61-671. Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. René David

Que l'assemblée soit ré-ouverte.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-672. Proposé par M. René David
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que, conditionnellement à la confirmation écrite de "G.M. Gest Contractors Ltd." stipulant que ladite compagnie sera en mesure de terminer le travail de la pose du réseau d'éclairage aérien pour le 31 janvier 1962, tel que stipulé dans l'avis aux soumissionnaires, leur soumission, au montant de \$ 99,278.17, fournie en date du 5 décembre 1961, pour exécution de travaux d'éclairage prévus au règlement no 443, soit acceptée, sujette toutefois à l'approbation dudit règlement par le Ministre des Affaires Municipales et La Commission Municipale du Québec;



Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire, Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-673

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Scouarnec

Que les chèques de dépôt-soumission pour le règlement no 443 soient remis aux soumissionnaires qui n'ont pas été favorisés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-674

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les soumissions de "Canadian Westinghouse Co. Ltd." et "Northern Electric Co. Ltd.", soumissionnées pour fourniture de matériaux pour éclairage de rues prévu au règlement no 443, soient soumissionnées aux ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre pour étude et rapport le 12 décembre 1961.

Adopté à l'unanimité.

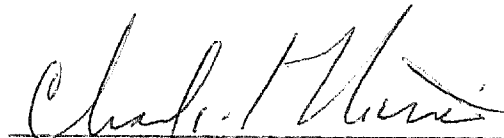
Rés. 61-675


Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. René David

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué.


Maire


Greffier



Ville de Duvernay
Comté de Laval
Province de Québec.

Assemblée régulière du Conseil de la Ville de Duvernay, tenue le 12 décembre 1961 à 8:45 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde à laquelle sont présents : MM. les Echevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne Le Sconarnec, Philémon Gascon, René David et Jacques Bourdon formant quorum sous la présidence de M. le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, le trésorier ainsi que l'aviseur légal Me. Jean Allaire sont aussi présents.

Rés. 61-676

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que, dû au fait que les minutes des assemblées sont et seront dorénavant soumises par écrit à tous les membres du Conseil, il n'y ait plus lieu d'en faire la lecture à l'assemblée suivante.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-677

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les minutes de l'assemblée régulière du 14 novembre 1961 ainsi que des sessions du 28 novembre 1961 et 5 décembre 1961 soient adoptées telles que soumises.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-678

Proposé par M. René David
Secondé par M. Philémon Gascon

Qu'un montant de \$ 83,038.21 soit voté et ratifié pour payer les comptes mentionnés dans la liste des comptes à payer en date du 12 décembre 1961 et réparti comme suit :

Fonds Généraux	:	\$ 47,069.21
Fonds d'Aqueduc	:	618.27
Fonds Capital	:	35,350.73

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-679

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour travaux à être exécutés au règlement no 475.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-680

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Philémon Gascon

Qu'un comité, formé de M. Claude Lamy, trésorier et M. André Robillard, ing.p., soit nommé aux fins de vérifier les extensions aux quatre (4) plus basses soumissions pour le règlement no 475.

Adopté à l'unanimité.



Item suivant : rapport des ingénieurs, re: soumissions au règlement no 443.

- Les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre n'ayant pas été en mesure de nous fournir les informations nécessaires pour la présente assemblée, cet item est reporté à l'assemblée du 28 décembre 1961.

Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no 477, amendant le règlement de zonage et de construction no 374, quant au lot : 56-A-139 de "R U B" à "Commercial" dans la zone - 9 -, section "Les Ecores".

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le lundi 4 décembre 1961, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 8 heures p.m. sous la présidence de M. André Bastien et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture du second alinéa du premier paragraphe de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no 477.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption du règlement.


Président


Greffier

Rés. 61-681

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. René David

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no 477, présenté et soumis par M. André Bastien et Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

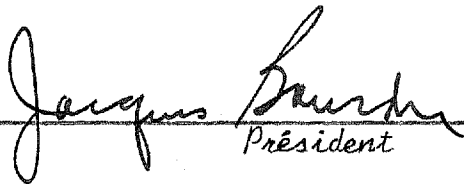
Procès - Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no 481, pourvoyant à l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc sur les rues : Montmartre, David, De Callière, Acadie, Jean-de-Brébeuf, Bayonne et Lévis et 61-444 et à un emprunt de \$ 90,000.- pour ces fins.

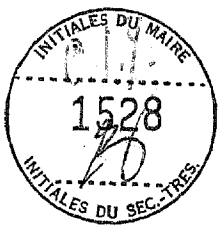
Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le mercredi 6 décembre 1961, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. Jacques Bourdon et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no 481.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.


Président


Greffier



Rés.-
61-682

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. André Bastien

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no 481, présenté et soumis par M. Jacques Bourdon et Rosaire G. Brisson respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Procès-Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no 483, pourvoyant à l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc sur la rue Des Cèdres (355-77) et rue 355-78, et à un emprunt de \$ 31,000.- pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le mercredi 6 décembre 1961, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. Philémon Gascon et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no 483.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

Philémon Gascon
Président

Rosaire G. Brisson
Greffier

Rés. 61-683

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no 483, présenté et soumis par M. Philémon Gascon et Rosaire G. Brisson respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

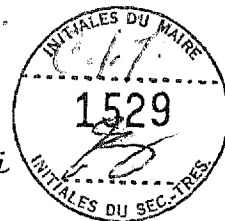
Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Procès-Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no 484, pourvoyant à la confection de pavage et de bordures de béton sur la rue Des Cèdres (355-77) et rue 355-78 et à un emprunt de \$ 28,000.- pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale mercredi le 6 décembre 1961, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m., sous la présidence de M. Gérard Archambault et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.



Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no 484.

Aucun électeur-propiétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

Gérard Archambault
Président

Rosaire G. Brisson
Greffier

Rés. 61-684

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. André Bastien

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propiétaires concernés pour l'adoption du règlement no 484, présenté et soumis par M. Gérard Archambault et Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de ladite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Programme d'encouragement des travaux d'hiver

Attendu que le Conseil Municipal de la Ville de Duvernay désire faire exécuter dans son territoire des travaux pour remédier au chômage ;

Attendu que par ses règlements nos : 481 - 483 - 484, ledit Conseil est autorisé à faire exécuter des travaux de pavage & bordures, égouts & aqueduc et à emprunter les sommes suffisantes pour en payer le coût ;

Attendu que pour remédier au chômage, le Conseil a décidé de faire exécuter les susdits travaux, ou partie d'iceux, pendant la durée du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités et profiter des octrois du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial accordés en vertu de ce programme ;

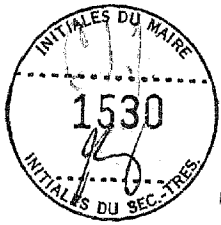
Attendu qu'à cette fin, le Conseil a fait préparer par ses ingénieurs des plans et devis des travaux publics classés parmi ceux pour lesquels le Gouvernement du Canada consent à subventionner la municipalité de la Ville de Duvernay ;

Attendu que ces travaux consistent en systèmes d'égouts et d'aqueduc, pavage et bordures, prévus aux règlements mentionnés ci-haut ;

Attendu que l'octroi pour l'exécution de ces travaux est estimé à \$ 11,304.- soit \$ 6,280.- représentant la part du Gouvernement du Canada et \$ 5,024.- représentant la part du Gouvernement Provincial ;

Attendu que le Conseil, vu cet octroi, a décidé de donner suite à son projet et de faire exécuter des travaux à un coût estimatif de \$ 125,000.- ;

Attendu que le Conseil juge opportun de se prévaloir des dispositions de la Loi concernant les emprunts municipaux en matière de chômage ;



Rés. -
61-685

Pour ces motifs :

Il est proposé par Monsieur l'Échevin Jacques Bourdon
Secondé par Monsieur l'Échevin René David

Il est résolu que :

1.- Le Conseil est autorisé à faire exécuter pendant la période du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités (1961-1962) tous les travaux ci-dessus mentionnés ;

2.- Les susdits travaux seront exécutés par la cité elle-même ou donnés à l'entreprise et seront payés à même les deniers spécialement appropriés aux fins des susdits travaux dans les règlements nos 481 - 483 - 484, et particulièrement pour une somme de \$ 75,000.- prévue au règlement no 481 ; pour une somme de \$ 26,000.- prévue au règlement no 483 ; pour une somme de \$ 24,000.- prévue au règlement no 484 ; de même qu'au moyen des deniers provenant de tout octroi du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial accordé pour fins de travaux de chômage.

3.- Le Conseil accepte toute subvention du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial pour l'exécution des susdits travaux, et est autorisé à conclure toute entente qui s'y rapporte.

4.- La présente résolution sera soumise à l'approbation de la Commission Municipale de Québec et à celle du Ministre des Affaires Municipales.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-686

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Philémon Gascon

Que des soumissions publiques, par voie des journaux : La Presse, Le Star, Daily Commercial News, Le Progrès de Laval et Le Courrier de Laval, soient demandées pour l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc prévus aux règlements nos 481 et 483, telles soumissions devant être déposées entre les mains du greffier de la Ville avant 8:00 heures p.m., jeudi le 28 décembre 1961, pour être ouvertes à l'assemblée du même jour.

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient autorisés à préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

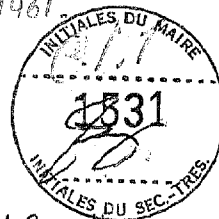
Rés. 61-687

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les mutations opérées dans la Ville de Duvernay durant le mois de novembre 1961, soient acceptées.

Que le greffier soit autorisé à faire les corrections nécessaires au rôle d'évaluation en vigueur.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 61-588

Proposé par M. René David
 Secondé par M. Philémon Gascon

Que la Ville de Duvernay achète de "Les Immeubles Dubord Inc.", 3600, rue Barclay, suite 330 - Montréal - une certaine partie de terrain ayant une superficie de 41,366 pi. car. située sur le lot : 56-A, le tout suivant une description technique qui sera préparée à cet effet par M. Claude Lefebvre, arp. géo. et ce, au prix de \$ 0.35 le pied carré, et autres conditions mentionnées dans la lettre de "Les Immeubles Dubord Inc." en date du 6 décembre 1961.

Que Me. Rémi Lussier, notaire soit autorisé à préparer le contrat en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation et à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires à la complétion de cette transaction.

Adopté à l'unanimité.

Proclamation

Pour la campagne des emplois d'hiver

Attendu que les autorités municipales de la Cité de Duvernay se sont toujours fait un agréable devoir de venir en aide à nos travailleurs ;

Attendu que cette année l'occasion leur est fournie de manifester leurs sentiments à cet égard en collaborant de nouveau au succès de la campagne des emplois d'hiver ;

Attendu que le Maire et les Membres du Conseil de Ville désirent se rendre au voeu de notre population en encourageant de toutes manières les organisateurs de cette campagne annuelle ;

Attendu qu'il est juste de seconder les efforts des journaux, des postes de radio, des organisations patronales, ouvrières et sociales qui ont tous accordé leur appui à cette très louable initiative ;

Attendu que les industries, les commerçants, les directeurs d'institutions publiques et privées, les maîtresses de maisons désirent contribuer davantage à diminuer dans toute la mesure possible le chômage saisonnier en répartissant sur la morte-saison les travaux de décoration intérieure, de peinture, de plomberie, d'installation et de réparation des appareils et des circuits d'électricité dans les usines, les magasins et les maisons ;

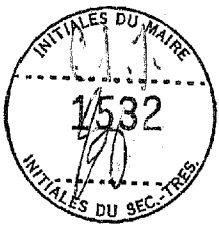
Le SOUSSIGNÉ, Maire de la Cité de Duvernay proclame, par la présente, les prochaines quatre semaines la période particulière durant tous les efforts doivent tendre à promouvoir cette campagne des emplois d'hiver ;

Tous ceux qui ont des travaux à faire exécuter sont instamment invités à choisir les mois de janvier, février et mars pour employer, dans toute la mesure possible, le plus grand nombre de travailleurs, afin de réduire aux plus infimes proportions le nombre des chômeurs.

Donné sous le sceau de la Cité de Duvernay, ce 12ième jour de décembre mil neuf cent soixante-et-un.

Le Maire de la Ville de Duvernay

(signé) 
 Charles E. Thérien.



A 9:10 heures p.m.

Rés. -
61-689

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que l'assemblée soit ajournée.

Adopté à l'unanimité.

A 9:15 heures p.m.

Rés. 61-690

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que l'assemblée soit ré-ouverte.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-691

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que la soumission, au montant de \$ 10,920.-, fournie par "G.M.B. Construction Co. Ltée." en date du 12 décembre 1961, pour l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc prévus au règlement no 475, soit acceptée, sujette toutefois à l'approbation dudit règlement par le Ministère des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec;

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-692

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les chèques de dépôt-soumission pour exécution de travaux prévus au règlement no 475, soient remis aux soumissionnaires qui n'ont pas été favorisés.

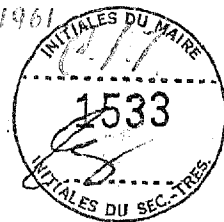
Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-693

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. André Bastien

Que les bureaux de l'Hôtel de Ville soient fermés les 26 décembre 1961 et 2 janvier 1962 et que tous les employés de la Ville aient droit à leurs pleins salaires pour ces deux jours de congé.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 61-694

Proposé par M. Jacques Bourdon
 Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Qu'à l'occasion de Noël, les bonis suivants soient payés aux employés :

les chefs de services : une (1) semaine de salaire
 tous les autres employés de la Ville : \$ 20.00

Adopté à l'unanimité.

Tous les employés de la Ville remercient les membres du Conseil pour leur considération et appréciation et leur offrent leurs meilleurs voeux à l'occasion de la Noël et de la Nouvelle Année.

Rés. 61-695

Proposé par M. André Bastien
 Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que la soumission, au montant de \$ 425.-, fournie par M. Fred D'Errico, 6425, Boul. Lafayette, Duvernay en date du 5 décembre 1961 pour le déblaiement de neige sur le terrain de stationnement de l'Hôtel de Ville, la Cour Municipale située sur le Boul. Lévesque et l'entrée privée du Chef de Police et Pompier pour l'hiver 1961-62, soit acceptée.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-696

Proposé par M. Philémon Gascon
 Secondé par M. Gérard Archambault

Que M. l'Échevin René David soit nommé pro-maire pour les prochains trois (3) mois et qu'en conséquence il soit autorisé à signer les chèques, billets et autres effets bancaires de la Corporation pour cette période.

M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec,
 Secondé par M. l'Échevin André Bastien
 Vient en amendement et propose :

Que M. l'Échevin Jacques Bourdon soit nommé pro-maire pour les prochains trois (3) mois et qu'en conséquence il soit autorisé à signer les chèques, billets et autres effets bancaires de la Corporation pour cette période.

Votent pour la proposition d'amendement : MM. les Échevins André Bastien et Charlemagne Le Sconarnec.

Votent pour la proposition principale : MM. les Échevins Philémon Gascon, Gérard Archambault, Jacques Bourdon et René David.

En conséquence la proposition principale est adoptée.

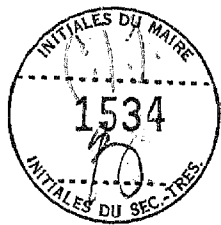
Adopté.

Rés. 61-697

Proposé par M. René David
 Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Qu'un vote de félicitations soit présenté à M. l'Échevin Philémon Gascon pour services rendus durant son récent terme de pro-maire.

Adopté à l'unanimité.



Rés. -
61-698

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'à la suite d'un rapport soumis au Conseil par le Chef de Police M. Jean-Guy Lavallée, en date du 10 décembre 1961, le constable Gérard Brisebois, soit et est destitué de ses fonctions en qualité de constable pour la Ville de Duvernay "pour cause" à compter de ce jour.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-699

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que demande soit faite au Député du Comté de Laval, Me. Jean Noel Lavoie ainsi qu'à la Voirie Provinciale aux fins que le Rang Haut St-François et la Montée St-François, situés dans la Ville de Duvernay soient sablés durant la période d'hiver 1961-62.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-700

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Jacques Bourdon

Qu'au même prix, la pierre devant servir à nos travaux de voirie soit achetée de fournisseurs ayant leurs places d'affaires dans la Ville de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-701

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Philémon Gascon

Que des démarches soient entreprises auprès du Ministre des Travaux Publics ainsi que du Député Provincial Me. Jean Noel Lavoie, aux fins d'obtenir une subvention du Gouvernement Provincial concernant notre système d'éclairage récemment installé dans les Rangs St-Elzéar, Haut et Bas St-François, Montée Masson et Boul. Lévesque, dans Duvernay-est.

Adopté à l'unanimité.

Avis de Motion

485 / une partie

M. l'Échevin Philémon Gascon donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour changement de zonage sur/du lot : 398, de "R U B" à "R M 2".

Rés. 61-702

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le trésorier, M. Claude Lamy, soit autorisé de faire une avance au montant de \$ 750.- aux "Loisirs Les Ecores", sur leur subvention pour l'année 1962.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 61-703

Proposé par M. René David
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le trésorier, M. Claude Lamy, soit autorisé à ouvrir un compte spécial, au montant de \$ 500.-, afin de payer les dépenses courantes pour l'organisation du "Carnaval d'hiver 1961-62".

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-704

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la Ville de Duvernay avance à la cantine des employés de la Ville de Duvernay, un montant de \$ 800.- aux fins de payer comptant l'achat d'une machine distributrice pour liqueurs douces. Ceci afin d'éviter aux employés de payer les intérêts sur ledit montant. Cette avance sera remboursée par la cantine des employés de la Ville de Duvernay à la Ville de Duvernay, à même les profits réalisés par l'opération de ladite machine distributrice de liqueurs douces.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-705

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Philémon Gascon

Que des annonces soient placées dans Le Courrier de Laval, le Progrès de Laval et La Presse en vue de l'engagement d'un inspecteur des bâtisses, ainsi que d'un constable pour le département de police.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-706

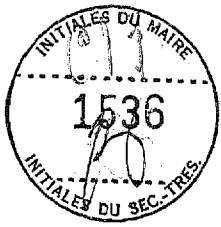
Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. René David

Que les items devant faire partie d'une demande de Loi Spéciale auprès de la Législature Provinciale lors de la prochaine session, soient les suivants :

- 1) Acquérir et rendre publiques les rues qui ne sont pas la propriété de la Ville actuellement.
- 2) Art. 128-7 et suivant : Evaluation des propriétés pour le droit de vote augmentée à \$ 1,000.- de valeur au rôle ou \$ 100.- de valeur annuelle pour les non-résidents seulement.
- 3) Art. 521-A : Afin de permettre à la Ville de Duvernay de taxer les riverains en ce qui concerne les égouts et aqueduc, pavage & bordures selon une ligne de front moyen, vu un très grand nombre de terrains irréguliers situés dans la Ville de Duvernay.
- 4) Changer le nom de " Ville " à " Cité ".
- 5) Permettre la confection d'une carte d'identité pour fins de votation seulement - et Règlements.
- 6) Art. 173 et suivant : Afin de changer le jour de la votation du 1er lundi juridique de novembre au 1er samedi juridique de novembre et que la prochaine élection et les six échevins ait lieu le premier samedi juridique de novembre de l'année 1964 et tous les trois ans par la suite.

Adopté à l'unanimité.

/ du maire



Rés.-
61-707

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le trésorier, M. Claude Lamy, soit autorisé de faire une avance au montant de \$ 1,500.- à Me. Jean Allaire, pour honoraires déboursés - re: Projet de Loi Spéciale 1962.

Adopté à l'unanimité.

M. l'Échevin René David demande que Me. Rémi Lussier, notaire soit avisé de bien vouloir produire son compte d'honoraires pour le 28 décembre 1961.

Avis de Motion

M. l'Échevin Philémon Gascon donne avis de motion de la présentation d'un règlement aux fins de réglementer la rémunération du maire et des échevins de la Ville de Duvernay.

Rés. 61-708

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le rapport du Comité de Police de la Ville de Duvernay, tenu en date du 29 novembre 1961, soit accepté tel que soumis.

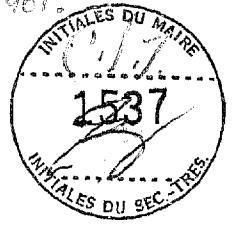
Comité de Police

Réunion du Comité de Police, en date du 29 novembre 1961, à laquelle sont présents : MM. les Échevins René David et Gérard Archambault, M. Jean-Guy Lavallée, chef de police et pompier.

Le Comité désire faire les suggestions suivantes au Conseil de Ville :

- 1) Que la Ville achète une unité d'appareil à incendie du type compact et que ledit appareil soit stationné dans la région du Rang Bas St-François à l'intersection de la Montée Masson.
- 2) Que tous les membres du corps de police de la Ville suivent le cours des ambulanciers St-Jean.
- 3) Que notre chef de police, M. Jean-Guy Lavallée, entre en communication avec la police provinciale, aux fins de savoir à quel moment ceux-ci seront en position d'accepter nos policiers pour entraînement.
- 4) Aviser tous les propriétaires de taxis que leurs chauffeurs devront être en possession de leurs " pocket-number " avant de commencer le travail.
- 5) Le Comité recommande l'établissement d'un système de licences pour licences gratuites pour les bicyclettes aux fins d'identification en cas de vol ou perte.
- 6) Le Comité recommande l'uniformisation des signaux de circulation dans la Ville et que les dossiers à cet effet relèvent du département de la police.
- 7) Le Comité recommande que le chef de police rencontre les directeurs des différentes écoles de la Ville de Duvernay aux fins de former des équipes de brigadiers scolaires et que le Conseil voit à leur fournir l'équipement nécessaire.
- 8) Le Comité demande au Conseil de bien vouloir donner les directives au chef de police quant au stationnement durant les tempêtes de neige et le déneigement.

Soumis respectueusement,
M. l'Échevin René David,
Président -

Correspondance:

- A) Lettre de M. J.R. Beaulac, 1265, rue Port-Royal - Duvernay -
re: son entrée de garage.

Rés. 61-709

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Philémon Gascon

Que si le permis de construction pour le lot 61-376 a été émis avant le 29 août 1961, la Ville verra à refaire la bordure pour l'entrée de garage à ses frais. Si, au contraire, le permis de construction a été émis après le 29 août 1961 la procédure ordinaire dans un tel cas devra s'appliquer.

Adopté à l'unanimité.

- B) Lettre de la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-des-Ecores,
re: élargissement de la rue Beauport.

Rés. 61-710

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la demande de la Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame-des-Ecores, concernant l'élargissement de la rue Beauport, du côté ouest, pour fins de stationnement soit référée au chef de police M. Jean-Guy Lavallée, pour étude et rapport.

Adopté à l'unanimité.

- C) Lettre de C.E. Rondeau Ltée.,
re: réglementation pour la pesanteur du pain.

Rés. 61-711

Proposé par M. René David
Secondé par M. Philémon Gascon

Que la demande de C.E. Rondeau Ltée., en vue de la réglementation de la pesanteur du pain dans les limites de la Ville de Duvernay, soit mise à l'étude.

- D) Demande du " Chapitre du Québec - Parade des dix sous " en vue de leur sollicitation du 31 janvier 1962.

Rés. 61-712

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le " Chapitre du Québec - Parade des dix sous " soit autorisé à solliciter dans le territoire de la Ville de Duvernay, le 31 janvier 1962.

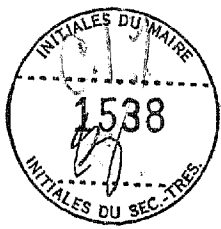
Adopté à l'unanimité.

- E) Lettre de " Plateau Lévesque Housing Inc. " en vue d'un changement de zonage sur les lots : 327 et 328.

- Le Conseil réfère cette demande à La Commission d'Urbanisme de la Ville.

- F) Lettre de " Riverside Speedway Ltd. " en vue de la construction d'un " Yatch Club " dans Duvernay-est.

- Le Conseil réfère cette demande à La Commission d'Urbanisme de la Ville.



g) Lettre de "Lalonde, Girouard & Letendre" concernant notre résolution no: 61-425 - re: Ligue des Propriétaires de Duvernay - Section Notre-Dame-des-Écores.

Rés. 61-713

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. René David

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient autorisés de répondre aux questions qui leur seront soumises par les représentants de la Ligue des Propriétaires de Duvernay, Section Notre-Dame-des-Écores, concernant notre résolution no : 61-425 ; telles questions devant toutefois être pertinentes à leur profession et aux travaux exécutés pour la Ville de Duvernay.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no 478.

Rés. 61-714

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. René David

Que le règlement no 478, concernant l'enregistrement et l'émission des licences pour bicyclettes dans la Ville de Duvernay, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no 482.

Rés. 61-715

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le règlement no 482, pourvoyant à la confection de pavage et de bordures de béton sur les rues : Montmartre, Duvid, De Callière, Acadie, Jean-de-Brébeuf, Lévis, Bayonne et 61-444 et à un emprunt de \$ 72,000.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 21 décembre 1961, de 7 à 9 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec et le greffier Rosaire G. Brisson soient nommés respectivement président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no 487.

Rés. 61-716

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Jacques Bourdon

Que le règlement no 487, pourvoyant à l'exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc sur le Boul. Lévesque et les rues : 351-4, -6, -7, -8 et -9 et à un emprunt de \$ 91,000.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 21 décembre 1961, de 7 à 9 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin André Bastien et le greffier Rosaire G. Brisson soient nommés respectivement président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.



Le Conseil prend connaissance du règlement no 488.

Rés. 61-717

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le règlement no 488, pourvoyant à la confection de pavage et de bordures de béton sur les rues : 351-4, -6, -7, -8 et -9 et à un emprunt de \$ 55,600.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 21 décembre 1961, de 7 à 9 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin Philémon Gascon et le greffier Rosaire G. Brisson soient nommés respectivement président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no 489.

Rés. 61-718

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le règlement no 489, abrogeant les règlements nos : 207, 229, 356 et 417, relatif aux jours et heures des assemblées régulières du Conseil de la Ville de Duvernay, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no 463.

Rés. 61-719

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le règlement no 463, pourvoyant à l'achat d'un espace de terrain en vue de l'aménagement d'un parc sur les lots : 56, 57 et 58 et à un emprunt de \$ 100,000.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 21 décembre 1961, de 7 à 9 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin Gérard Archambault et le greffier Rosaire G. Brisson soient nommés respectivement président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no 473.

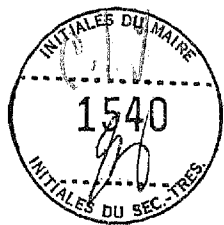
Rés. 61-720

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le règlement no 473, pourvoyant à l'acquisition de rue et l'achat d'un terrain en vue de l'aménagement d'un parc sur le lot 62 et à un emprunt de \$ 95,000.- pour ces fins, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-proprétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 21 décembre 1961, de 7 à 9 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin René David et le greffier Rosaire G. Brisson soient nommés respectivement président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.



Session du 12 décembre 1961.

Rés.-
61-721

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Gérard Archambault

Que l'assemblée soit ajournée au jeudi 28 décembre 1961, à 8:00 heures p.m.

Adopté à l'unanimité.

Charles Thériault

Maire

J. G. Gagnier

Greffier



Ajournement de l'assemblée régulière du Conseil de Ville, du 12 décembre 1961, tenue le 28 décembre 1961, à 8 heures et 20 minutes P.M., au 2900 Boulevard de la Concorde, à laquelle sont présents MM. les échevins André Bastien, Gérard Archambault, Charlemagne LeSconarnec, Philémon Gascon, René David, Jacques Bourdon formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Charles E. Thérien.

Le greffier, le trésorier, ainsi que l'aviseur légal Me Jean Allaire sont aussi présents.

Le Conseil prend connaissance du rapport des Ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre, en date du 14 décembre 1961, concernant la fourniture des matériaux pour l'éclairage de rues, prévu au règlement no. 443, Contrat No. 1.

Rés. 61-722

Proposé par M. Charlemagne LeSconarnec,
Secondé par M. René David,

Que la soumission au montant de deux mille sept cent quarante-trois dollars et cinquante et un sou (\$2,743.51) plus 6% de taxe provinciale, fournie par Canadian Westinghouse Company Limited, en date du 27 novembre 1961, pour la fourniture des matériaux pour l'éclairage des rues, prévu au règlement 443, Contrat No. 1, soit acceptée, avec modification quant au luminaire 156-54-88, AK10, qui devrait être 156-65-91 AK 10 pour être conforme aux devis.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-723

Proposé par M. Philémon Gascon,
Secondé par M. Gérard Archambault,

Que le chèque de dépôt-soumission fourni par Northern Electric Company Limited, pour exécution des travaux au Règlement No. 443, leur soit remis.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-724

Proposé par M. Charlemagne LeSconarnec,
Secondé par M. René David,

Que le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour exécution de travaux d'égoûts et d'aqueduc, prévus au Règlement Nos 481 et 483.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-725

Proposé par M. Jacques Bourdon,
Secondé par M. Philémon Gascon,

Qu'un comité formé de M. Claude Lamy, Trésorier, et André Robillard, Ingénieur Professionnel, soit formé aux fins de vérifier les extensions aux trois plus basses soumissions du Règlement No. 481, et aux quatre plus basses soumissions au Règlement No. 483.

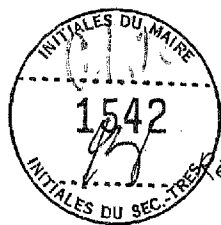
Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-726

Proposé par M. André Bastien,
Secondé par M. René David,

Que la soumission des Entreprises d'Excavation Pont-Viau Limitée, en date du 28 décembre 1961, pour la confection de dix-neuf coupes d'égoûts et d'aqueduc, sur la rue Victor-Morin, au prix de cent deux dollars et cinquante sous la coupe, plus cinq dollars la verge pour le roc, soit acceptée, et que l'exécution des dits travaux soit fait sous la surveillance des Ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre. Le coût pour l'exécution de ce travail sera chargé au règlement No. 434.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 61-727

Proposé par M. André Bastien,
Secondé par M. Jacques Bourdon,

Que le rapport des Ingénieurs Lalonde, Girovard & Letendre, en date du 20 décembre 1961, concernant un changement dans la pose du tuyau d'égoûts sur le Croissant Belcourt, tel travail prévu au Règlement No.466, et comportant un supplément de huit cent vingt-deux dollars et cinquante sous, au contrat original, soit accepté, et que le contracteur, Les Entreprises d'Excavation Pont-Viau Limitée, soit autorisé à effectuer le dit travail.

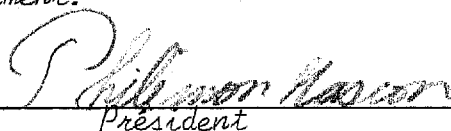
Adopté à l'unanimité.

Procès-Verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement No.463, pourvoyant à l'achat d'un espace de terrain, en vue de l'aménagement d'un parc sur les lots: 56, 57 & 58 et à un emprunt de \$100,000.00 pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le jeudi 21 décembre 1961, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m., sous la présidence de M. Philémon Gascon, et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement No.463. Aucun électeur-propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.


Président


Greffier

Rés. 61-728

Proposé par M. Charlemagne LeSconarnec,
Secondé par M. René David,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du Règlement No.463, présenté et soumis par MM. Philémon Gascon et Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de la dite assemblée, soit adopté, tel que lu et soumis. Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation, et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

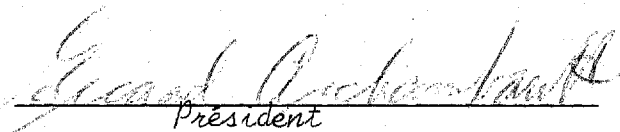
Procès-Verbal

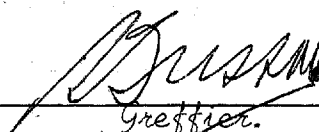
Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour l'adoption du règlement no.473, pourvoyant à l'acquisition de rue et l'achat d'un terrain, en vue de l'aménagement d'un parc sur le lot: 62 et à un emprunt de \$95,000.00 pour ces fins.

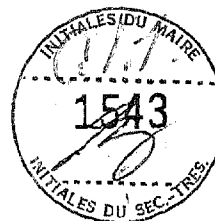
Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le jeudi, 21 décembre 1961, au 2900 boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. Gérard Archambault et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement No.473.

Aucun électeur-propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.


Président


Greffier.



Rés. 61-729

Proposé par M. Charlemagne LeSconarnec,
Secondé par M. Jacques Bourdon,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du Règlement No. 473, présenté et soumis par MM. Gérard Archambault et Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de la dite assemblée, soit adopté, tel que lu et soumis.

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation, et que copie soit déposée aux archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Procès-verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no. 482, pourvoyant à la confection de pavage et bordures sur les rues Montmartre et David, De Callière, Acadie, Jean-de-Brébeuf, Bayonne, Lévis, et 61-444 et à un emprunt de \$72,000.00 pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le jeudi 21 décembre 1961, au 2900 boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m. sous la présidence de M. René David, et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement No. 482.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

René David
Président

Rosaire G. Brisson
Greffier.

Rés. 61-730

Proposé par M. Gérard Archambault,
Secondé par M. Philémon Gascon,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du Règlement No. 482, présenté et soumis par MM. René David et Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de la dite assemblée, soit adopté, tel que lu et soumis.

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation, et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Procès-verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés, pour l'adoption du règlement no. 487 pourvoyant à l'exécution de travaux d'égoûts, et d'aqueduc sur le Boul. Lévesque et les rues: 351-4, 6, 7, 8, et 9, et à un emprunt de \$91,000.00 pour ces fins.

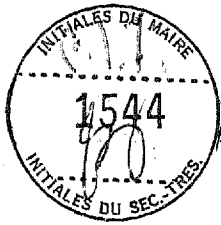
Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le jeudi 21 décembre 1961, au 2900 boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m., sous la présidence de M. Jacques Bourdon, et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes tel qu'amendé ainsi que du règlement no. 487.

Aucun électeur-proprétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.

Jacques Bourdon Président.

Rosaire G. Brisson Greffier.



Rés. 61-731 Proposé par M. Philémon Gascon,
Secondé par M. René David,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no.487, présenté et soumis par MM. Jacques Bourdon, et Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de la dite assemblée, soit adopté, tel que lu et soumis.

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation, et que copie soit déposée aux Archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

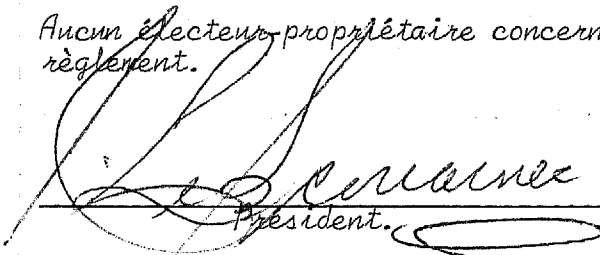
Procès-verbal

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no.488, pourvoyant à la confection de pavage et de bordures de béton sur les rues: 351-4, 6, 7, 8, et 9 et à un emprunt de \$55,600.00 pour ces fins.

Cette assemblée fut tenue à la salle municipale le jeudi 21 décembre 1961, au 2900 Boul. de la Concorde, de 7 à 9 heures p.m., sous la présidence de M. Charlemagne Le Sconarnec, et de M. Rosaire G. Brisson, greffier.

Le secrétaire de l'assemblée donna lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, tel qu'amendé, ainsi que du règlement no.488.

Aucun électeur propriétaire concerné ne s'est opposé à l'adoption de ce règlement.


Président.


Greffier.

Rés. 61-732

Proposé par M. Philémon Gascon,
Secondé par M. René David,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour l'adoption du règlement no.488, présenté et soumis par MM. Charlemagne Le Sconarnec et Rosaire G. Brisson, respectivement président et greffier de la dite assemblée, soit adopté tel que lu et soumis.

Qu'il soit inscrit au Livre des Délibérations de cette Corporation et que copie soit déposée aux archives de cette même Corporation.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-733

Proposé par M. René David,
Secondé par M. Jacques Bourdon,

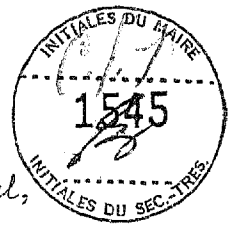
Que des soumissions publiques par voie des journaux La Presse, Le Star, Daily Commercial News, le Progrès et le Courrier de Laval, soient demandées pour l'exécution de travaux d'égoûts et d'aqueduc prévus au Règlement No.487. Telles soumissions devant être déposées entre les mains du Greffier de la Ville avant 8 heures p.m., mardi le 23 janvier 1962, pour être ouvertes à l'assemblée du même jour. Que les Ingénieurs Lalonde, Gironard & Letendre soient autorisés à préparer les enveloppes de soumissions en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-734

Proposé par M. René David,
Secondé par M. Philémon Gascon,

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, Arpenteur Géomètre, en date du 27 septembre 1961, No.C-1.656, et montrant les subdivisions



du lot 61-437, 438, 439, 440, 441, 442, 443 et 444, 61-382-1 et 2, 61-404-1 et 2, du cadastre officiel de la Paroisse St-Vincent de Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

61-735

Proposé par M. René David,
Secondé par M. Philémon Gascon,

Que le plan fait et préparé par M. J. André Laferrière, Arpenteur Géomètre, en date du 6 novembre 1961, et montrant la re-division de la subdivision des lots 56-A-144, 145 et 146 du cadastre officiel de la Paroisse St-Vincent de Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Programme d'encouragement des travaux d'hiver

Attendu que le Conseil Municipal de la Ville de Duvernay désire faire exécuter dans son territoire des travaux pour remédier au chômage,

Attendu que par son règlement no. 487, le dit Conseil est autorisé à faire exécuter des travaux d'égouts & aqueduc et à emprunter les sommes suffisantes pour en payer le coût,

Attendu que pour remédier au chômage, le Conseil a décidé de faire exécuter les susdits travaux, ou partie d'iceux, pendant la durée du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités et profiter des octrois du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial accordés en vertu de ce programme,

Attendu qu'à cette fin, le Conseil a fait préparer par ses ingénieurs des plans et devis des travaux publics classés parmi ceux pour lesquels le Gouvernement du Canada consent à subventionner la municipalité de la Ville de Duvernay,

Attendu que ces travaux consistent en systèmes d'égouts et d'aqueduc, prévus au règlement mentionné ci-haut,

Attendu que l'octroi pour l'exécution de ces travaux est estimé à \$8,100.- soit \$4,500. représentant la part du Gouvernement du Canada et \$3,600. représentant la part du Gouvernement Provincial,

Attendu que le Conseil, vu cet octroi, a décidé de donner suite à son projet et de faire exécuter des travaux à un coût estimatif de \$75,000.-

Attendu que le Conseil juge opportun de se prévaloir des dispositions de la Loi concernant les emprunts municipaux en matière de chômage,

Pour ces motifs:

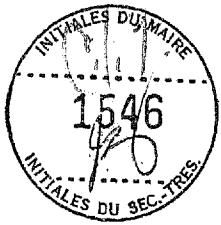
Proposé par M. Jacques Bourdon,
Secondé par M. René David,

Rés. 61-736

Il est résolu que:

1.- Le Conseil est autorisé à faire exécuter pendant la période du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités (1961-1962) tous les travaux ci-dessus mentionnés;

2.- Les susdits travaux seront exécutés par la cité elle-même ou donnés à l'entreprise et seront payés à même les deniers spécialement appropriés aux fins des susdits travaux dans le règlement no. 487 et particulièrement pour une somme de \$75,000. prévue au règlement no. 487, de même qu'au moyen des deniers provenant de tout octroi du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial accordé pour fins de travaux de chômage.



Session du 28 décembre 1961.

3.- Le Conseil accepte toute subvention du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial pour l'exécution des susdits travaux, et est autorisé à conclure toute entente qui s'y rapporte.

4.- La présente résolution sera soumise à l'approbation de la Commission Municipale de Québec et à celle du Ministre des Affaires Municipales.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-737

Proposé par M. René David,
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le plan fait et préparé par M. J. Marc Gendron, Arpenteur Géomètre, en date du 28 août 1961, No. M-1604, et montrant la subdivision du lot 374-1, du Cadastre officiel de la Paroisse St-Vincent de Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-738

Proposé par M. René David,
Secondé par M. Philémon Gascon,

Que le plan fait et préparé par M. Roger Chartrand, Arpenteur Géomètre, en date du 25 octobre 1961, et montrant la subdivision du lot 58-2-1 et 2, du Cadastre officiel de la Paroisse St-Vincent de Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-739

Proposé par M. René David,
Secondé par M. Philémon Gascon,

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, Arpenteur Géomètre, en date du 30 novembre 1961, No. C-1766, et montrant la subdivision du lot 68-121 du cadastre officiel de la Paroisse St-Vincent de Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-740

Proposé par M. René David,
Secondé par M. Philémon Gascon,

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, Arpenteur Géomètre, en date du 20 avril 1961, No. C-1350, et montrant la subdivision du lot 333-1 du cadastre officiel de la Paroisse St-Vincent de Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-741

Proposé par M. René David,
Secondé par M. Philémon Gascon,

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, Arpenteur Géomètre, en date du 30 novembre 1961, No. C-1801, montrant la subdivision du lot 61-428-1 et 2 du cadastre officiel de la Paroisse St-Vincent de Paul, soit accepté.

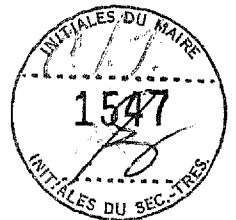
Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-742

Proposé par M. René David,
Secondé par M. Philémon Gascon,

Que le plan fait et préparé par M. Maurice DesRoches, Arpenteur Géomètre, en date du 17 novembre 1961, No. M-2306, et montrant la subdivision du lot 66-158, 159, 160 et 161, du cadastre officiel de la Paroisse St-Vincent de Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 61-743

Proposé par M. René David,
Secondé par M. Philémon Gascon,

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, Arpenteur, Géomètre, en date du 18 octobre 1961, et montrant la subdivision du lot 326-1 du cadastre officiel de la Paroisse St-Vincent de Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-744

Proposé par M. René David,
Secondé par M. Philémon Gascon,

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, Arpenteur Géomètre, en date du 3 mai 1961, No.C-1358-2, et montrant la subdivision du lot 61-433, 434, 435, et 436, du cadastre officiel de la Paroisse St-Vincent de Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-745

Proposé par M. René David,
Secondé par M. Philémon Gascon,

Que le plan fait et préparé par M. J. André Laferrière, Arpenteur, Géomètre, en date du 12 décembre 1961, et montrant la subdivision du lot 66-162 à 172 inclusivement du cadastre officiel de la Paroisse St-Vincent de Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-746

Proposé par M. René David,
Secondé par M. Philémon Gascon,

Que le plan fait et préparé par M. Claude Lefebvre, Arpenteur Géomètre, en date du 26 mai 1961, montrant la subdivision du lot 62-347 à 370 inclusivement, du cadastre officiel de la Paroisse St-Vincent de Paul, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-747

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le conseil procède à la confection d'égouts et d'aqueduc sur la rue de Bayonne, cadastre no 66-166 sur une longueur approximative de 350 pieds et que l'exécution de ce travail soit confié à "G.M.B. Construction Ltée." au même prix unitaire que pour l'exécution de son contrat pour travaux prévus au règlement no 475.

Que les ingénieurs Lalonde, Girouard & Letendre soient priés de préparer les estimés en conséquence. Le coût pour l'exécution de ce travail sera chargé au règlement no 475, après acceptation dudit règlement par le Ministère des Affaires Municipales ainsi que la Commission Municipale de Québec.

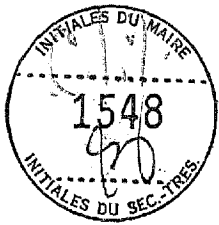
Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-748

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que le rapport de la Commission d'Urbanisme soumis au Conseil soit adopté et versé au dossier.

Adopté à l'unanimité.



Rés.-
61-749

Proposé par M. André Bastien
Secondé par M. René David

Que le plan de localisation levé et dressé par M. Claude Lefebvre, arp. géo. en date du 5 décembre 1961 et montrant une marge frontale de 21' entre la ligne de construction et la ligne de rue sur le lot : 61-429, soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance d'un rapport du Comité de Police, tenu le 24 décembre 1961 par lequel ledit Comité fait certaines suggestions au Conseil.

Rés. 61-750

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la Ville fasse l'achat d'équipement nécessaire pour compléter le service des incendies, à savoir :

- (7) imperméables
- (7) paires de bottes
- (6) casques de pompier
- (3) longueurs de 50' de boyaux 2½" en nylon
- (1) appareil P.A.5 pour la pompe à incendie

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-751

Proposé par M. René David
Secondé par M. André Bastien

Que le règlement concernant le stationnement durant les périodes de déneigement soit appliqué par le département de police.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-752

Proposé par M. René David
Secondé par M. Philémon Gascon

Que M. Hervé Beauhien, 2785, Boul. Lévesque - Duvernay - et M. André Robitaille, 7610, rue Chambard - Montréal - soient engagés en qualité de constables pour la Ville de Duvernay, à compter du 3 janvier 1962, au salaire prévu pour un tel poste et que le greffier soit autorisé à habiller et équiper ces messieurs, en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-753

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que le sergent Armand Bourret soit promu au grade de " lieutenant " avec salaire de \$ 100.00 par semaine, à compter du 3 janvier 1962.

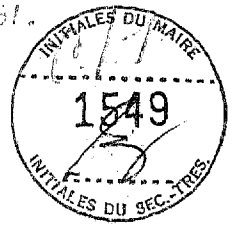
Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-754

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le constable Ralph Colantonio soit promu au grade de " sergent " avec salaire de \$ 95.00 par semaine, à compter du 3 janvier 1962.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 61-755

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que M. Marius Roch soit assermenté en qualité de constable pour la Ville de Duvernay avec toutes les prérogatives à cet effet et que le greffier soit autorisé à habiller et équiper ce monsieur, en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

A 9:10 heures p.m.

Rés. 61-756

Proposé par M. Gérard Archambault
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que l'assemblée soit ajournée.

Adopté à l'unanimité.

A 9:15 heures p.m.

Rés. 61-757

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. André Bastien

Que l'assemblée soit ré-ouverte.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-758

Proposé par M. Jacques Bourdon
Secondé par M. Philémon Gascon

Que la soumission, au montant de \$ 47,212.05, fournie par H.J. O'Connell Limited, en date du 28 décembre 1961, pour exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc prévus au règlement no 481, soit acceptée, sujette toutefois à l'approbation dudit règlement par le Ministère des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec.

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-759

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. André Bastien

Que la soumission, au montant de \$ 19,362.00, présentée par Les Entreprises d'Excavation Pont-Viau Ltée., en date du 28 décembre 1961, pour exécution de travaux d'égouts et d'aqueduc prévus au règlement no 483, soit acceptée, sujette toutefois à l'approbation dudit règlement par le Ministère des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec.

Qu'un contrat soit préparé en conséquence et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de ladite Corporation.

Le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire.

Adopté à l'unanimité.



Rés. -
61-760

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Que les chèques de dépôt-soumission soient remis aux soumissionnaires qui n'ont pas été favorisés.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-761

Proposé par M. René David
Secondé par M. Philémon Gascon

Que le rapport de M. Jean-Guy Lavallée, chef de police, concernant certains événements arrivés durant la journée du 6 novembre 1961, soit déposé et que copie soit remise à M. Gaston Pion.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-762

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. René David

Que le rapport de M. Jean-Guy Lavallée, chef de police, concernant certains achats effectués en dehors de la Ville, soit déposé

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-763

Proposé par M. René David
Secondé par M. Philémon Gascon

Qu'une avance au montant de \$ 450.00 soit faite aux " Loisirs St-Maurice " sur leur subvention pour l'année 1962.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-764

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. Gérard Archambault

Qu'une avance au montant de \$ 300.00 soit faite aux " Loisirs de Duvernay-est " sur leur subvention pour l'année 1962.

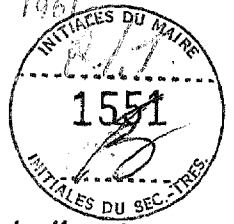
Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-765

Proposé par M. Charlemagne Le Sconarnec
Secondé par M. André Bastien

Que le Conseil de la Ville de Duvernay accepte de prendre à sa charge et de pourvoir à l'entretien de la glissoire des Loisirs de Duvernay-est, telle glissoire étant présentement située sur le lot : 351 et, en conséquence, M. Marcel Lebeau, agent d'assurance, est autorisé de fournir à la Ville de Duvernay une police d'assurance-responsabilité d'une couverture de \$ 1,000.-, \$ 25,000.00 - \$ 50,000.00 pour une prime de \$ 308.- annuellement. La Ville de Duvernay s'engage à fournir un gardien pour ladite glissoire durant son opération et à installer des barrières de sécurité à ladite glissoire.

Adopté à l'unanimité.



Rés. 61-766

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Qu'un Comité, formé de M. le Maire Charles E. Thérien et de Messieurs les Echevins Jacques Bourdon et Philémon Gascon ainsi que du greffier et du trésorier de la Ville soit formé pour étudier les applications en vue de l'engagement d'un inspecteur de bâtisses.

Adopté à l'unanimité.

Rés. 61-767

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que toute demande pour la location de la salle du Conseil soit référée au Conseil de Ville pour approbation.

Adopté à l'unanimité.

Correspondance

A) Lettre du Dr. Jean Huot, concernant l'installation d'une clinique médicale.

Rés. 61-768

Proposé par M. René David
Secondé par M. André Bastien

Que la demande du Dr. Jean Huot, pour l'installation d'une clinique médicale soit mise à l'étude.

Adopté à l'unanimité.

B) Lettre de Continental Housing Corporation, concernant une rue projetée sur le lot 57 et le lot 58.

Rés. 61-769

Proposé par M. René David
Secondé par M. Gérard Archambault

Que la demande de Continental Housing Corporation, concernant une rue projetée sur le lot 57 et le lot 58, soit mise à l'étude.

Adopté à l'unanimité.

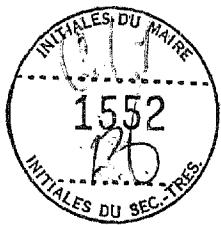
C) Demande de la "Bibliothèque des Jeunes de Duvernay", re: subvention pour l'année 1962.

Rés. 61-770

Proposé par M. René David
Secondé par M. André Bastien

Que la demande de subvention pour l'année 1962 de la "Bibliothèque des Jeunes de Duvernay" soit mise à l'étude.

Adopté à l'unanimité.



D) Les Aumoniers du Taxi de Montréal, re: leur prochaine campagne de souscription.

Rés. 61-771

Proposé par M. René David
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Que Les Aumoniers du Taxi de Montréal soient autorisés à solliciter dans la Ville de Duvernay lors de leur prochaine souscription qui sera tenue dans la semaine du 8 au 14 octobre 1962.

Adopté à l'unanimité.

E) Demande de Messieurs Alfred Garcia Del Valle et Claude Coutou, concernant la vente d'automobiles neuves.

Rés. 61-772

Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. Charlemagne Le Sconarnec

Qu'un permis d'opération pour vente d'automobiles neuves seulement soit émis à Messieurs Alfred Garcia Del Valle et Claude Coutou, pour un certain emplacement situé au 4064 du Rang St-François.

Adopté à l'unanimité.

9) Le Conseil prend connaissance d'une lettre du Ministère de la Voirie, concernant le sablage des Rangs.

9) Le Conseil prend connaissance d'une lettre de Roméo Pépin Enrg., concernant la répartition des commissions sur les primes d'assurance de la Ville.

Le Conseil prend connaissance du règlement no 485.

Rés. 61-773

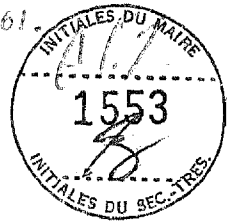
Proposé par M. Philémon Gascon
Secondé par M. René David

Que le règlement no 485, amendant le règlement de zonage et de construction no 353, quant à une partie du lot 398, situé dans la zone nord de la Ville de Duvernay de "R U B" à "R M 2", soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 17 janvier 1962, entre 7 et 9 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde et que M. l'Échevin Charlemagne Le Sconarnec et le greffier Rosaire G. Brisson, soient nommés respectivement président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prend connaissance du règlement no 486.



Rés. 61-774

Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. René David

Que le règlement no 486, concernant la rémunération du maire et des échevins de la Ville de Duvernay, soit adopté tel que lu et soumis ;

Qu'il soit soumis aux électeurs-propriétaires concernés lors d'une assemblée publique qui sera tenue le 5 janvier 1962, de 7 à 9 heures p.m., au 2900 Boul. de la Concorde et que M. le Maire Charles E. Thérien et le greffier Rosaire G. Brisson soient nommés respectivement président et greffier de ladite assemblée.

Adopté à l'unanimité.

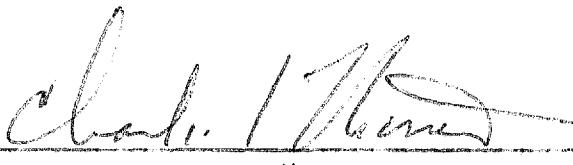
Rés. 61-775

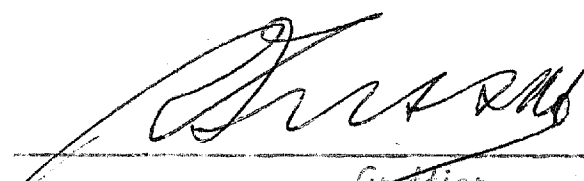
Proposé par M. Charlemagne Le Scouarnec
Secondé par M. René David

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

MARGE DE LA RELIURE
Formules Municipales Ltées, Farnham, Qué.


Maire


Greffier